




CONVENTION TERRITORIALE VILLE DE FLOIRAC 2015 – 2020

Convention territoriale Ville de Floirac 2015-2020

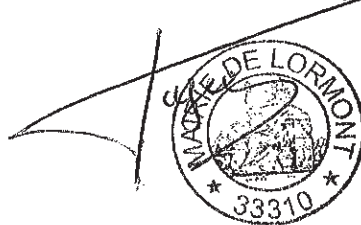

Fait à Bordeaux, le 09 FEV. 2016

L'Etat représenté par
le Préfet de la Gironde :



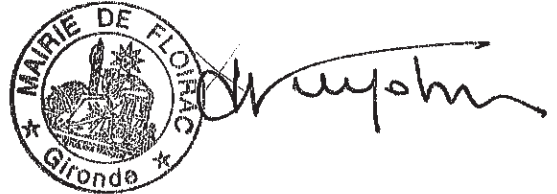

Pierre DARTOUT

Bordeaux Métropole
représenté par le Vice-Président :

Jean TOUZEAU

Ville de Floirac
représenté par
le Maire :

Jean-Jacques PUYOBRAU

Aquitanis
représenté par son
directeur général :



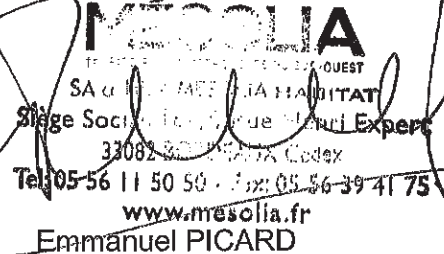


Bernard BLANC

Logévie
représenté par son directeur :

Logévie
12 rue Chantecrit - BP 222
33042 Bordeaux cedex
Tél. 05 57 81 19 80 - Fax 05 56 11 03 33
SA d'HLM - Entreprise Sociale pour l'Habitat

François CORNUZ

Mésolia
représenté par son directeur :



SA d'HLM MÉSOLIA HABITAT
Siège Social : 10, rue Henri Expert
33082 BORDEAUX Cedex
Tél. 05-56 11 50 50 - Fax 05-56-39 41 75
www.mesolia.fr
Emmanuel PICARD

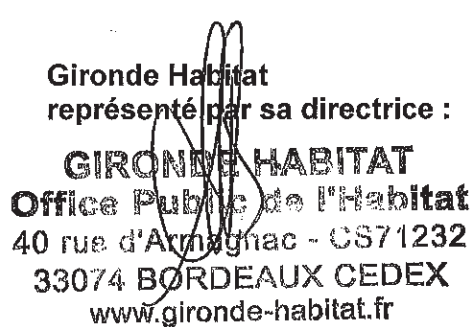
Domofrance
représenté par son
directeur :




S.A. d'HLM
110, avenue de la Jallère
33042 BORDEAUX CEDEX

Tél. 05 56 43 75 75
R.C.S. B 438 204 963
François CORNUZ

Gironde Habitat
représenté par sa directrice :


GIRONDE HABITAT
Office Public de l'Habitat
40 rue d'Armaignac - CS71232
33074 BORDEAUX CEDEX
www.gironde-habitat.fr

Sigrid MONNIER

ICF Atlantique
représenté par sa directrice
régionale :



ICF ATLANTIQUE SA D'HLM
Agence Aquitaine-Charentes
56 rue/Carle Vermet
33800 BORDEAUX
Tél. 05 56 45 07 91
Fax 05 56 49 47 36
Monique DAUDIGEOS

Table des matières

1. PRESENTATION DE LA VILLE ET DE SES QUARTIERS PRIORITAIRES	6
1.1. Description des quartiers prioritaires	6
1.1.1. La ville haute	7
1.1.2. La ville basse	8
1.2. Les territoires de veille	10
1.2.1. Sur la ville haute	10
1.2.2. Sur la ville basse	11
2. BILAN ET DIAGNOSTIC A L'ECHELLE DE LA VILLE ET DE CHACUN DES QUARTIERS	13
2.1. Bilan évaluation du CUCS : points saillants	13
2.1.1. Sur le volet de la rénovation urbaine	14
2.1.2. Sur le volet de l'insertion, de l'emploi et du développement économique	15
2.1.3. Sur le volet de la cohésion sociale (prévention, éducation...)	16
2.1.4. Sur le volet de la lutte contre les discriminations	16
2.1.5. Sur le volet de la participation des habitants et de la gestion urbaine de proximité	17
2.2. Diagnostic partagé et principaux enjeux par quartier	17
2.2.1. Données à l'échelle de la Ville de Floirac	17
2.2.2. Données à l'échelle des quartiers prioritaires	19
2.2.2.1. Quartier prioritaire Dravemont	19
2.2.2.1.1. Diagnostic social du quartier	19
2.2.2.1.2. Etat des dysfonctionnements urbains au sein de Dravemont	23
2.2.2.1.3. Principal enjeu : faire de Dravemont une centralité et un territoire de destination	26
2.2.2.2. Quartier prioritaire Jean Jaurès	29
2.2.2.2.1. Diagnostic social du quartier	30
2.2.2.2.2. Etat des dysfonctionnements urbains et des contraintes environnementales au sein du quartier Jean Jaurès	35
2.2.2.2.3. Principal enjeu : tirer parti de la position géographique stratégique du quartier pour composer un secteur diversifié	38
3. RAPPEL DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES METROPOLITAINES DE LA CONVENTION CADRE AU VU DE LA LOI 2014-173 DE PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA COHESION URBAINE	39
4. OBJECTIFS OPERATIONNELS, PLANS D'ACTIONS ET MOYENS MOBILISES	41
4.1. Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité	41
4.1.1. Pérenniser la clause d'insertion sur l'ensemble des travaux et services significatifs	41
4.1.2. Favoriser l'emploi des habitants des quartiers prioritaires notamment ceux éloignés de l'emploi	41
4.1.3. Pérenniser les centres commerciaux et favoriser la mixité des fonctions au sein des quartiers sensibles	42
4.1.4. Favoriser la création d'entreprises pour les habitants des quartiers prioritaires en rapprochant l'accueil des structures emploi dans les quartiers pour les repérer et les accompagner	42
4.1.5. Développer le numérique pour les personnes éloignées de ces outils	42
Cet objectif s'inscrit dans l'orientation stratégique n°7 de la convention cadre de Bordeaux Métropole de favoriser l'inclusion numérique	43
4.1.6. Renforcer l'accès à l'emploi et à la formation pour les personnes les plus éloignées de l'emploi	43

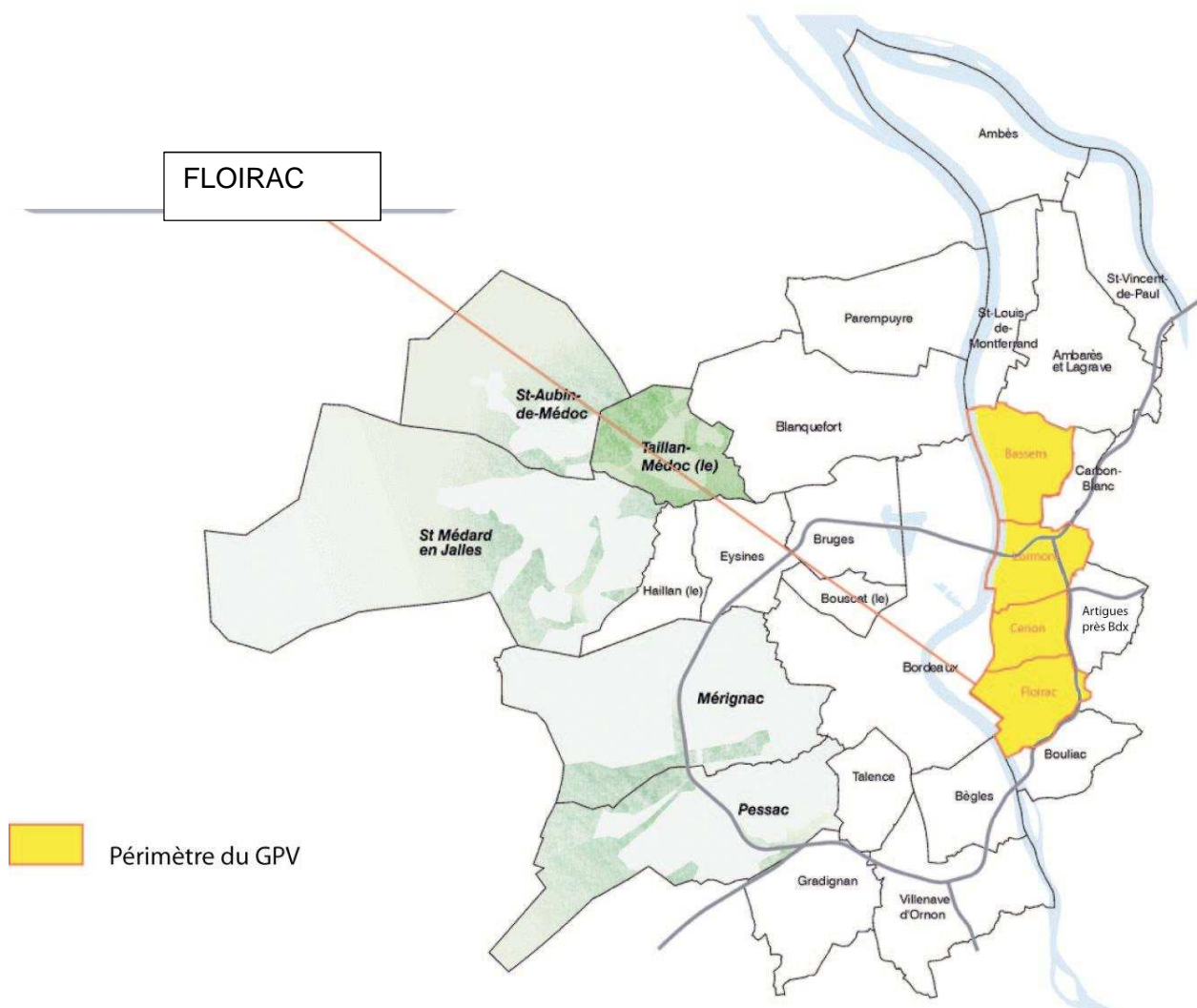
4.1.7.	Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.....	43
4.1.8.	Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficultés d'insertion professionnelle notamment les femmes	44
_Toc429033572		
4.2.	Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale	44
4.2.1.	Consolider le programme de réussite éducative autour de 4 axes :	44
4.2.2.	Développer les outils numériques dans les écoles des quartiers prioritaires.....	46
4.2.3.	Réformer la carte scolaire dans un souci de proximité et de mixité	45
4.2.4.	Mieux coordonner l'offre culturelle entre les villes, mais également continuer à rapprocher le public éloigné de la culture par des actions de proximité et leur faciliter la venue aux spectacles à travers la pratique de tarifs préférentiels	45
4.2.5.	Eduquer et sensibiliser l'enfant en lui faisant découvrir la démarche créative dans sa globalité et plus largement développer la curiosité auprès du public éloigné de la culture dans l'affirmation des droits culturels.....	46
4.2.6.	Faciliter l'accès au sport à travers une politique tarifaire adaptée	46
4.2.7.	Développer la programmation culturelle en la diversifiant mais également en organisant des évènementiels de type panoramas, festival de la BD.....	46
4.2.8.	Favoriser les pratiques amateurs et la création (résidences d'artistes...) en soutenant le compagnonnage (ABC, Hors-Série) et en favorisant les projets de type côté rock, côté sciences et côté cinéma	46
4.2.9.	Lutter, dans le cadre de l'ASV, contre les inégalités sociales et territoriales de santé, améliorer la connaissance de la situation du territoire en matière de santé, développer le partenariat et le travail en réseau, favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention, développer la participation active des habitants dans la réalisation d'actions de santé	47
4.2.10.	Consolider l'action socio-éducative en tant qu'outil de prévention de la délinquance, anticiper les questions de tranquillité publique sur les nouvelles résidences, mettre en place un système de vidéo-protection au sein des deux quartiers prioritaires.....	47
4.2.11.	Prévenir la récidive à travers l'accueil de TIG en mairie de Floirac et de mesures de réparation.....	48
L'objectif est d'encourager les services municipaux de la ville de Floirac et les associations du territoire à accueillir et à améliorer les offres de postes de TIG afin de prévenir la récidive, favoriser la réinsertion et garantir un axe éducatif à travers la réparation.....		
4.2.12.	Piloter un conseil local de prévention de la délinquance afin de favoriser les liens entre les différents acteurs de la prévention de la délinquance sur la commune et les quartiers prioritaires.....	48
4.2.13.	Développer l'accès aux droits des habitants des quartiers prioritaires	48
4.2.14.	Promouvoir le bien vieillir et favoriser le lien social entre les habitants afin de rompre l'isolement des populations âgées.....	48
4.3.	Poursuivre/favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants	49
4.3.1.	Sur le quartier prioritaire de Dravemont	49
4.3.1.1.	Créer un pôle d'équipements publics attractifs et de qualité, notamment en termes scolaires	49
4.3.1.2.	Offrir des espaces publics et des voiries de qualité pour une plus grande urbanité et centralité	51
4.3.1.3.	Développer une polarité commerciale à l'échelle du plateau	52
4.3.1.4.	Développer la mixité à travers une nouvelle offre résidentielle	53
4.3.1.5.	Réhabiliter les résidences de logements sociaux sur Dravemont.....	53
4.3.1.6.	Les actions déjà lancées	54
4.3.1.7.	Le programme de travail à court terme.....	54
4.3.1.8.	Les points de vigilance en termes de gestion urbaine de proximité.....	55

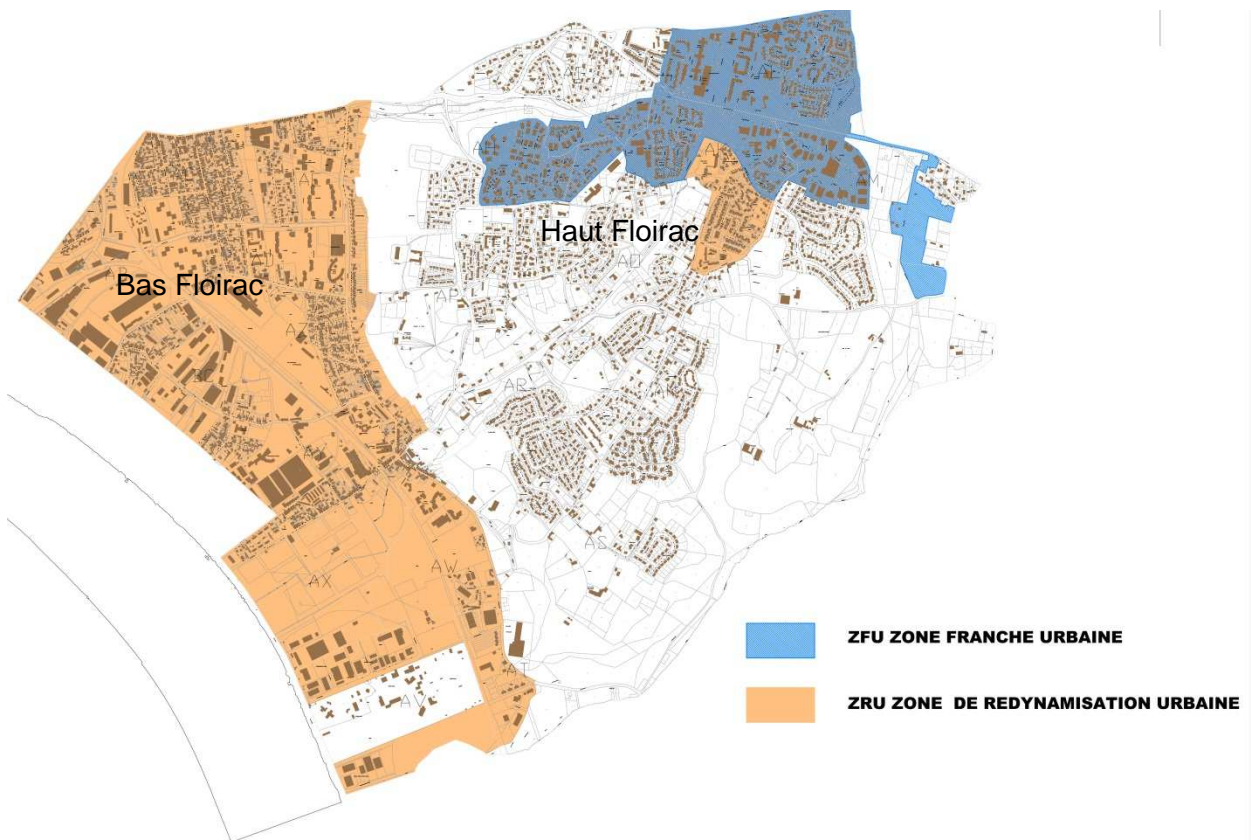
4.3.2	Sur le quartier prioritaire Jean Jaurès	56
4.3.2.1.	Le projet de renouvellement urbain de Floirac / Libération	56
4.3.2.1.1.	Finaliser le projet dans les meilleures conditions possibles	56
4.3.2.1.2.	Mettre en place le plan stratégique local	57
4.3.2.1.3.	Les points de vigilance en termes de gestion urbaine de proximité	57
4.3.2.2.	Le futur projet de renouvellement urbain « Bély »	58
4.3.2.3.	Le futur projet de renouvellement urbain « Joliot Curie »	58
4.3.2.3.1.	Revaloriser ce secteur par un projet ambitieux en termes de requalification des logements existants	58
4.3.2.3.2.	Développer une nouvelle offre de logements pour favoriser la mixité et changer l'image	59
4.3.2.3.3.	Développer une nouvelle façon d'aménager en secteur inondable et de concevoir le paysage	60
4.3.2.3.4.	Désenclaver le quartier et favoriser la mobilité	61
4.3.2.3.5.	Développer une polarité commerciale	63
4.3.2.3.6.	Les points de vigilance en termes de gestion urbaine de proximité	63
4.3.2.4	Le secteur « Fraternité / Espérance »	64
4.3.2.4.1	Développer une offre de logements diversifiée ainsi qu'une mixité des fonctions	64
4.3.2.4.2	Créer une entrée de métropole	65
4.3.2.4.3.	Créer une trame verte et gérer le risque d'inondation	65
4.3.2.4.4	Proposer une offre d'équipements adaptée	66
4.3.2.4.5.	Les points de vigilance en termes de gestion urbaine de proximité	66
4.3.3	Le « quartier vécu » du Parc des Coteaux	67
4.3.4	Sur les quartiers de veille	69
4.3.4.1.	Le secteur Bourbon (Haut Floirac).....	69
4.3.4.2.	Le secteur ZAC des Quais (Bas Floirac)	70
4.3.4.2.1.	Valoriser le positionnement stratégique du site et son accessibilité	71
4.3.4.2.2.	Développer la ville-jardin	71
4.3.4.2.3.	Réaliser un quartier en centre ville, animé et fonctionnel	71
4.3.4.2.4.	Les points de vigilance en termes de gestion urbaine de proximité	72
4.3.4.3.	Le secteur Dulong.....	73
4.3.4.4.	Le secteur des Etangs et Clairières de Flore	74
4.3.4.5.	Le secteur Gambetta / Paul Gros	74
4.4.	Favoriser la citoyenneté.....	75
4.4.1	Impliquer la famille dans la construction et l'animation de projets	75
4.4.2	Poursuivre la stratégie initiée en termes de participation des habitants et développer des conseils citoyens	75
4.4.3	S'engager dans un programme local de citoyenneté avec le conseil départemental afin de développer les conditions d'une vie citoyenne et participative locale	76
4.4.4	Lutter contre les discriminations	76
4.4.5	Lutter contre l'inégalité hommes/femmes.....	76
5.	PILOTAGE ET SUIVI DE LA CONVENTION TERRITORIALE	78
5.1.	Gouvernance	78
5.2.	Conseil citoyen	79
5.3.	Suivi et évaluation	79

1. Présentation de la ville et de ses quartiers prioritaires

1.1. Description des quartiers prioritaires

Parmi les quatre villes engagées dans le grand projet de ville, Floirac est la seule commune de la rive droite qui connaît un relatif équilibre démographique entre la ville haute et la ville basse.





1.1.1. La ville haute

Le Haut-Floirac a gardé jusqu'à la création de la ZUP son aspect naturel, l'habitat étant composé principalement de maisons individuelles. Initialement classé en zone urbaine sensible (zone franche urbaine), Dravemont a été retenu dans le cadre des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la Ville, au niveau des emprises des logements sociaux : Cités Jules Vernes / Blaise Pascal / Corneille / Clos des Vergnes (bailleur : Aquitanis).



Le quartier vécu correspondant :

A proximité du territoire cœur de cible, sont présents à proximité un certain nombre d'équipements qui contribuent à la vie du quartier (en bleu sur la carte ci-après) :

- La zone d'activités des Mondaults et son extension sur le secteur du Canon
- Les établissements scolaires : les écoles publiques Camus et Mauriac, le collège Rayet, l'établissement privé Sainte-Claire
- Les équipements publics suivants : l'école de musique, la médiathèque Roland Barthes, le centre d'animation du Haut Floriac.
- La boucle sud du Parc des coteaux : projet d'intérêt métropolitain, le parc des coteaux constituant la « colonne vertébrale verte » reliant les 4 communes du GPV contribue au changement d'image des quartiers et de la rive droite. Cette boucle sud comprend le domaine de la Burthe.



1.1.2 La ville basse

L'urbanisation du Bas-Floirac est liée principalement au développement industriel datant de la fin du XIX^{ème} siècle. Ce territoire présente depuis le déclin de l'industrialisation, de vastes secteurs de friches ou de zones en devenir qui aujourd'hui constituent des enjeux stratégiques de rééquilibrage du développement urbain. On notera en particulier les mutations de grandes emprises dans le cadre des opérations suivantes :

- la ZAC des quais : vaste territoire de 40 ha aménagé par la Communauté Urbaine de Bordeaux et qui permettra d'accueillir au total 1600 logements, et des équipements d'agglomération tels que la grande salle de spectacle;
- l'Opération d'Intérêt National « Bordeaux - Euratlantique » : réunissant conjointement les

Villes de Bordeaux, Bègles et Floirac, l'OIN permettra le renouvellement urbain de part et d'autres de la Garonne en lien avec les enjeux d'aménagement du territoire (Bordeaux prochainement à 2 heures de Paris par la LGV). Sur la rive droite, cette opération est particulièrement ambitieuse de par son programme d'ensemble, notamment par la production d'environ 3 800 logements sur la partie floiracaise.

Au delà de ces grandes emprises, le Bas Floirac se compose aujourd'hui d'un habitat ancien et de cités d'habitat social. Ces dernières datent pour l'essentiel des années 70, telles que la cité Libération (710 logements initialement dont 532 ont été démolis dans le cadre du projet de rénovation urbaine, bailleur Aquitanis), la cité du Midi (453 logements, SA HLM ICF Atlantique)... Les difficultés sociales sont essentiellement présentes chez les habitants de logements sociaux.

La nouvelle géographie prioritaire s'est concentrée sur ces secteurs autour des Cités Libération (Aquitanis) / HLM du Midi (ICF) / Alfred Giret / Muscaris (Mésolia) / Fraternité (Domofrance) / Espérance (Logévie).



Périmètre du nouveau quartier prioritaire (en jaune)

Le quartier vécu correspondant :

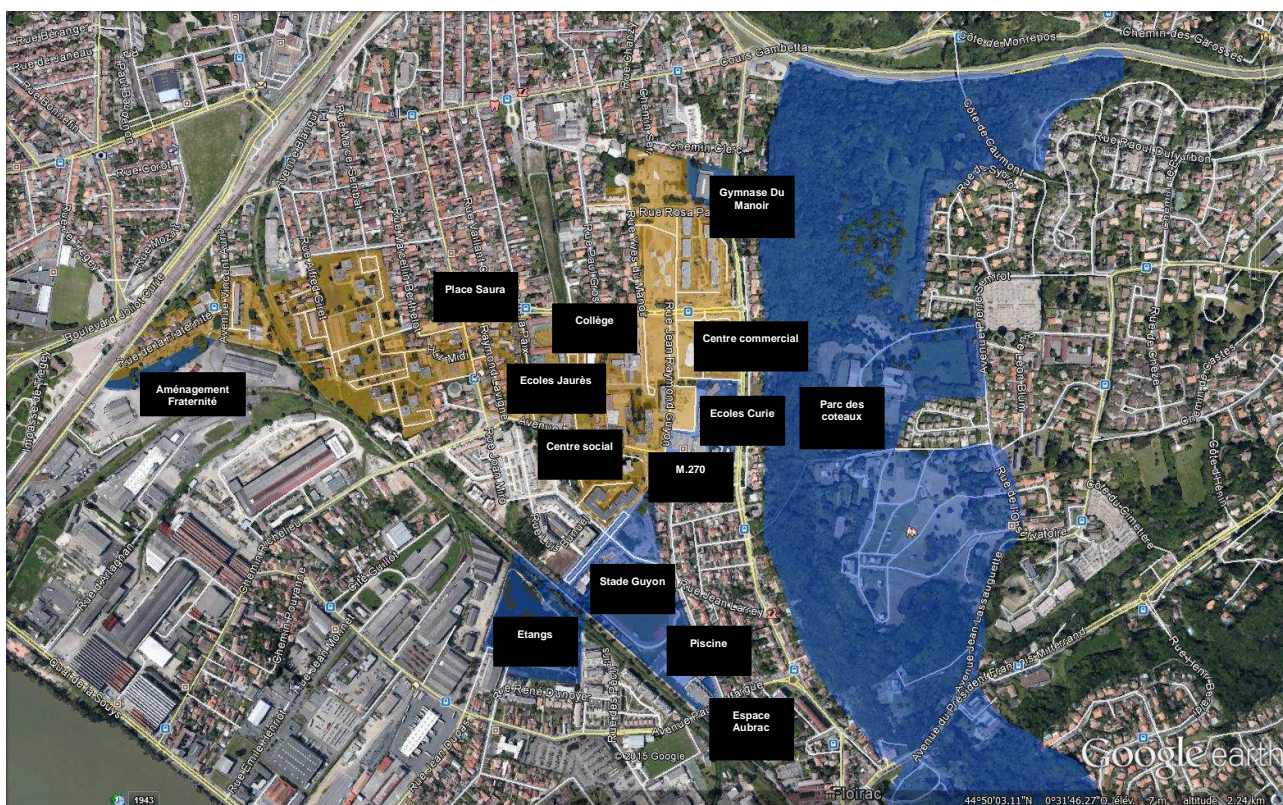
A proximité du territoire cœur de cible, sont présents les équipements suivants qui contribuent à la vie du quartier (en bleu sur la carte ci-après) :

- La zone d'activités des Mondaults et son extension sur le secteur du Canon
- Les établissements scolaires : les écoles publiques Camus et Mauriac, le collège Rayet, l'établissement privé Sainte-Claire
- Les établissements scolaires : le groupe scolaire Curie ; le groupe scolaire Jean Jaurès et le collège Mandela sont déjà intégrés dans le quartier prioritaire
- Les équipements sportifs : le gymnase Du Manoir, le stade Guyon, la piscine municipale
- Les équipements culturels et de loisirs : la M.270, l'espace Lucie Aubrac

- Aménagements et parcs :

- Le parc des coteaux : projet d'intérêt métropolitain, le parc des coteaux contribue largement au retournement d'image des cités et de la rive droite de manière générale.
- Le jardin des Etangs : aménagé dans le cadre du projet de rénovation urbaine du Bas Floirac / Libération, ce jardin aménagé autour des Etangs est un espace de respiration pour les habitants
- Aménagement Fraternité : cet espace situé à proximité des cités d'habitat social de la Fraternité et de l'Espérance est en cours d'aménagement afin de répondre aux besoins des habitants en termes d'espaces de partage, de jeux et de convivialité.
- Place Hilaire Saura : restructuré dans le cadre de la rénovation urbaine, cet espace est exactement situé à l'articulation entre le PRU de Libération et la future opération de renouvellement urbain de Joliot Curie.

Certains équipements sont déjà intégrés dans le quartier prioritaire : le centre social, le centre commercial de la Gravette...



1.2. Les territoires de veille

1.2.1 Sur la ville haute

Dans le cadre du précédent périmètre du CUCS, c'était l'ensemble de la ZUS qui était retenu (secteur en Zone Franche) comprenant, au-delà de la zone d'activités des Mondaults, le secteur de Bourbon ainsi que des zones pavillonnaires à proximité des grands ensembles.



Périmètre de l'ancienne ZUS

1.2.2 Sur la ville basse

L'ensemble du Bas Floirac était classé en zone urbaine sensible (zone de redynamisation urbaine) et correspondait à l'ancien périmètre de la politique de la ville. Parmi les quartiers qui sont sortis de la géographie prioritaire, on recense notamment les sites de rénovation urbaine des Etangs et de Clairières de Flore, la ZAC des Quais ainsi que les secteurs d'habitat social suivant : résidences Pasteur, Gaston Cabannes, Pinel. Par ailleurs, à proximité des cités d'habitat social, figure des zones pavillonnaires constituées notamment de maisons ouvrières.



Périmètre de l'ancienne ZUS

2. Bilan et diagnostic à l'échelle de la ville et de chacun des quartiers

2.1. Bilan évaluation du CUCS : points saillants

2.1.1 Sur le volet de la rénovation urbaine

Deux objectifs étaient ciblés :

- **Vers une cohérence urbaine d'ensemble**
- **Un accompagnement nécessaire des projets urbains.**

Concernant le premier objectif, initialement, sur la question des aménagements à l'échelle du Bas Floirac, une charte esthétique et du mobilier urbain a été mise en place avec l'aide d'un prestataire extérieur. Cette charte a défini les lignes directrices et les principes de choix à appliquer lors de la réalisation des opérations d'aménagement. Les thématiques privilégiées par la charte ont été les suivantes : le mobilier urbain, l'éclairage public, les végétaux, les revêtements de sol, la signalisation routière et publicitaire, le traitement des limites domaine public / domaine privé. Cette charte a fait l'objet d'une signature de la part de l'ensemble des partenaires également en octobre 2008.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du Bas Floirac, une mission d'architecte coordinateur a été mise en place, permettant la réalisation d'un plan de référence, un appui à l'instruction des permis de construire et une mission de conseil sur toutes questions en lien avec le projet urbain. Avec le développement des nouveaux projets de rénovation urbaine et plus généralement des projets urbains, la Ville de Floirac, lors du renouvellement de la mission d'architecte coordinateur, s'est posé la question de l'extension de son périmètre d'intervention à ces projets, voire même à l'échelle de la ville pour certaines missions. L'exigence de qualité doit être un leitmotiv des différents projets. Dans ce contexte, la Ville a désiré réinterroger la charte esthétique en fonction des usages et de son application et d'étendre son périmètre d'intervention à l'échelle de la commune. Cette charte est donc en cours de réalisation. De plus, au vu de l'expérience de la ville en matière d'habitat et de par l'ambition quantitative sur l'ensemble du territoire (notamment le potentiel de plus de 5000 logements à l'horizon de 2025 sur le Bas-Floirac), la Ville a souhaité que soit développée une charte de l'habitat, document cadre s'adressant à tous les acteurs de la construction et de la réhabilitation et s'inscrivant dans le prochain programme local de l'habitat de la CUB. Cette charte a été réalisée mais reste à réinterroger eu égard aux évolutions récentes des différents projets urbains.

En ce qui concerne l'accompagnement nécessaire des projets urbains, le projet de rénovation urbaine du Bas Floirac a constitué un laboratoire d'expérimentations, non seulement sur son volet urbain mais aussi dans les modes de gestion et de gouvernance.

Dans le cadre du relogement, un accompagnement social a été réalisé. Un partenariat spécifique au suivi du relogement a été mis en place et une charte du relogement a été signée en janvier 2007. Le relogement a été l'occasion pour la coordinatrice du relogement (Mairie de Floirac) et une assistante sociale de la CAF de rencontrer la majorité des familles pour mener un travail social approfondi. Dans son ensemble, le relogement s'est bien déroulé : il n'y a pas eu de retour négatifs de locataires qui seraient insatisfaits de leur logement. Le travail d'accompagnement a donc bien fonctionné. A noter que le relogement s'est terminé en octobre 2012.

Suite à ce travail, dans le cadre de l'avenant du CUCS pour la période 2012-2014, il était convenu de mettre en place un accompagnement post-relogement. Il s'agissait véritablement à travers ce suivi dans le temps des familles d'assurer la pérennité et la réussite du relogement, y compris sur la question de la soutenabilité financière du nouveau logement. Suite au départ de la coordinatrice du relogement dont le poste n'a pas été renouvelé (le relogement étant terminé), ce travail n'a pu

se mettre en place.

2.1.2 Sur le volet de l'insertion, de l'emploi et du développement économique

Le projet de rénovation urbaine a été aussi l'occasion de profiter de la multitude des chantiers pour proposer aux habitants des quartiers sensibles des heures d'insertion à réaliser auprès des entreprises de travaux. Dans le cadre de la convention avec l'ANRU, les maîtres d'ouvrage sont tenus de réserver au moins 5% des heures de chantiers aux habitants. A ce jour plus de 66 000h ont été réalisées. De manière à accompagner la démarche, des instances partenariales de pilotage ont été mises en place et une charte de l'insertion a été signée. La plupart des maîtres d'ouvrage ont confié au PLIE des hauts de Garonne la mission de recherche et suivi du public.

Au-delà de la clause d'insertion, l'action du PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) est développée pour insérer les personnes les plus éloignées de l'emploi sur les quartiers prioritaires notamment.

Par ailleurs, des petits déjeuners de l'emploi ont été réalisés autour de plusieurs thématiques : la filière BTP, l'insertion des femmes, les jeunes diplômés. Un partenariat avec l'association « nos quartiers ont du talent » s'est développé pour parrainer les jeunes diplômés des quartiers sensibles et les entreprises.

L'association Hauts de Garonne Développement, de son côté, héberge une pépinière d'entreprises autour de la filière de l'écoconstruction. Un partenariat avec le conseil régional vise à qualifier les personnes souhaitant s'orienter dans cette branche. Hauts de Garonne développement gère également une plate-forme de création d'entreprises et aide ceux qui veulent créer leur entreprise à pérenniser leur activité. En 2014, 17 porteurs de projets floiracais ont été accueillis dont 50% dans le service aux entreprises, 16% dans le bâtiment et 17% dans le service à la personne sur les 187 porteurs de projets suivis en 2014. L'accompagnement est qualitatif puisque les entreprises atteignent un taux de pérennité à 95% à 3 ans et plus de 80% à 5 ans. Les ateliers thématiques portent sur les études de marchés, le business plan, les aides financières, le choix du statut juridique,...

La pépinière d'entreprises de Floirac spécialisée dans l'écoconstruction atteint les 95% de taux de pérennité des entreprises. En 2014, 14 entreprises ont été hébergées et accompagnées au sein de la pépinière d'entreprises.

2.1.3 Sur le volet de la cohésion sociale (prévention, éducation...)

Concernant la **prévention**, le CLSPD constitue le cadre de réflexion sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la délinquance sur la commune. Un règlement intérieur ainsi qu'une charte de déontologie ont été réalisés afin de faciliter le partage d'informations et ainsi faciliter les modalités de pilotage des différentes instances autour de la prévention de la délinquance. Deux axes de travail ont été particulièrement travaillés : réduire les conduites addictives source de violences et accompagner la vie sociale dans les nouveaux quartiers en corrélation avec les PRU.

En complément de cette action, il convient d'avoir une vigilance particulière sur les nouvelles résidences. En amont des livraisons, il peut être nécessaire d'avoir une analyse en matière de prévention situationnelle pour certains immeubles. Après livraison, il est également important d'accompagner les nouveaux habitants sur ces questions de tranquillité et d'éviter des prises de possession de territoires par des catégories de population.

Au-delà, du CLPSD, des actions sur la thématique de la citoyenneté sont inscrites dans le CUCS floiracais. Elles permettent de développer le lien social et de prévenir la délinquance par la suite. L'accès au droit constitue également un axe de travail du CUCS à Floirac, ainsi des permanences de prévention de la violence intrafamiliale et d'accueil des victimes sont présentes sur le territoire.

Des actions pédagogiques et éducatives ont lieu aussi dans les structures de proximité avec les jeunes des quartiers sensibles.

Concernant l'**éducation**, il est nécessaire de rappeler que le projet de rénovation urbaine a largement investi la rénovation des équipements scolaires sur le quartier Libération, à savoir les deux groupes scolaires Jean Jaurès et Curie, mais aussi la construction / démolition du collège

Yves du Manoir. L'objectif majeur recherché à travers ces opérations étant d'améliorer les conditions d'enseignement et de favoriser la mixité sociale au sein des établissements en les rendant plus attractifs. Les projets urbains en cours sur la partie basse de la ville étant synonymes de changements démographiques, une étude a été confiée par la Ville à un cabinet de sociologues / urbanistes de manière à anticiper ces changements et d'adapter les périmètres scolaires en conséquence dans un objectif de mixité.

L'éducation est principalement développée sur Floirac à travers le programme de réussite éducative (PRE). Cela fait cinq ans que le dispositif de réussite éducative fonctionne sur Floirac avec trois écoles élémentaires et deux collèges. 307 familles sont suivies à travers le PRE.

Un suivi individualisé des enfants et des familles est réalisé. Ce programme a atteint son objectif puisque 81% des élèves en réussite éducative ont connu une amélioration de leurs résultats scolaires. De plus, le taux de réussite au brevet des collèges s'améliore également.

Le PRE se réunit en Conseil Consultatif avec un partenariat institutionnel deux fois par an afin de valider le programme d'actions et les financements. Des équipes pluridisciplinaires se réunissent par école pour effectuer le suivi individualisé.

Divers axes sont développés à travers le programme de réussite éducative comme favoriser l'accès aux savoirs et à la culture grâce aux ateliers de lecture, d'écriture, de découverte historique, de théâtre, d'arts plastiques, d'orchestre, de cirque...mais aussi dans un but de remobilisation scolaire avec les ateliers lexicaux, de photo langage, l'aide aux devoirs...

Les pratiques culturelles au-delà du PRE seront favorisées dans les actions du CUCS floiracais car elles permettent au public le plus éloigné de la culture d'y avoir accès.

Sur les questions de **santé**, les objectifs de l'Atelier Santé Ville pour la période 2012-2014 ont été de développer des actions de santé publique en direction des publics défavorisés sur la nutrition et la santé mais également de favoriser les actions de prévention et de sensibilisation aux addictions et aux IST auprès des collégiens.

En ce qui concerne le **volet culturel**, l'axe développé est de rendre la culture accessible à tous en rapprochant les habitants par des actions culturelles de proximité (ateliers d'écriture, café littéraire, guide de la ville réalisé avec les habitants...). Des pôles autour de la M 270 sur Floirac permettent aux habitants d'accéder à la culture à travers côté sciences, côté cinéma, côté rock...Un espace multimédia est également présent dans cette structure.

Sur les questions ayant trait au **sport, à la jeunesse et la citoyenneté**, l'axe développé sur la ville était, dans le précédent contrat, de favoriser l'accès aux sports pour tous et de rendre acteurs les jeunes sur leurs projets. Sur ce point, des projets ont été menés dans les structures de proximité de la ville afin de faire émerger les projets des jeunes. Des city stades ont été aménagés afin de développer la pratique libre du sport. Des aménagements sportifs et de loisirs ont été réalisés en concertation avec la population sur les quartiers prioritaires où il y avait peu d'animation sur l'espace public. Des animations de proximité ont été mises en place sur la commune pour assurer une médiation avec les jeunes sur l'espace public. Des actions et événementiels au cœur des quartiers prioritaires ont été menées avec des associations sportives et d'insertion (sport emploi, drop de béton, macadam hand...).

2.1.4 Sur le volet de la lutte contre les discriminations

Cette thématique a fait l'objet d'une réflexion intercommunale au sein du GIP GPV à travers différentes études. Le principal constat identifié est qu'une part importante de la population est exposées aux discriminations liées à l'origine. Au niveau du genre, les analyses et études ont montré que les femmes ont accès à l'emploi, aux biens et aux services de manière systématiquement moins favorables que les hommes.

2.1.5 Sur le volet de la participation des habitants et de la gestion urbaine de proximité

Dans une dynamique de changement telle que le PRU du bas Floirac, **la participation des habitants** est primordiale dans la compréhension et la réalisation du projet. De manière à avoir une action cohérente, la Ville a mis en place une stratégie de communication et de participation des habitants dont les principaux axes ont été intégrés dans la charte de gestion urbaine de proximité signée en octobre 2008.

Tout d'abord, il s'agissait dans un premier temps d'informer la population de façon claire et précise du changement et de modifier l'image du territoire. Après des années d'actions soutenues de communication, force est de constater que « la bascule » a été réalisée. L'étude d'image mandatée par le GPV dès 2008 a montré que Floirac bénéficie d'une image positive et que les actions entreprises dans le cadre de la rénovation ont une très bonne couverture presse. Ce changement est renforcé par la stratégie globale de marketing territorial conduite par le GPV.

La communication ayant été un préalable, l'action de la Ville s'est par la suite axée sur ses autres composants. Les deuxième et troisième axes de la stratégie sont de rendre les habitants acteurs de la rénovation urbaine et prendre en compte leur expertise d'usage (concertation), ainsi que de favoriser l'appropriation du projet par les habitants et le lien social (participation).

Des réunions publiques sont, dans ce cadre, régulièrement mises en place et permettent d'informer les habitants et de récolter leurs avis. La deuxième action, et certainement l'une des plus emblématiques de la participation, a été la création d'un groupe « relais habitants ». Comprenant une trentaine d'habitants, ce groupe a pour mission de faire le lien entre le quartier et le projet de rénovation urbaine. Deux de ses membres assistent au comité de direction de la gestion urbaine de proximité. Ce groupe met en place les « microprojets » comme le projet « Mosaïque » (collecte mise en forme d'objets souvenirs confiés par les habitants de Libération), les « portraits d'habitants » (réalisation de portraits d'habitants imprimés en grand format et exposés dans le hall de la M.270), le « projet photos » (prises de vues des chantiers) ou des expositions organisées à l'initiative d'habitants à l'atelier de la rénovation urbaine. Plus récemment, le « M'Café », espace café au sein de l'équipement culturel M.270, a pu voir le jour sous l'impulsion de la Ville et du groupe relais. C'est par ailleurs le groupe qui a dénommé l'ensemble des rues et espaces publics réalisées dans le cadre du PRU. Ce groupe devient aujourd'hui incontournable pour la préparation de tous événements et se réunit régulièrement avec l'aide du chargé de l'animation et de la participation des habitants. Auparavant exclusivement intégré au PRU, le groupe est aujourd'hui consulté sur les questions de l'agenda 21.

Le PRU étant synonyme de changements importants, il était primordial de mettre en place une démarche citoyenne autour de la mémoire des quartiers. L'une des actions phares s'est intitulée « Mémoire du bâti / mémoire du vécu ». Cette action a été menée par Anne-Laure Boyer, artiste plasticienne, dans le cadre d'une résidence de 3 ans sur le quartier Libération. La démarche dans sa globalité ayant été l'opportunité, en définitive, pour les habitants, de vivre une expérience artistique contemporaine à un moment, pour certains, sensible de leur histoire. La résidence s'est finalisée en 2012 par la publication d'un livre retraçant tout son travail.

La gestion urbaine de proximité priorisée initialement sur le PRU du Bas Floirac a fait l'objet d'une charte signée par l'ensemble des partenaires en 2008. Celle-ci vise à gérer durablement les quartiers et s'appuie également sur les principes directeurs partagés par l'ensemble des communes du GPV sur les domaines suivants :

- La gestion et l'entretien des espaces publics et privés des quartiers,
- la qualité urbaine,
- les services publics de proximité proposés aux habitants,
- les éléments de la « vie sociale » du quartier.

La gestion urbaine de proximité s'est particulièrement concentrée sur la livraison des nouvelles résidences et la prévention des problèmes liés aux chantiers en cours sur le bas Floirac. En

termes de modes de faire, les diagnostics en marchant réguliers initiés par la Ville de Floirac et regroupant l'ensemble des gestionnaires permettent une bonne gestion des quartiers.

Par la suite, une charte de gestion urbaine de proximité a été signée afin de veiller au cadre de vie sur le secteur Dravemont. Cette démarche permet d'intervenir lors de problèmes constatés (petits travaux, dégradations, médiation, animations de proximité). Un projet urbain est à l'étude et une démarche similaire au bas Floirac sera nécessaire lors de la réalisation du projet.

La concertation des habitants menée au travers des rencontres citoyennes a été menée : les habitants souhaiteraient une rénovation urbaine du quartier Dravemont et des aménagements d'espaces publics pour créer du lien social dans ce quartier.

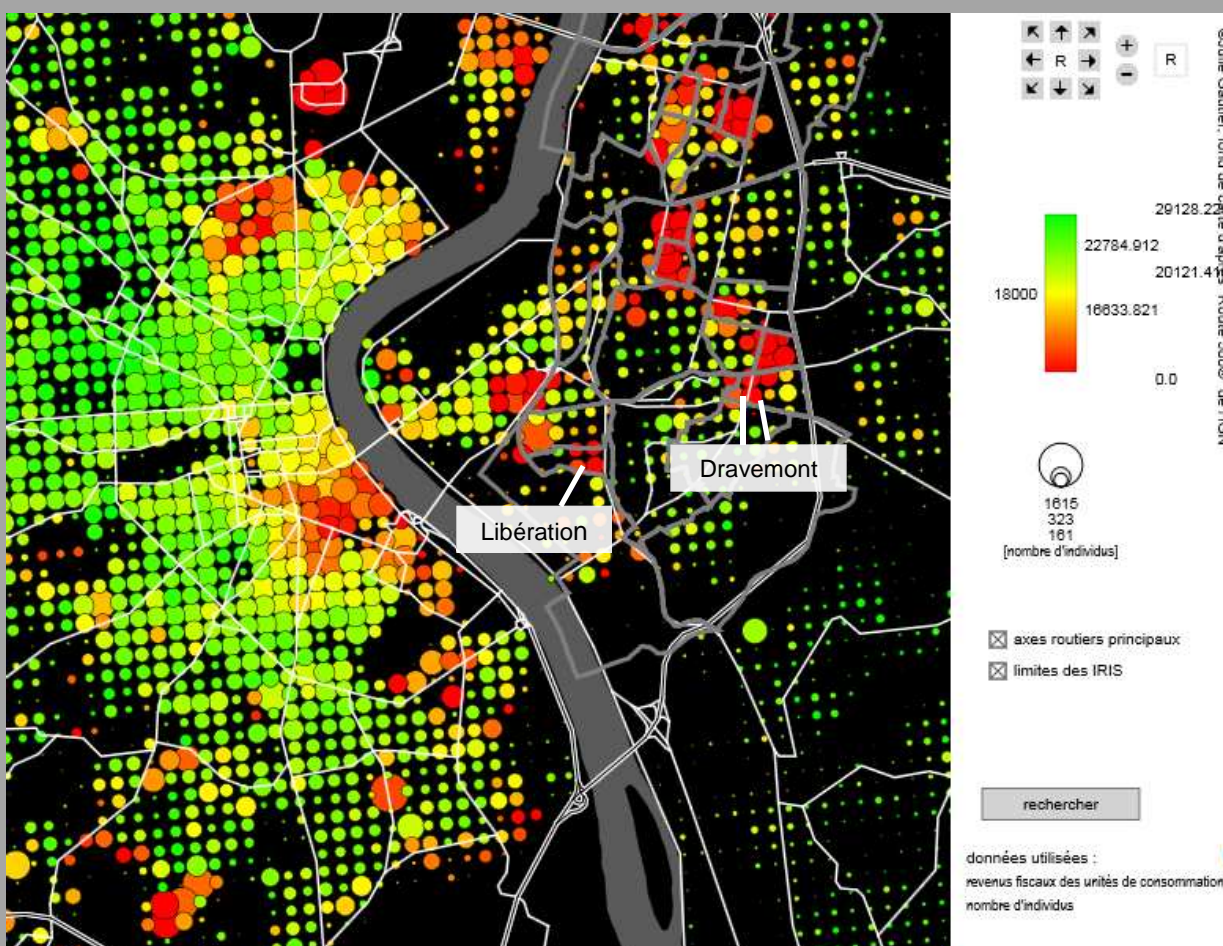
2.2. Diagnostic partagé et principaux enjeux par quartier

2.2.1. Données à l'échelle de la Ville de Floirac

Quelques chiffres clés

Niveau de vie

Le revenu fiscal moyen est de 19 687 euros au niveau communal ; il n'y a que 50% de foyers fiscaux imposables. Celui est nettement plus bas dans les deux quartiers prioritaires : 11 500 € pour le Bas Floirac / Libération, 9700 € pour le quartier prioritaire Marègue / Dravemont.



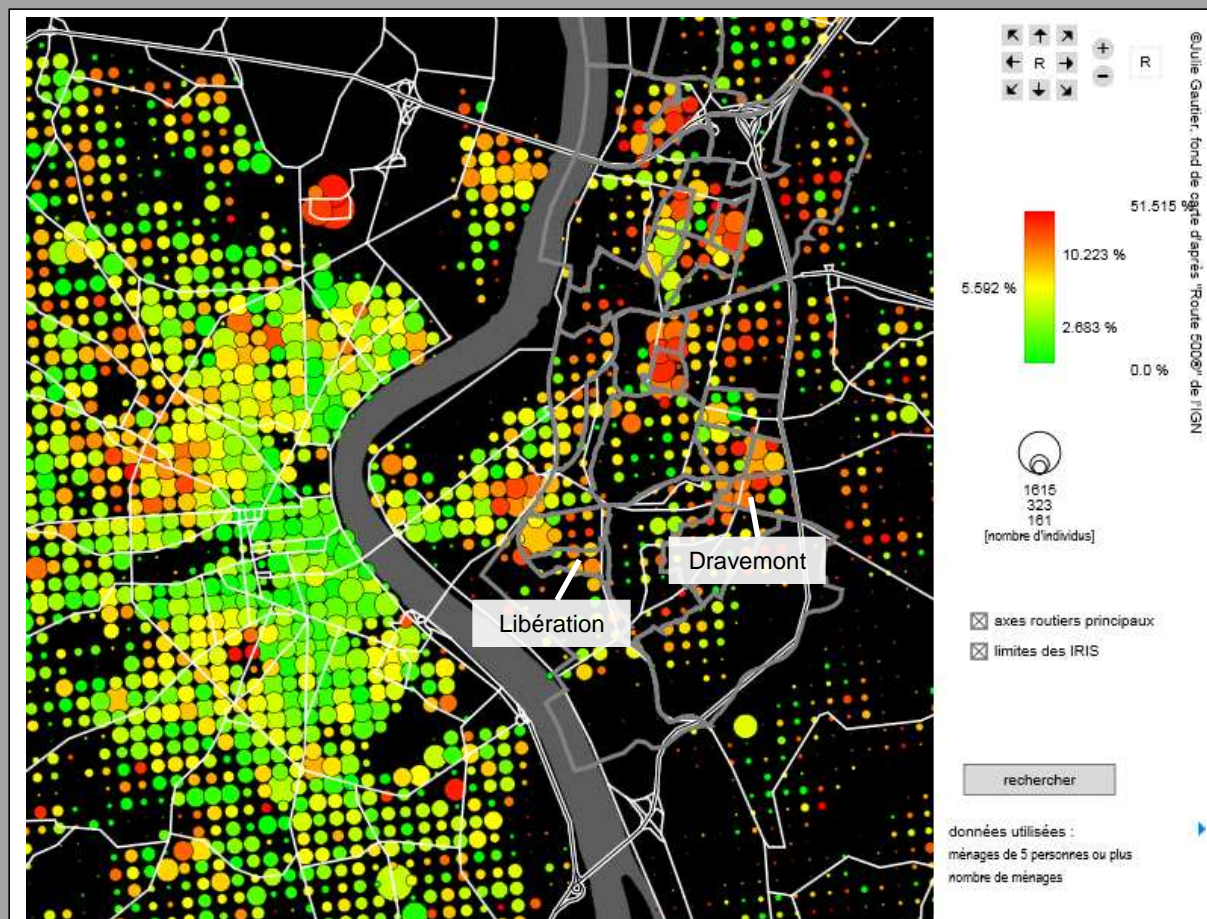
Source : INSEE recensement population 2010 / Outil cartographique Julie Gautier

Structure de la population

La structure de la population est composée de 25% de 0-19 ans, 59% de 20-64 ans et 15% de 65 ans et plus. 22% de la population a moins de 15 ans sur la Gravette, 23% sur Dravemont, 16% sur l'unité urbaine bordelaise.

34% de la population floiracaise est un couple sans enfant. 45% des personnes de plus de 80 ans vivent seuls sur Floirac.

30% des ménages sont des personnes célibataires. Les familles nombreuses sont surreprésentées de plus 10% à la cité du Midi sur Floirac (voir carte ci-dessous)



Source : INSEE recensement population 2010 / Outil cartographique Julie Gautier

Concernant l'emploi :

2143 demandeurs d'emplois sur Floirac à janvier 2015 dont 49.5% de femmes et 50.5% d'hommes dont 13,6% de jeunes.

38,4% de niveau V. 22.4% de niveau V et V bis soit beaucoup de personnes peu diplômés.

23% de chômage sur le quartier Jean Jaurès. 18% sur Dravemont.

L'éducation :

Aujourd'hui les enseignants observent un fossé entre les bons élèves et ceux en difficultés ainsi qu'une diminution des possibilités d'évolution de niveau.

On remarque une baisse du niveau de vie et du bien-être affectif des élèves qui se traduit par une augmentation des difficultés scolaires. Cette tendance est plus marquée sur les écoles du haut qui sont en train de se paupériser. Une hausse du temps de présence des enfants à l'école (10h) avec un taux élevé de fréquentation du périscolaire se ressent dans le comportement des élèves.

2.2.2. Données à l'échelle des quartiers prioritaires

2.2.2.1. Quartier prioritaire Dravemont

Contrairement au bas Floirac, le quartier Dravemont situé au Nord-Est de la commune de Floirac n'a pas fait l'objet d'une politique de renouvellement urbain, alors même que le quartier du 8 Mai 45 situé à proximité, sur la commune de Cenon, a été entièrement rénové. Dans ce contexte, le quartier Dravemont est considéré comme un territoire de relégation et fait l'objet de toutes les attentions de la part de l'ensemble des partenaires de par son caractère sensible et des risques urbains et sociaux particulièrement présents sur ce quartier. Ainsi, le quartier Dravemont est inscrit dans différents zonages, marquant de ce fait son caractère prioritaire :

- Il est d'une part classé en zone de sécurité prioritaire (ZSP)
- Il est inscrit dans les quartiers d'intérêt régional au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Le quartier Dravemont représente 691 logement dont 645 sont des logements sociaux. Environ 1 600 habitants y vivent, sur une population totale de 9 000 habitants au sein du quartier prioritaire Marègue / Dravemont.

2.2.2.1.1. Diagnostic social du quartier

Tout d'abord, le quartier de Dravemont est très fragile socialement, concentrant plusieurs critères de pauvreté. Le sentiment de déclassement est fortement présent.

Une situation sociale de plus en plus préoccupante

Les chiffres de l'étude sociale de Daniel Mandouze alertent sur le sentiment de malaise de la part des habitants de Dravemont :

- 45% des habitants interrogés en 2008 estimaient que la réputation de Dravemont s'améliorerait ; ils n'étaient plus que 15% en 2011.
- 55% des habitants considéraient qu'ils habitaient une Cité en 2008 ; ils étaient 70% 3 ans plus tard.

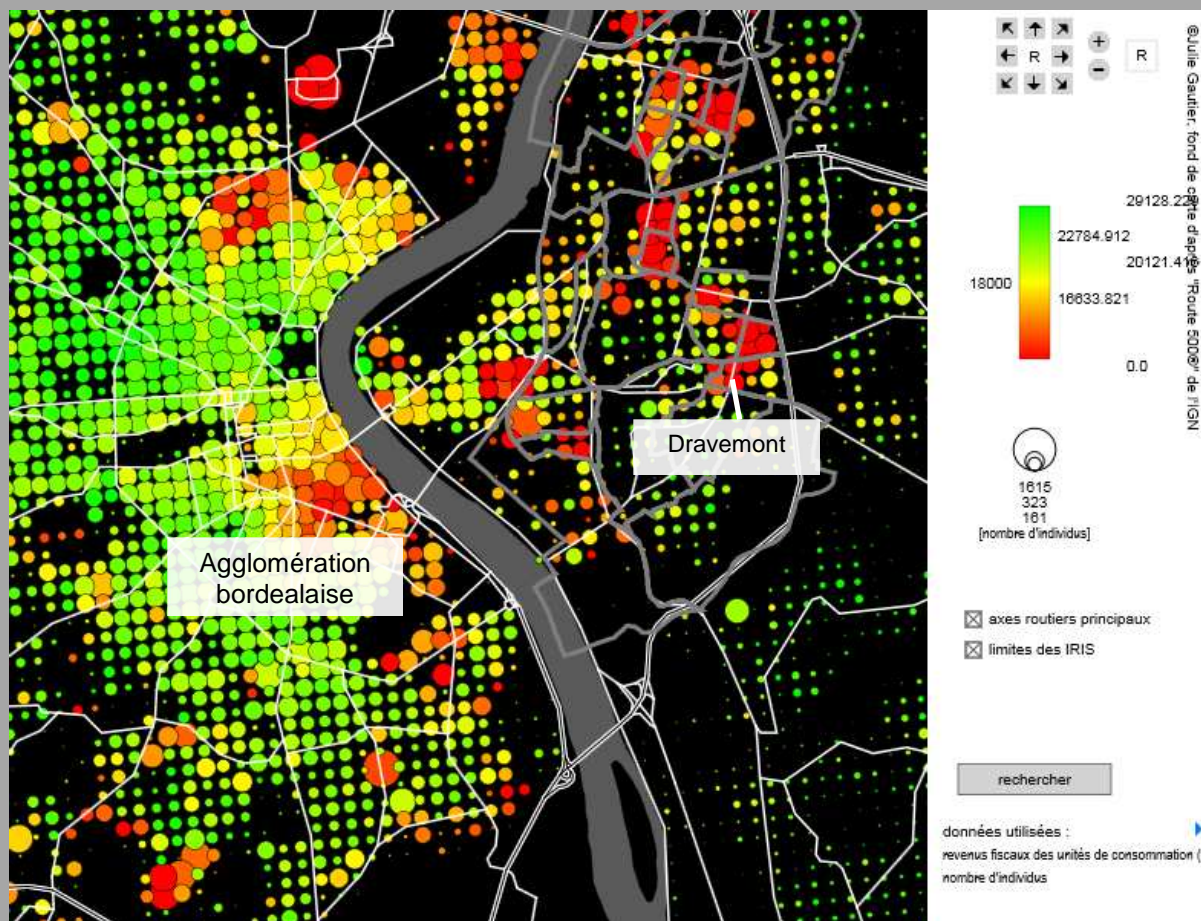
De plus, 84% des nouveaux entrants sur le site disposent de revenus inférieurs à 60% des plafonds de ressources : le sentiment de paupérisation et de mise en difficulté d'une population fragile est manifeste. Les signes de fragilité sociale sont multiples : 61,4% des personnes sont

isolées, avec ou sans enfant ; 70% des enquêtés (par Aquitanis) jugent la sécurité de leur quartier peu ou pas satisfaisante. L'absence de grands logements ne favorise pas la mixité sociale et notamment l'accueil de familles : le manque de T5 est notoire. De nombreux ménages souhaitent d'ailleurs déménager du quartier à cause de cela.

Quelques chiffres clés

Niveau de vie

Le revenu fiscal moyen est de 19 687 euros au niveau communal ; il n'y a que 50% de foyers fiscaux imposable. Celui est nettement plus bas dans le quartier prioritaire Marègue / Dravemont : 9700 €



Source : INSEE recensement population 2010 / Outil cartographique Julie Gautier

Des populations éloignées de l'emploi

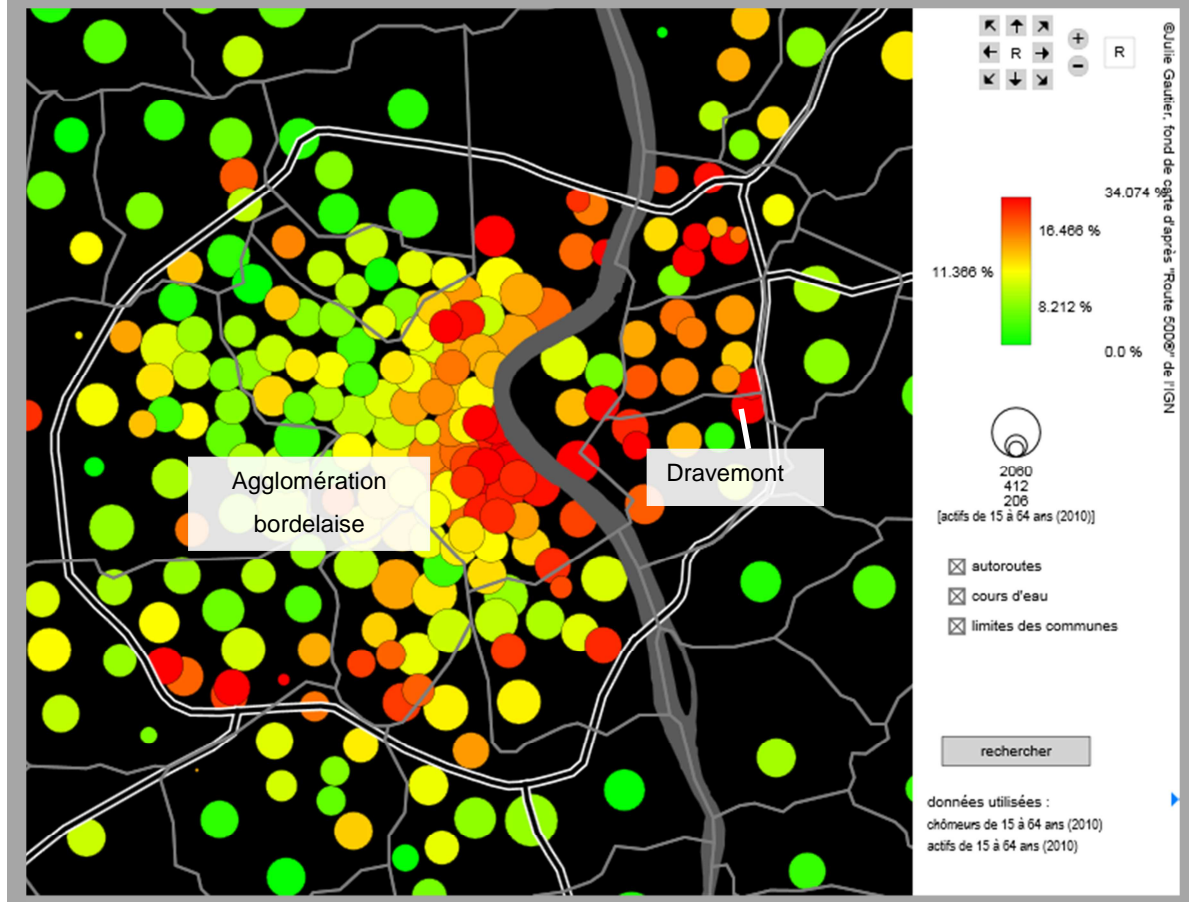
Le second élément amenant à un sentiment de déclassement du quartier concerne davantage l'emploi. Dravemont est effet un quartier fortement touché par le chômage et la précarité sociale.

Quelques chiffres clés

Taux de chômage

Le taux de chômage au niveau communal est de 17,6 % contre 10,9% sur l'unité urbaine de Bordeaux. Concernant l'IRIS de Dravemont, ce taux grimpe à 28,6%. Il est de 44,18 % pour les jeunes de moins de 25 ans.

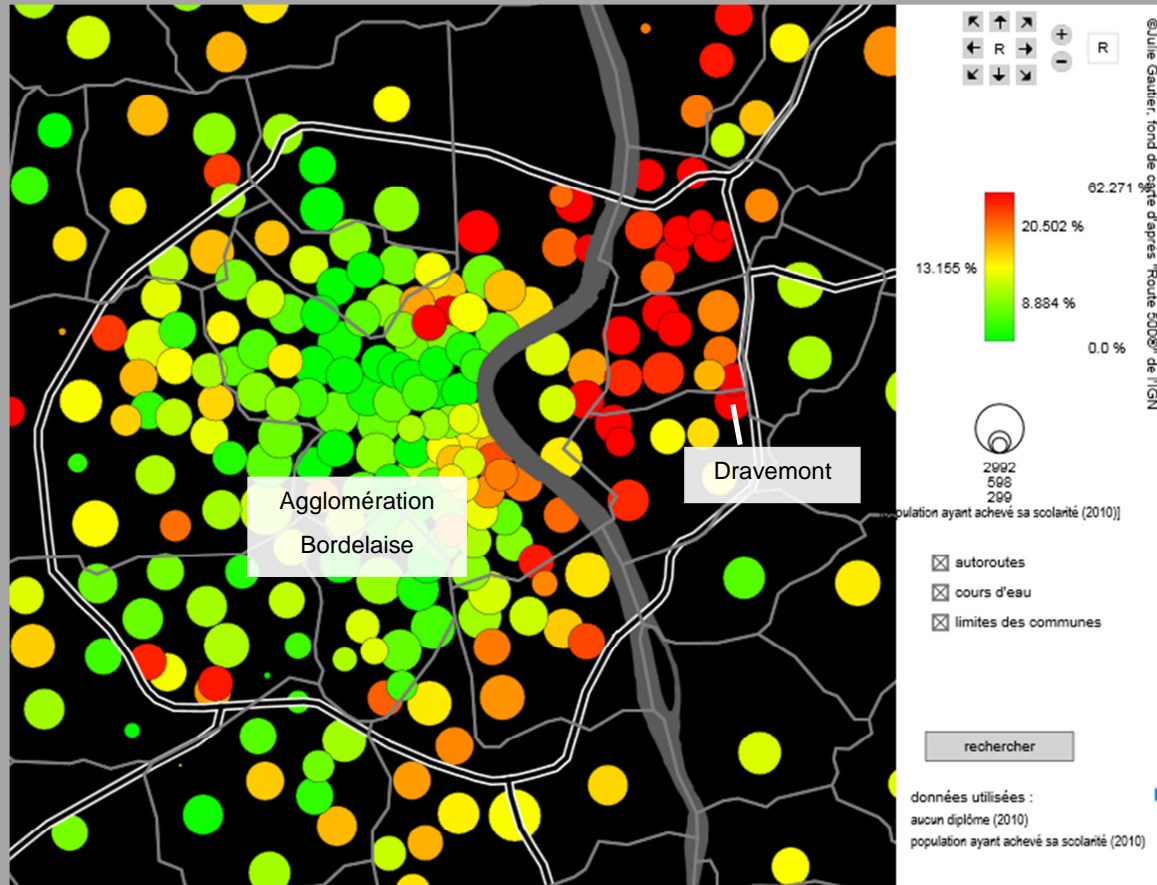
Source : INSEE recensement population 2010 / Outil cartographique Julie Gautier



Quelques chiffres clés

Formation

Le % de la population sans diplôme sur Dravemont est de 29,46 %, contre 22,75 % sur la commune et 13,15 % sur l'unité urbaine bordelaise. La population sans diplôme est plus importante chez les femmes (31,42%) que chez les hommes (27%).



Source : INSEE recensement population 2010 / Outil cartographique Julie Gautier

Une réussite éducative malmenée par des équipements de mauvaise qualité

Les écoles primaires et élémentaires Camus et Mauriac sont deux établissements scolaires rencontrant des difficultés, notamment dues à leur vétusté, ce qui ne favorise absolument pas la réussite éducative des enfants de Dravemont. Pire, ces écoles, en termes de secteur scolaire, sont essentiellement dévolues au quartier Dravemont et sont évitées par les populations des lotissements pavillonnaires alentour, ce qui crée un entre-soi et des écoles stigmatisées plongées dans leurs difficultés quotidiennes.

Un sentiment d'insécurité fort

Sur les aspects de sécurité et de prévention de la délinquance, le quartier Dravemont constitue de par sa configuration spatiale et son positionnement géographique (terminus de la ligne A du tramway), un terrain propice au développement des incivilités, des actes de délinquance (trafic de drogues...).

Différentes études ont mis en évidence les facteurs sociaux en dégradation sur ce quartier

- Un diagnostic social et urbain a été confié par la Ville à un cabinet externe ; ce diagnostic a mis en évidence la fragilité des populations occupant le quartier
- Un diagnostic de sûreté réalisé à la demande de la Préfecture par la DDSP 33, notamment sur le secteur ouest du quartier (centre commercial) où il était mis en exergue l'intérêt d'un système de vidéoprotection.

Les actes de délinquance sont fréquents dans ce quartier classé dans la zone de sécurité prioritaire. Les entrées squattées, le trafic de stupéfiants très apparents engendrent un fort sentiment d'insécurité auprès des habitants.

2.2.2.1.2. Etat des dysfonctionnements urbains au sein de Dravemont

Les difficultés sociales, prégnantes, s'insèrent qui plus est au sein d'un quartier qui semble tenu à l'écart du renouvellement urbain profond à l'œuvre sur la plaine rive droite ainsi que sur le plateau.

Un renouvellement urbain alentour renforçant le sentiment de déclassement à Dravemont

Dravemont ne profite pas de la dynamique de renouvellement urbain de la rive droite

Dravemont, de par sa situation, est un quartier qui pourrait occuper une position stratégique entre 2 grands sites qui se sont fortement renouvelés ces dernières années :

- ✓ Le quartier du 8 mai 1945 à Cenon
- ✓ L'ensemble du Bas Floirac qui marque son renouveau urbain par des opérations d'envergure (ZAC des quais ; Floirac Libération...).

La fonction d'articulation et de centralité que pourrait jouer Dravemont entre le plateau et la ville basse de Floirac n'est actuellement pas assurée. Pour l'instant, Dravemont est à l'écart, « en bout » plutôt que d'être un point d'articulation entre les zones de renouvellement urbain de la plaine rive droite d'un côté, et du plateau le long du tramway de l'autre. Pire, le quartier apparaît en position passive par rapport aux changements urbains à proximité.

Un parc d'habitat globalement dégradé...

L'état du parc d'habitat varie d'une résidence à l'autre, mais reste majoritairement dégradé. Le parc social constitué des grands ensembles datant des années 70 est aujourd'hui en confrontation directe, à la fois sociale et urbaine, avec les lotissements privés situés aux alentours. On assiste à un déclassement de ce parc social et notamment de la résidence Blaise Pascale Corneille (BPC)

totalisant près de 350 logements (de R+6 à R+13) sur les 650 logements sociaux que compte le quartier. Cette résidence, auparavant gérée par deux bailleurs – Aquitanis et Coligny, montre aujourd'hui les stigmates d'une politique de gestion différente : la résidence Corneille (ex-Coligny) est la plus dégradée ; la résidence Blaise Pascale (Aquitanis) est globalement mieux entretenue mais nécessite une réhabilitation de qualité. L'effet de masse de la résidence déqualifiée vient renforcer cette mauvaise image. Blaise Pascal Corneille, dans sa configuration actuelle, tourne le dos à l'espace public constitué par l'espace végétal central ainsi qu'au centre commercial et au tramway, de par des entrées situées à l'arrière du bâtiment

La résidence Jules Vernes, totalisant 279 logements en R+4 situés de l'autre côté de l'avenue Allende, jouit quant à elle d'une meilleure réputation par un bon entretien et une résidentialisation globalement réussie. Les parkings et les voies résidentielles sont néanmoins en retrait en termes de qualité et d'entretien.

La résidence Clos des Vergnes composée de 17 logements individuels sociaux (Aquitanis) n'est pas en très bon état et nécessite une réhabilitation.

La résidence Canterane (46 logements), quant à elle en co-propriété, ne présente pas à ce jour de stigmates liés aux copropriétés dégradées.



En jaune, la délimitation du quartier prioritaire Dravemont

L'arrivée du tramway n'a eu aucun effet sur l'urbanité du site

L'arrivée du terminus de la ligne A du tramway ces dernières années au cœur du quartier aurait pu enclencher une réelle dynamique de renouvellement urbain sur le quartier. En effet, ce genre d'équipement peut amener une intensité urbaine tout à fait intéressante. Néanmoins, les habitants de Dravemont mettent deux fois moins de temps pour se rendre sur la rive droite en voiture plutôt qu'en tramway, ne favorisant pas l'utilisation de ce transport collectif sur le secteur.

Un urbanisme par plaques sans cohérence d'ensemble

La procédure de ZUP ayant servi à la création du quartier participe à ce côté introverti de Dravemont, puisque le contraste de la forme urbaine est saisissant avec les quartiers d'habitat pavillonnaire construits plus tard et à proximité immédiate. De plus, après l'arrivée de la résidence

Blaise Pascal, les projets se sont faits par à coup, sans cohérence d'ensemble. Ceci est bien illustré par l'implantation du centre commercial par exemple.



vues anciennes des plateaux et du quartier de dravemont

Des espaces publics marqués par la prédominance du « tout voiture » et un manque de clarté

Les espaces publics sont extrêmement pauvres et manquent de lisibilité. L'espace public central ne joue pas son rôle d'animation urbaine et d'espace fédérateur.

Le stationnement, présent de manière prépondérante, non mutualisée et archaïque sur le quartier, participe totalement au manque de visibilité et de qualité des espaces publics. C'est la prédominance du « tout voiture » ici, au détriment de l'urbanité et du cadre de vie. Approximativement, ce sont plus de 15000 m² qui sont aujourd'hui dédiées au stationnement au coeur de Dravemont, sur un territoire où l'espace public est devenu rare et où le foncier disponible a quasiment disparu.

De plus, la présence de nombreux interstices et d'espaces au statut incertain favorise les regroupements de jeunes et de jeunes adultes ainsi que le développement de pratiques déviantes (trafics et consommation de drogue).

D'une manière générale, la trame viaire est peu claire à l'exception des grandes infrastructures routières qui structurent fortement le territoire. Ces dernières sont des liaisons d'agglomération (D936 ou rocade à l'Est), dédiées aux déplacements rapides, qui questionnent le quartier et ont des effets de rupture. D'un autre côté, les liaisons inter-quartier, à l'échelle cette fois du plateau des Hauts de Garonne constituent également des axes majeurs. Il s'agit des voies perpendiculaires à la D936, traversant le coeur de Dravemont, assurant le lien vers Cenon et le bas Floirac. Le système viaire ensuite est nettement moins lisible, en majorité constitué de voies de dessertes résidentielles. La continuité des parcours est plus difficile, les rues en impasse sont nombreuses dans les ensembles pavillonnaires. Les liaisons de proximité sont de fait très confidentielles.

Enfin, les liaisons piétonnes restent marginales dans ce contexte du « tout voiture ».

Un centre commercial qui périclité



Le centre commercial a été construit au centre de Dravemont. Celui-ci, bâti selon le modèle de pensée des 30 Glorieuses, est aujourd'hui obsolète et participe totalement à l'appauvrissement général du quartier. Plusieurs facteurs montrent cet état de désuétude :

- Un espace public encombré, notamment par le stationnement issu de l'époque du « tout voiture »,
- Une signalétique d'ensemble désordonnée
- Des commerces peu visibles de par une galerie organisée en interne sans vitrine sur l'extérieur
- Une lisibilité intérieure commerciale complexe
- Une scénographie vieillissante
- Un espace peu chaleureux
- Une offre peu qualitative et des commerces de proximité en difficulté : 50% des commerçants déclarent rencontrer des difficultés financières
- Des valeurs locatives anormalement élevées
- Des problèmes d'insécurité constatés, notamment au fond de la galerie
- Une copropriété tenue par des propriétaires non exploitants.

Des polarités d'équipements éparses et vétustes

Le quartier Dravemont est bien doté en termes d'équipements publics. En effet, on recense au sein du quartier :

- Deux écoles publiques (maternelle et primaire) et un établissement d'enseignement privé (de la maternelle au collège inclus)
- Un centre social
- Une école de musique
- Une mairie annexe
- Une agence postale
- Une médiathèque
- Une salle de proximité pour les jeunes de 12 à 18 ans.

Néanmoins, l'ensemble de ces équipements est disséminé sur le quartier, manquant ainsi de lisibilité et de visibilité auprès habitants. D'autant plus qu'ils ne jouissent pas d'un positionnement central en plein cœur du quartier puisqu'ils sont essentiellement éparpillés à l'Est du quartier. Sur le plan de leur qualité intrinsèque, les équipements sont aujourd'hui vétustes.

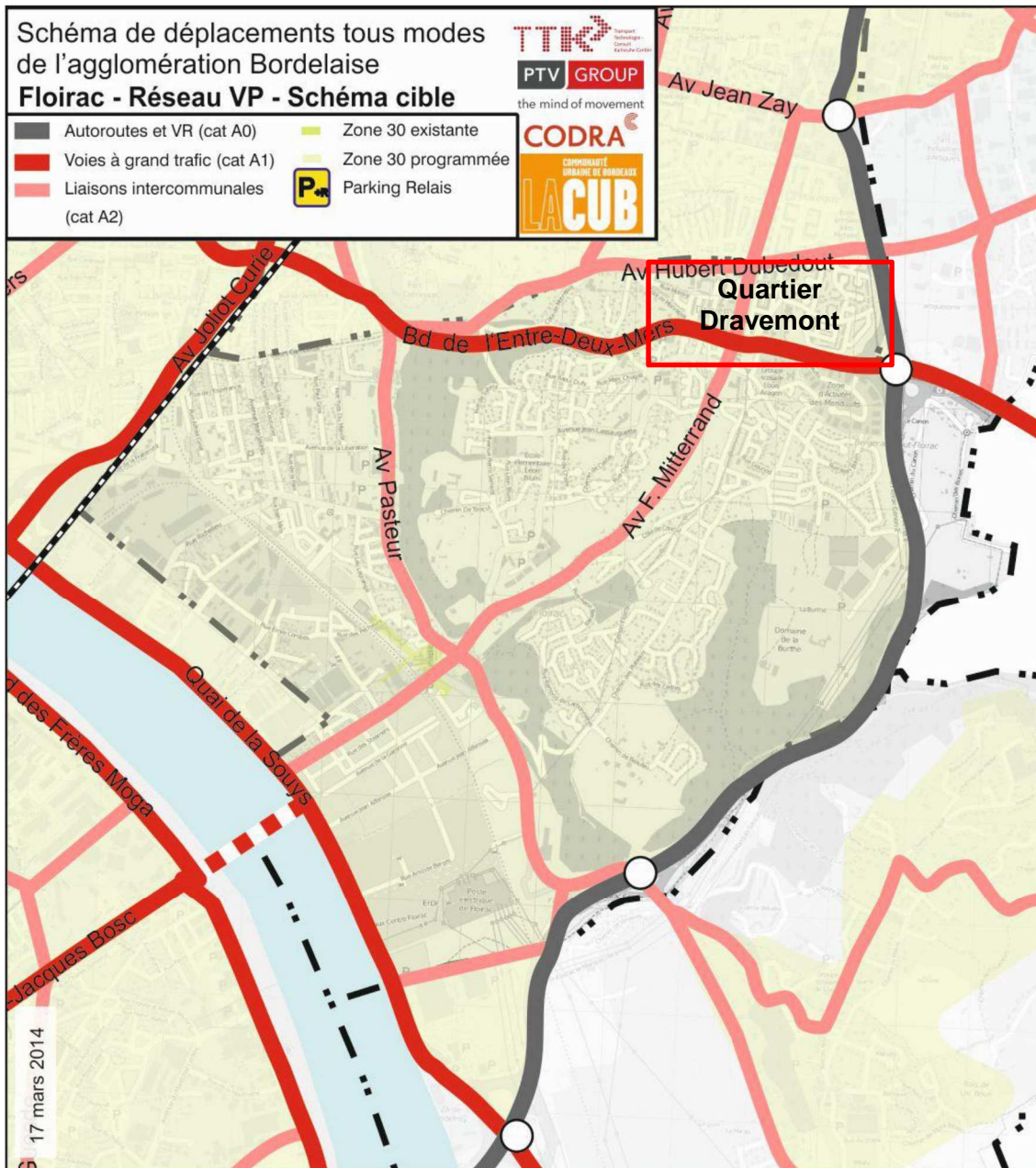
En définitive, le quartier Dravemont apparaît comme un quartier très fragilisé à l'écart du renouvellement urbain de la rive droite. Les renoncements successifs pour mener une opération de renouvellement lourde en font aujourd'hui l'un des quartiers « à la traîne » de la rive droite et même de l'ensemble de la métropole bordelaise. Néanmoins, cette situation indigne doit trouver une réponse à travers un projet urbain fondé sur les potentialités du site : faire de Dravemont un lieu de destination et une centralité à l'échelle des hauts coteaux.

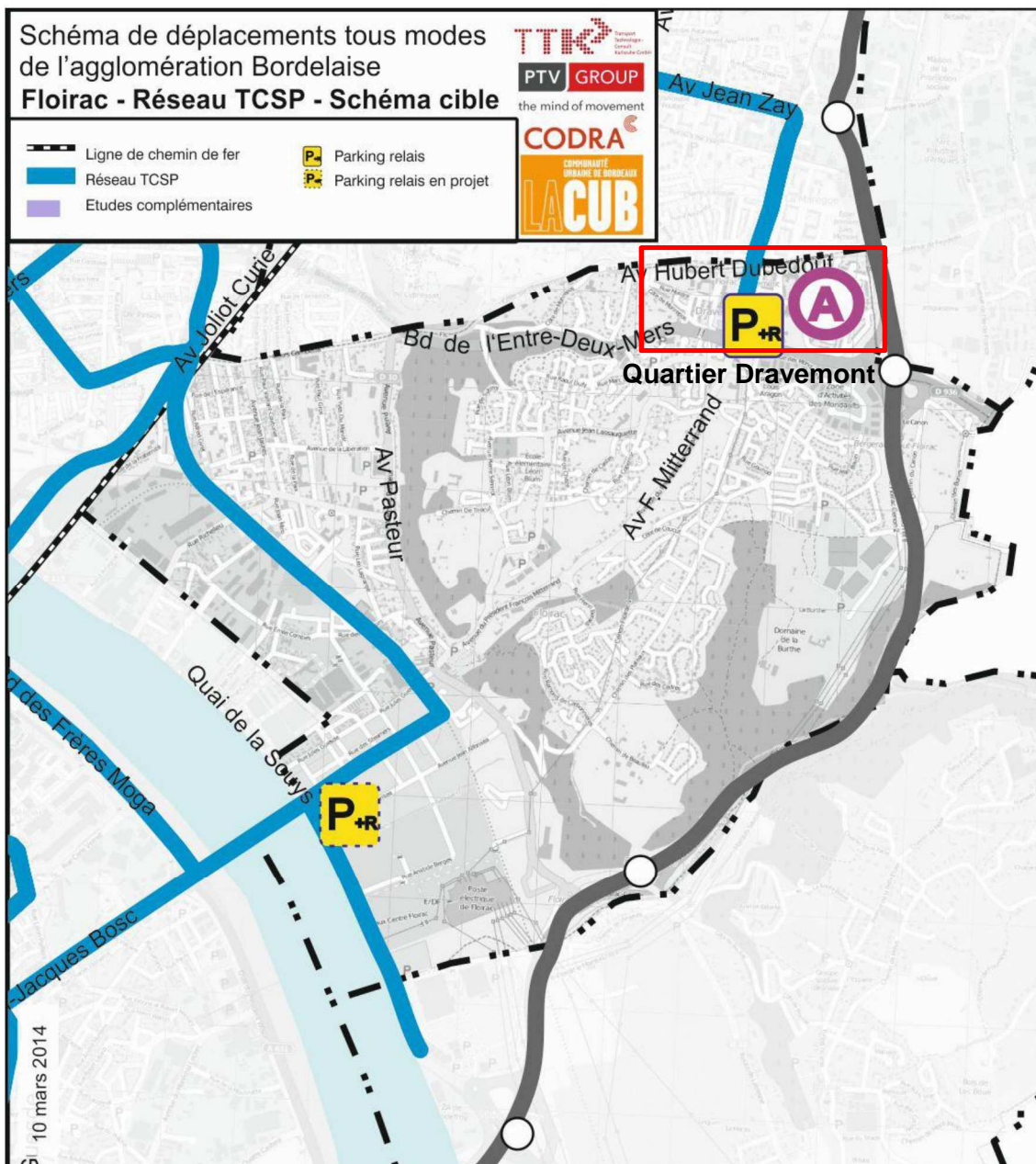
2.2.2.1.3. Principal enjeu : faire de Dravemont une centralité et un territoire de destination

Tout d'abord, Dravemont, malgré les difficultés énoncées, possède plusieurs qualités pour occuper le rôle de centralité à l'échelle des hauts coteaux et du plateau :

Tramway et infrastructures

Dravemont est une porte d'entrée dans l'agglomération : à l'intersection de trois voies majeures qui descendent vers le bas Floirac et Bordeaux (l'avenue du président Francois Mitterrand, l'avenue Dubedout qui rejoint la côte de l'Empereur et le boulevard de l'Entre Deux Mers) et à deux pas de la rocade, le quartier est très bien connecté aux bas coteaux comme au plateau. Il profite également du tramway.





Condition de plateau et ensoleillement

Dravemont est un des plus grands plateaux topographiques de la ville des hauts coteaux, à 72m NGF, une condition qui est clairement perçue lorsque l'on arrive en tramway depuis Cenon. Cette position de plateau, augmentée par l'ouverture de l'espace autour du tramway et sa très bonne orientation sud, fait de Dravemont un lieu de destination potentiel en matière d'espace public.

Bâtiment ville

La résidence Blaise Pascal Corneille vient confirmer cette condition géographique de plateau majeur.

La résidence est en effet visible de très loin et de plusieurs points de la métropole, notamment depuis le centre historique bordelais. La hauteur maximale de BPC dans la métropole est de 112m (40 m + 72m NGF), une hauteur comparable à la cité administrative de Bordeaux à 108 m (92m + 16m NGF). C'est un bâtiment extravisible et la diversité des hauteurs du bâtiment (du R+6 au R+13) produit au loin une véritable image de ville.

Paysage

Même si l'espace central de Dravemont paraît surtout occupé par la voiture et des surfaces d'enrobé, c'est un des seuls endroits des hauts coteaux (avec l'arrêt de tramway Bassens Carbon Blanc) où le paysage des coteaux remonte sur le plateau, en suivant les infrastructures (le long de l'avenue du président François Mitterrand et le boulevard de l'Entre Deux Mers). Cela offre à Dravemont un potentiel d'espace vert et de qualité résidentielle remarquable qui pourrait être fortement valorisé.

Mixité

Même s'ils sont peu mis en valeur et connectés entre eux tous les ingrédients programmatiques d'une centralité des hauts coteaux sont aujourd'hui réunis à Dravemont : le transport public, des équipements scolaires et publics de qualités, des espaces verts, des commerces, des activités et des logements. A travers une réarticulation de l'ensemble des programmes pour une meilleure mise en relation, la centralité pourrait rapidement émerger.



Dravemont est le seul lieu dans la ville de Floirac, et même au niveau du plateau, à combiner toutes ces qualités. Dans une ambition de renouvellement du quartier il est tout sauf utopique d'imaginer que Dravemont devienne un lieu de destination du plateau et la deuxième centralité de Floirac.

Dans ce cadre , comment affirmer cette position de centralité ?

L'enjeu premier de la réflexion urbaine menée actuellement sur Dravemont est donc d'affirmer à travers le futur projet de renouvellement urbain le positionnement métropolitain de ce site en jouant sur ses qualités intrinsèques évoquées précédemment et en mettant en oeuvre un accompagnement social et économique du projet. Il s'agit en effet de veiller à la fois à l'appropriation du projet par les habitants, sur les aspects de gestion urbaine de proximité, de sécurité, de questions sociales, de réussite scolaire, d'emploi et de développement économique.

2.2.2.2. Quartier prioritaire Jean Jaurès

Le quartier Jean Jaurès est divisé en différents sous-secteurs :

- Le quartier **Libération**

- Le secteur **Joliot Curie**, du nom du projet de renouvellement urbain intercommunal avec les villes de Bordeaux et Cenon, et qui concerne les cités du Midi / Alfred Giret / Muscaris pour Floirac
- Le secteur de la **Fraternité / Espérance**.

2.2.2.2.1. Diagnostic social du quartier

Concernant le **quartier Libération**, l'opération de rénovation urbaine du Bas Floirac est en pleinement en phase opérationnelle. L'ensemble des équipements publics ainsi que les voiries et espaces publics sont finalisés. Les derniers îlots constructibles sont actuellement en cours de construction ou en passe de le devenir. Reste la partie Libération phase 2 inconstructible à ce jour par rapport au risque d'inondation. De même, un certain nombre d'îlots sont également inconstructibles sur le secteur des Clairières de Flore (en quartier de veille).

L'avenant de sortie de convention de l'ANRU est quant à lui réalisé. On constate aujourd'hui sur ce quartier les premiers effets bénéfiques de la mixité sociale en marche, même si celle-ci est ralentie du fait de l'inconstructibilité évoquée précédemment. Pour rappel, 532 logements sociaux ont été démolis sur les 710 que comptait initialement le quartier.

Située à proximité du quartier Libération, la résidence Curie (Gironde Habitat) vient de faire l'objet d'une réhabilitation thermique. Cette résidence construite en 1975 compte 80 logements répartis en 2 bâtiments, où vivent environ 180 habitants. Cette résidence est plutôt attractive de par ses loyers modérés, sa réhabilitation réussie et la grande surface des logements.

En ce qui concerne le secteur Joliot Curie, la cité du Midi (453 logements) appartient au bailleur ICF Atlantique. A l'origine réservée aux cheminots, la cité s'est peu à peu paupérisée avec l'ouverture à d'autres type de locataires. Cette ouverture s'est accompagnée d'un clivage entre anciens et nouveaux habitants qui tend néanmoins à s'estomper. Ce clivage est aujourd'hui davantage économique et sépare les actifs (ceux qui ne font que dormir sur place) des inactifs (dont la résidence est parfois tout l'univers). Une ligne de partage sépare également d'un côté les familles nombreuses (dont beaucoup de familles monoparentales), et de l'autre les personnes isolées et / ou retraitées. Cette ligne de partage se caractérise par des modes de vie différents, des pratiques et des temporalités qui peuvent être sources de conflits. Au total, la cité du Midi comporte 766 personnes, ce qui est faible par rapport au nombre de logements (1,7 personnes par logement).

On constate (cf. diagnostic social d'Arcus / Mandouze de 2012) :

- 35% de personnes de moins de 25 ans
- 38% de personnes isolées
- 14,5% de familles monoparentales
- 36% de ménages touchant l'APL / AL
- 11,2% de personnes inscrites à pôle emploi
- 11,3% de plus de 65 ans.

Toujours dans le cadre de Joliot curie, Cité Muscaris / Alfred Giret (Floirac), les cités Alfred Giret et Muscaris (52 logements) sont gérées par le bailleur Mésolia. La cité Alfred Giret est une ancienne cité ouvrière qui, contrairement aux idées reçues, n'abrite pas que des personnes âgées. Le turn over s'est mis en place depuis quelques années avec la fin d'une génération (13,3% de rotation en 2008). Les nouveaux arrivants sont plutôt jeunes, avec beaucoup de couples et de familles monoparentales (17%). Au niveau des indicateurs socio-économiques, nous remarquons sur Alfred Giret (cf. diagnostic social d'Arcus / Mandouze de 2012) :

- 31% de moins de 25 ans
- 24% de personnes isolées
- 17 % de familles monoparentales

- 41% de ménages touchant l'APL
- 4,6% de personnes inscrites à pôle emploi
- 11% de plus de 65 ans.

Globalement sur l'ensemble des cités Giret / Muscaris, le climat qui domine est une forte appropriation des locataires qui se sentent « comme dans leur maison » : absence de codes propres à la cité... Les relations sociales et interpersonnelles sont faciles et montrent une entraide envers les personnes les plus âgées.

Le troisième secteur se compose tout d'abord de **la cité Fraternité** construite en 1965, cette cité rassemble 94 logements gérés par le bailleur Domofrance. Composée autour d'une tour de 14 étages et d'un bâtiment de 4 étages. On constate une dominante plutôt jeune et familiale : seulement 11 % de familles monoparentales, pour 21 % dans l'ensemble du parc Domofrance.

Certaines catégories sociales sur-représentées (cf. diagnostic social d'Arcus / Mandouze de 2012) :

- 21 % d'ouvriers (10% pour le parc Domofrance)
- 18 % de chômeurs (13 % pour le parc Domofrance)
- Présence importante (et équilibrée) d'habitants très anciens et de nouveaux Arrivés :
- 26 % des résidents sont présents depuis + de 20 ans
- 28 % ont emménagé récemment (- de 2 ans)
- 45% de moins de 25 ans
- 42% de personnes isolées
- 70% de ménages avec APL/AL
- 22% de retraités

Apparentée souvent à la cité Fraternité, les logements sociaux de « L'Espérance » sont pour autant un ensemble à part entière géré par le bailleur Logévie. Réalisée en 1976 et réhabilitée en 1994, la cité se compose de 63 logements (12 individuels et 51 collectifs) et de 115 habitants environ. On constate dans cet ensemble l'occupation la plus "sociale" de tout le secteur, liée en partie à la structure et à l'état du parc (cf. diagnostic social d'Arcus / Mandouze de 2012) :

- Une résidence assez marquée par la précarité et par les difficultés sociales et psychologiques de certains individus ou ménages ;
- Beaucoup de personnes sont suivies par les services sociaux ou font l'objet d'une mesure d'accompagnement.
- De nombreux isolés dans les collectifs (présence de petits logements) ;
- Des familles parfois nombreuses dans les individuels, qui présentent la typologie des anciennes cités de transit ;
- 19 logements réservés au contingent préfectoral et 3 logements d'urgence.

Au niveau des indicateurs, nous constatons (cf. diagnostic social d'Arcus / Mandouze de 2012) :

- 36% de moins de 25 ans
- 55,5% de personnes isolées
- 11% de familles monoparentales

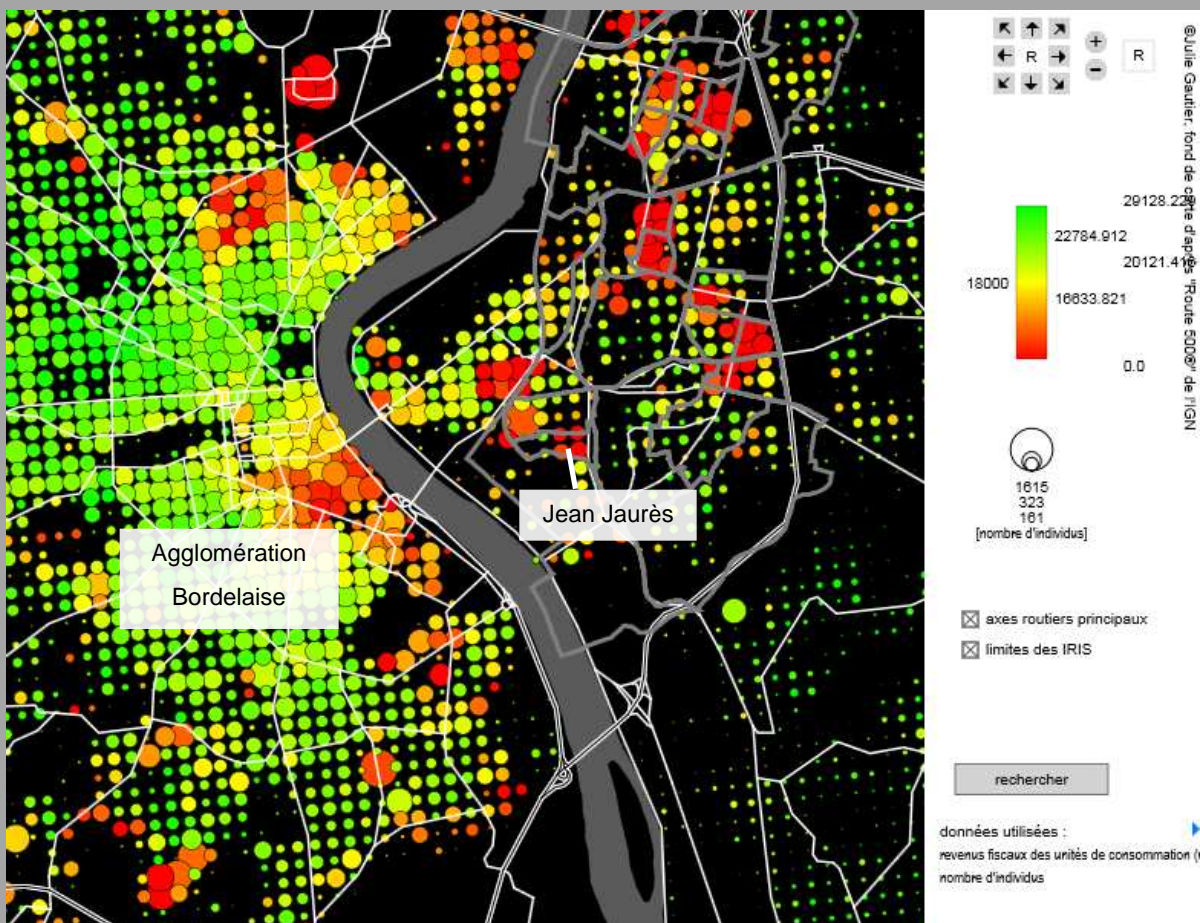
- 87% de ménages touchant l'APL/AL
- 13% inscrits au pôle emploi.

Les cartes ci-après détaillent à l'échelle du quartier prioritaire certaines données statistiques.

Quelques chiffres clés

Niveau de vie

Le revenu fiscal moyen est de 19 687 euros au niveau communal. Celui est nettement plus bas dans le quartier prioritaire Jean Jaurès : 11 500 €



Source : INSEE recensement population 2010 / Outil cartographique Julie Gautier

Un taux de chômage qui reste important

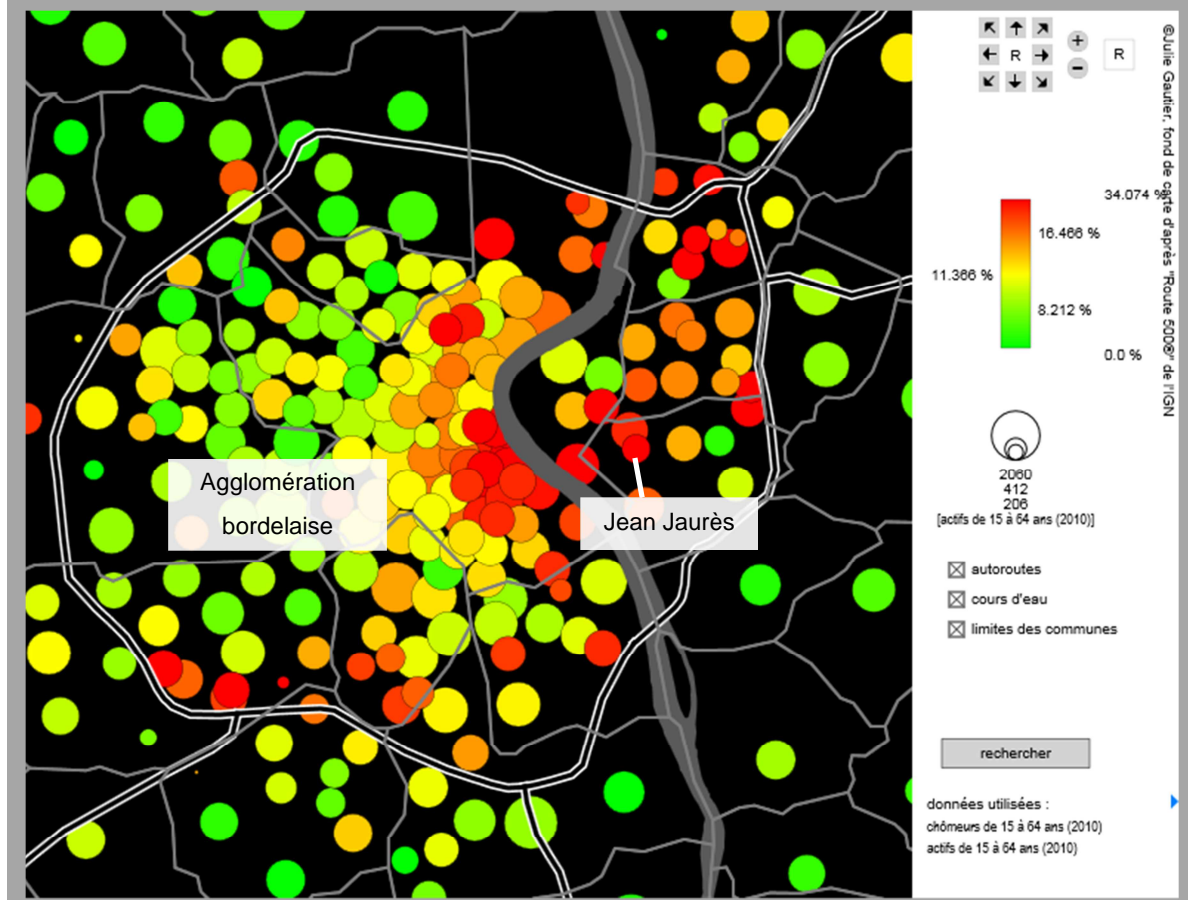
A l'échelle du quartier Jean Jaurès, le taux de chômage élevé montre que les bénéfices liés à la rénovation urbaine et à la mixité sociale ne sont pas encore complètement atteints. Des quartiers nécessitent un traitement particulier sur ce sujet, notamment le secteur Joliot Curie.

Quelques chiffres clés

Taux de chômage

Le taux de chômage au niveau communal est de 17,6 % contre 10,9% sur l'unité urbaine de Bordeaux. Concernant Jean Jaurès, ce taux grimpe à 23% Il est de 43% pour les jeunes de moins de 25 ans.

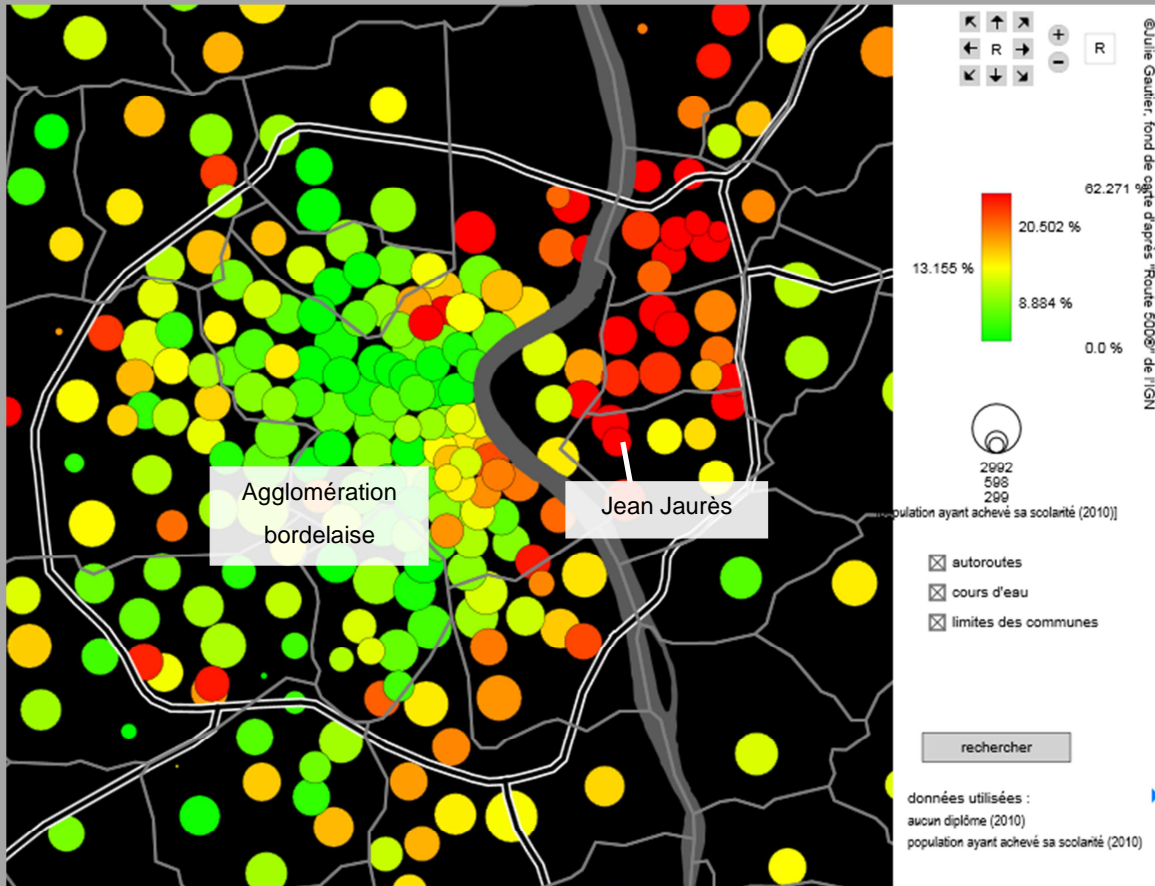
Source : INSEE recensement population 2010 / Outil cartographique Julie Gautier



Quelques chiffres clés

Formation

Le % de la population sans diplôme sur Jean Jaurès grimpe à 31% contre 22.75 % sur la commune et 13,15 % sur l'unité urbaine bordelaise. La population sans diplôme est plus importante chez les femmes (35%) que chez les hommes (27%).



Source : INSEE recensement population 2010 / Outil cartographique Julie Gautier

Une réussite éducative en marche depuis plusieurs années sur le quartier

Les deux groupes scolaires présents sur le quartier ont été rénovés dans le cadre de la rénovation urbaine et ont permis de changer l'image de ces équipements. D'ailleurs, sur le groupe Curie autrefois très stigmatisé, les effectifs sont en constante progression, atteignant aujourd'hui la limite de capacité de l'école en maternelle. L'intégration au sein de cette école de l'antenne de Cap Sciences a contribué à cette réussite. Au niveau de l'enseignement du second degré, l'implantation du nouveau collège au cœur du quartier Libération a également atteint son objectif de renversement d'image liée à l'ancien collège Yves du Manoir situé au fond d'une impasse. Les effectifs sont croissants et le collège bénéficie d'une meilleure mixité sociale par un élargissement de la carte scolaire à des communes voisines.

Des problèmes de délinquance qui persistent

Pour rappel, le quartier Jean Jaurès est classé en ZSP. La rénovation urbaine a permis d'apaiser le climat autrefois très tendu sur le quartier Libération. D'ailleurs, nous avons pu assister à un déplacement de la délinquance vers la cité du Midi aujourd'hui davantage paupérisée en comparaison avec le quartier renouvelé de Libération. Toutefois, malgré cette politique de rénovation et tout un ensemble d'actions d'accompagnement en direction des habitants, il est à regretter la présence de regroupements, d'un trafic ainsi que des actes de délinquance se déplaçant sur le secteur Libération et plus largement au sein du quartier Jean Jaurès. **L'ensemble de ces phénomènes engendre un sentiment d'insécurité sur Libération pouvant mettre en péril la réussite de la rénovation urbaine visant à attirer et à maintenir de nouvelles catégories de population de manière à permettre une mixité sociale. L'enjeu est également de mettre fin aux actes d'incivilités et de dégradations et de pérenniser les investissements consentis par l'ANRU sur le quartier.**

Concernant les autres secteurs, la Cité du Midi, comme précisé précédemment, fait l'objet d'actes de délinquance de manière périodique localisés sur certaines entrées. De même, le secteur de la Fraternité est confronté également à des phénomènes de regroupement et de trafic.

2.2.2.2. Etat des dysfonctionnements urbains et des contraintes environnementales au sein du quartier Jean Jaurès

Un secteur Jean Jaurès en dichotomie

Le quartier Jean Jaurès se caractérise par une dichotomie à plusieurs titres :

- La démarcation du renouvellement urbain : nous avons d'un côté un quartier renouvelé (le quartier Libération), et de l'autre un secteur en devenir qui, dans tous les cas, se paupérise (Cité du Midi, Alfred Giret...)
- La frontière de l'ancienne voie ferrée Bordeaux Eymet : celle-ci sépare physiquement le secteur Fraternité / Espérance du reste du quartier Jean Jaurès et donne l'impression d'une réelle déconnexion de Fraternité au reste de la Ville.

Un parc d'habitat social en devenir

A l'exception du secteur Libération renouvelé et de la Fraternité réhabilité, le parc social est en devenir.

Concernant la Cité du Midi (Floirac), elle comprend, à l'instar de la Benauges 100 % de logements sociaux datant des années 70. Au total, ce sont 453 logements qui se répartissent autour de 15 bâtiments collectifs de R+4 à R+10. Au niveau de la typologie des logements, on constate une très forte majorité de grands logements : 90 % des logements sont de type 3 ou plus (184 T3, 178 T4, 45 T5). Le taux de vacance est extrêmement faible (0,6%). Le niveau de loyer est très bas : 229 € pour un T4. La cité du Midi est une cité en état d'usure, constituée d'un patrimoine bâti de plus en

plus vétuste. Malgré leur appropriation, les espaces extérieurs, à l'exception de la zone récemment aménagée en jeux d'enfants, sont en déclin. L'avenue René Cassagne, par son gabarit important, dessine une ligne de démarcation entre deux entités géographiques et sociales : l'îlot Nord et l'îlot Sud. Le nord accueille une population stable, vieillissante, alors que le sud connaît un turn over assez important, turn over constitué d'une population plus précaire, plus jeune, non issue de la classe « cheminot ». Le problème de la Cité du Midi est essentiellement un problème d'image et d'enclavement. ICF, au titre de bailleur social de la SNCF doit accompagner le développement du pôle ferroviaire de Bordeaux, la gare de Cenon, l'arrivée de la LGV, le fret, le support technique. Autrement dit, de nouveaux emplois, un besoin de logement à satisfaire. La démolition de logements n'est donc pas à l'ordre du jour.

Les cités Alfred Giret / Muscaris (Floirac) sont composées de 30 logements intermédiaires datant des années 50 (Alfred Giret) et de 22 individuels livrés en 2000 (Muscaris). Ce sont exclusivement des logements sociaux. Adossées à l'ancienne voie ferrée Bordeaux / Eymet, ces deux cités sont bien vécues par leurs habitants qui apprécient la forme urbaine. Les jardins potagers y sont des vecteurs de relations sociales. Le cadre de vie et les espaces extérieurs généreux se portent garants de la tranquillité et tirent de la situation de confinement des avantages. Sur un plan technique, le bâti est obsolète.

La Cité Espérance est articulée autour de deux typologies de logements : 12 individuels et 51 collectifs.

(2 bâtiments R+3 et R+4), dont 16 T1 bis, 17 T2, 18 T3, 7 T4, 4 T5, 1 T6. Deux problèmes dominants sont à constater : dans les individuels, la vétusté du bâti, fortement évoquée et vilipendée (fissures, humidité, moisissures) et qui peut donner des situations problématiques ; dans les collectifs, l'état des logements est plus satisfaisant mais leur positionnement géographique est remis en cause eu égard au projet urbain de Garonne Eiffel.

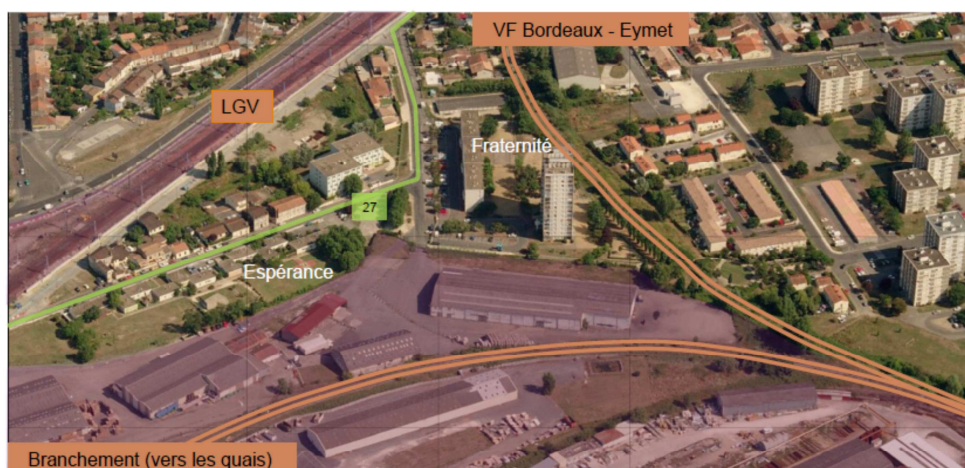
Un réel enclavement et la question de la mobilité

Pour le secteur Libération, la création d'un nouveau maillage viaire a permis de désenclaver le quartier. La question reste entière pour le quartier Jean Jaurès dans son ensemble.

En effet, pour le secteur du Midi / Alfred Giret / Muscaris, le système viaire est labyrinthique, sans réelle logique en terme de gabarit (surlargeur des voies internes, étroitesse des voies d'accès) et débouchant sur des voies sans issues. La cité Alfred Giret / Muscaris est quant à elle « coincée » entre l'ancienne voie ferrée Bordeaux Eymet et la Cité du Midi. Même si cet effet d'enclavement peut être perçu comme un facteur de tranquillité pour les habitants, ces derniers ont bien conscience de l'inéluctabilité d'un renouvellement urbain de leur quartier. La connection avec le secteur Libération est à renforcer car peu lisible.

Le secteur de la Fraternité / Espérance est dans le même cas de figure. Celui est enfermé par l'ancienne voie Bordeaux Eymet, la LGV et la zone industrielle, donnant l'impression d'un véritable confinement urbain.

Fraternité et Cité de l'Espérance :
deux résidences "bloquées" dans un véritable confins urbain



Plus largement, à l'échelle du quartier Jaurès et de la plaine, l'absence de TCSP est préjudiciable à la mobilité des habitants. La mise en place de ce type d'équipement, dans un contexte de renouvellement urbain général à l'échelle du Bas Floirac, est donc très attendu.

Un paysage et des espaces publics contrastés

Alors que le quartier Libération renouvelé propose un paysage urbain organisé autour de places, de voiries maillant l'ensemble du secteur, les quartiers de la Cité du Midi et de la Fraternité sont dans un tout autre registre, par des espaces publics peu valorisés, donnant l'impression d'être dans en dehors de la ville. La présence de voie SNCF désaffectée et de la zone industrielle vient renforcer ce sentiment. Même si les espaces vides entre bâtiment sont généreux, ceux-ci ne sont pas valorisés par un traitement particulier. Les stationnements et les voies d'accès coupent ces espaces et sont omniprésents. Seule l'aire de jeux installée par le bailleur ICF vient atténuer cette impression. De même, sur le secteur de la Fraternité / Espérance, l'investissement consenti par la Ville de Floirac en partenariat avec les bailleurs pour l'aménagement d'une aire de convivialité est à souligner mais s'inscrit davantage dans une action de gestion urbaine de proximité que dans un aménagement structurant de long terme.

Un risque d'inondation prégnant sur la plaine

Le risque d'inondation est très présent sur le Bas Floirac, particulièrement sur le quartier Jean Jaurès inconstructible sur ses trois quarts tant que les digues ne sont pas réputées comme étant pérennes. Cela induit donc un retard dans les nouvelles constructions notamment sur le quartier Libération, ce qui est regrettable puisqu'il s'agit des constructions de diversification synonymes de mixité sociale. Ce risque implique également une contrainte dans la manière de composer les aménagements et de construire les logements.

Une polarité d'équipements concentrée sur le secteur Libération

L'ensemble des équipements est situé sur le quartier Libération :

- Deux groupes scolaires (maternelle et primaire) et un collège
- Un centre social
- Un équipement culturel M.270

- Une salle de proximité pour les jeunes de 12 à 18 ans
- Un poste de police
- L'annexe de Cap Sciences « Côté Sciences ».

Ces équipements, pour l'essentiel restructurés dans le cadre de la rénovation urbaine, sont d'un bon niveau. Le reste du quartier Jean Jaurès (Cité du Midi...) ne comporte pas d'équipement.

Un centre commercial restructuré mais encore fragile

Le centre commercial de la Gravette a été restructuré dans le cadre de la rénovation urbaine de Libération en 2009. Ont ensuite débuté les démolitions de logements sociaux qui ont atténué la zone de chalandise. A ces démolitions s'est ajouté le report des nouvelles constructions de logements à cause du risque d'inondation. De plus, le sentiment d'insécurité engendré par les regroupements devant le centre commercial et le trafic de stupéfiants n'a pas favorisé l'activité commerciale. Par conséquent, des commerces ont donc fermé de par ces difficultés.

2.2.2.2.3. Principal enjeu : tirer parti de la position géographique stratégique du quartier pour composer un secteur diversifié

Le quartier Jean Jaurès, bien qu'enclavé, bénéficie de dynamiques externes :

- directes : doublement de la ligne à grande vitesse, l'opération d'intérêt nationale (OIN) Euratlantique qui le jouxte, et de manière générale le renouvellement urbain de la plaine
- indirectes : le futur pont JJ Bosc et la nouvelle mobilité induite par le TCSP, la grande salle de spectacle...

Très clairement, le quartier Jean Jaurès et précisément le secteur du Midi / Fraternité /Espérance sont situés au carrefour de projets urbains structurants (OIN, rénovation urbaine de Floirac Libération) impliquant une conduite de « faire » plutôt que du « laisser faire ». Il est évident que ce quartier ne peut rester dans un statuquo et mérite la mise en œuvre d'un renouvellement urbain organisé en deux temps :

- tout d'abord le projet de rénovation urbaine Joliot Curie : réalisé en commun avec les Villes de Bordeaux et de Cenon, ce projet concernera pour sa partie floiracaise le secteur de la cité du Midi / Fraternité / Alfred Giret. Il s'agira d'agir à la fois sur l'habitat existant en le valorisant et de proposer une nouvelle offre de logements diversifiés et attractive car située en cœur d'agglomération et desservie par un futur TCSP. L'enjeu étant de changer l'image de ce territoire et de faire venir de nouveaux habitants.
- Puis le projet Garonne Eiffel : initié à l'Ouest de la voie ferrée Bordeaux Eymet, ce projet va concerner le secteur Fraternité/ Espérance. Récemment réhabilitée et située aux abords du futur TCSP, la résidence Fraternité a su tirer parti de son positionnement et sera pérennisée. Il s'agira de réfléchir à sa résidentialisation eu égard au retournement de la résidence vers le boulevard du TCSP. La question de la pérennité peut se poser à terme pour la résidence Espérance dans le cadre du projet Garonne Eiffel.

Enfin, pour le secteur Libération, même si le renouvellement urbain est bien enclenché, il convient de finaliser le PRU par les opérations de diversification et de poursuivre la dynamique enclenchée sur le secteur « Bély » (diversification également).

3. Rappel des orientations stratégiques métropolitaines de la convention cadre au vu de la loi 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Pilier 1 : Améliorer l'insertion économique, l'accès à l'emploi et le développement de l'activité

-Orientation stratégique n°1 : Renforcer la complémentarité de la chaîne d'acteurs à l'échelle métropolitaine

-Orientation stratégique n°2 : Mieux repérer et mieux accueillir les publics des quartiers dans les structures « emploi » et développer l'accompagnement personnalisé notamment pour les jeunes et les femmes

-Orientation stratégique n°3 : Accompagner l'expérimentation d'un développement économique territorialisé

-Orientation stratégique n°4 : Dans le cadre de leur politique ressources humaines, les employeurs publics s'engagent à porter une attention particulière aux habitants des quartiers prioritaires

-Orientation stratégique n°5 : Favoriser l'activité dans les quartiers prioritaires, notamment à travers la poursuite de la zone franche urbaine désormais « territoire entrepreneur »

-Orientation stratégique n°6 : Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par les résidents des quartiers prioritaires

-Orientation stratégique n°7 : Favoriser l'inclusion numérique

-Orientation stratégique n°8 : Développer l'orientation et la formation pour favoriser l'insertion économique

Pilier 2 : Améliorer le vivre ensemble et la cohésion sociale à l'échelle des communes et du territoire métropolitain

-Orientation stratégique n°9 : Oeuvrer pour la réussite éducative en collaboration avec les familles et l'ensemble des partenaires

-Orientation stratégique n°10 : Améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sport, loisirs, culture, pour les habitants des quartiers, en particulier les jeunes et les femmes

-Orientation stratégique n°11 : Réduire les inégalités en matière de santé en améliorant l'accès aux droits, aux soins et à la prévention

-Orientation stratégique n°12 : Favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance

-Orientation stratégique n°13 : Répondre aux enjeux du vieillissement dans les quartiers prioritaires de la ville

Pilier 3 : Poursuivre l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants et de l'équilibre des territoires dans le cadre du renouvellement urbain

-Orientation stratégique n°14 : Poursuivre et pérenniser la rénovation urbaine des quartiers et lancer les nouvelles opérations de renouvellement urbain

-Orientation stratégique n°15 : Accompagner qualitativement le renouvellement urbain pour une meilleure attractivité

-Orientation stratégique n°16 : Faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie

-Orientation stratégique n°17 : Favoriser la mixité sociale dans le cadre du travail global engagé par la métropole sur le peuplement

-Orientation stratégique n°18 : Désenclaver les quartiers prioritaires de la ville

Pilier 4 : Réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté :

-Orientation stratégique n°19 : Promouvoir une éthique républicaine et développer des pratiques citoyennes dans l'ensemble des dispositifs publics et des interventions associatives déployés sur les territoires prioritaires.

-Orientation stratégique n°20 : Renforcer l'accès aux droits, lutter contre la discrimination et contre les inégalités femmes/hommes pour redonner confiance dans la valeur « égalité » et promouvoir « l'art du vivre ensemble ».

4. Objectifs opérationnels, plans d'actions et moyens mobilisés

4.1. Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité

4.1.1. Pérenniser la clause d'insertion sur l'ensemble des travaux et services significatifs

L'objectif est de pérenniser la clause d'insertion sur l'ensemble des travaux et services significatifs afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers prioritaires. Il existe une instance de coordination de la clause d'insertion qui se réunit tous les trois mois en comité technique et permet de mettre en lien les heures d'insertion à réaliser sur les différents chantiers de la ville avec les partenaires du domaine de l'insertion. Une personne est en charge de ce pilotage à 0,3 ETP au niveau de la ville et 1 ETP au PLIE qui est en charge de la vérification de l'obligation faite aux employeurs et qui assure l'interface entre les maîtres d'ouvrage, les entreprises, les publics en insertion afin de garantir la réalisation de la clause.

Indicateurs : nombre d'heures d'insertion réalisées par rapport au nombre d'heures totales des chantiers marchés publics sur la commune, nombre de sorties positives, nombre de personnes concernées et profils.

Territoires concernés : Quartiers prioritaires et territoires en veille

4.1.2. Favoriser l'emploi des habitants des quartiers prioritaires notamment ceux éloignés de l'emploi

Cet objectif s'inscrit dans l'orientation stratégique n°4 de la convention cadre dans leur cadre de leur politique ressources humaines, les employeurs publics s'engagent à porter une attention particulière aux habitants des quartiers prioritaires et l'objectif n°2 de mieux repérer et mieux accueillir les publics des quartiers dans les structures « emploi » et développer l'accompagnement personnalisé notamment pour les jeunes et les femmes.

La ville de Floirac s'est engagé avec Hauts de Garonne Développement à lutter contre les discriminations des habitants des ZUS. En effet, hauts de Garonne a réalisé une charte de la diversité afin que les entreprises se mobilisent pour aider les jeunes des quartiers prioritaires dans l'accès aux stages, apprentissage, parrainage afin de valoriser les parcours et les talents. D'autre part, la ville a développé un partenariat avec nos quartiers ont du talent afin de parrainer des jeunes habitant les quartiers prioritaires de Floirac avec des entreprises afin de les aider dans leur recherche d'emploi grâce à leur réseau.

La ville a embauché également des habitants des quartiers prioritaires sur les nouveaux équipements réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine (M 270).

Par ailleurs de nouveaux grands projets arrivent sur la commune, ils seront l'occasion de travailler en partenariat avec les porteurs de projets à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences pour positionner des Floiracais sur ces postes.

Pôle emploi souhaite être présent sur la commune de Floirac en accompagnant les publics à l'inscription en ligne afin de leur permettre d'accéder à une prise en charge adaptée. Ils aident à la création de l'espace emploi, du CV en ligne afin de permettre aux demandeurs d'emploi d'accéder aux services à distance et à la communication par mail avec leur conseiller personnel.

Pôle emploi souhaite augmenter la prise en charge des demandeurs d'emploi en quartiers prioritaires bénéficiant d'un accompagnement renforcé (accompagnement renforcé tout public, accompagnement intensif des jeunes, accompagnement des seniors) afin de leur apporter un soutien plus accentué dans la levée des freins à l'emploi, l'élaboration de leur projet professionnel, l'orientation, la formation.

Ils souhaitent favoriser l'accès à l'emploi de ces publics aux contrats en alternance, aux contrats aidés ainsi que l'immersion en milieu du travail par la promotion de profil réalisée par les huit conseillers pôle emploi spécialisés dans la relation entreprise.

Favoriser l'accès à l'offre de service et aux dispositifs spécifiques de nos partenaires : mission locale, CAP Emploi, PLIE en détectant dès l'inscription les publics pour lesquels cet accompagnement serait la meilleure indication.

La région favorise l'accès des jeunes à une expérience professionnelle dans le milieu associatif dans le cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi et soutient également les actions de parrainage.

Indicateurs : nombre de floiracais parrainés, nombre d'emplois durables. Nombre de jours de présence de pôle emploi sur le territoire, nombre de demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ayant déposé leur CV en ligne. Nombre de contrats aidés bénéficiant aux publics habitant en quartiers prioritaires. Nombre de demandeurs d'emploi habitant en quartiers prioritaires et bénéficiant d'un accompagnement renforcé tout dispositif confondu, d'un contrat aidé ou en alternance, d'une période en immersion en milieu professionnel. Nombre de demandeurs d'emploi en accompagnement chez nos partenaires.

Territoires concernés : Quartiers prioritaires et territoires en veille

4.1.3. Pérenniser les centres commerciaux et favoriser la mixité des fonctions au sein des quartiers sensibles

Cet objectif s'inscrit dans l'orientation n°3 de la convention cadre accompagner l'expérimentation d'un développement économique territorialisé. Au sein de cet objectif, il est nécessaire de rappeler que deux centres commerciaux sont principalement concernés :

- Le centre commercial de la Gravette : ce centre commercial, bien que restructuré dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Libération, est fragilisé par la fermeture de divers commerces. Il mérite donc une attention particulière. Cette question sera particulièrement traitée dans le cadre du plan stratégique local.
- Le centre commercial de Dravemont : la galerie du centre commercial actuellement en désuétude fera l'objet d'une démolition. Une nouvelle offre commerciale sera développée dans le cadre du projet de rénovation urbaine. La moyenne surface Lidl sera également requalifiée.

Indicateurs : ceux-ci seront à finaliser.

Territoires concernés : Quartiers prioritaires

4.1.4. Favoriser la création d'entreprises pour les habitants des quartiers prioritaires en rapprochant l'accueil des structures emploi dans les quartiers pour les repérer et les accompagner

Cet objectif s'inscrit dans l'objectif stratégique de Bordeaux Métropole n°6 favoriser et accompagner les créations d'entreprise par les résidents des quartiers prioritaires.

Actions développées :

- Accompagner la création d'entreprises avec hauts de Garonne Développement.
- Développer des points d'accompagnement à l'emploi et à l'insertion sur les quartiers. Le centre social du haut Floirac a ainsi créé un point d'accueil et d'orientation vers l'emploi et la création d'entreprises (PICQ).

Indicateurs : Nombre de personnes informées à la création d'entreprises

Territoires concernés : Quartiers prioritaires et territoires de veille.

4.1.5. Développer le numérique pour les personnes éloignées de ces outils

Cet objectif s'inscrit dans l'orientation stratégique n°7 de la convention cadre de Bordeaux Métropole de favoriser l'inclusion numérique.

L'espace multimédia permet d'être accompagné pour réaliser des recherches internet, maîtriser les outils informatiques, rédiger des rapports et courrier, aide au CV. L'accès au WIFI dans les structures municipales devrait se réaliser prochainement.

Le PLIE des hauts de Garonne anime des ateliers de recherche d'emploi dans l'espace multimédia. Ces ateliers ont pour objectifs la création de son espace emploi, la consultation des offres, la prospection et l'identification d'entreprises, la réalisation d'enquêtes métiers, une mise à jour de CV et ciblage de lettre de motivation.

Pôle emploi favorisera l'accès de ces publics à l'offre digitale de pôle emploi par la promotion sur le territoire de l'emploi store et des MOOCS (cours en ligne ouvert à tous).

Indicateurs : Nombre de personnes qui fréquentent l'espace multimédia

Territoires concernés : Quartiers prioritaires et territoires de veille.

4.1.6. Renforcer l'accès à l'emploi et à la formation pour les personnes les plus éloignées de l'emploi

Cet objectif s'inscrit dans l'orientation stratégique de Bordeaux Métropole n°8 de développer l'orientation et la formation pour favoriser l'insertion économique.

La question de l'anticipation des besoins de formation des publics concernés devra être effective en fonction des postes à créer. Il s'agit de mettre en correspondance, plusieurs mois ou plusieurs années à l'avance, les qualifications nécessaires et les parcours de formation. En ce sens, les chantiers formation peuvent être une des pistes à approfondir.

Ces chantiers de formation ou d'insertion permettent de préparer le public le plus en difficulté à insérer le monde professionnel. Des actions d'accompagnement à l'insertion sont développées en corrélation, de type ateliers d'alphabétisation, projet de création artistique et socialisation, accompagnement individualisé vers l'emploi pour lever les freins à l'emploi. Par ailleurs le service sport jeunesse médiation de la ville aide les jeunes à se former au BAFA, BAFD, SB.

Sport emploi mène également une action de remobilisation à travers le sport pour les jeunes floiracais éloignés de l'emploi en partenariat avec l'IUT Bordeaux 4.

La région soutient les actions de qualification afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes des quartiers prioritaires.

Un des enjeux sur les quartiers prioritaires est de favoriser l'accès aux savoirs de base et lutter contre l'illettrisme avec la plate-forme d'orientation du CLAP ainsi que les actions sur les savoirs de base et l'accès à l'emploi des femmes des quartiers prioritaires de Floirac.

Indicateurs : Nombre de personnes suivies sur ces dispositifs d'accès aux savoirs de base ; nombre de chantiers formation ou insertion menés et nombre de personnes obtenant des unités de diplômes ou poursuivant une formation à l'issue des chantiers ; nombre de rencontres organisées entre employeurs et demandeurs d'emploi et fréquentation de ces rencontres.

Territoires concernés : Quartiers prioritaires et territoires de veille.

4.1.7. Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes

Cet objectif s'inscrit dans l'orientation stratégique n°2 mieux repérer et mieux accueillir les publics des quartiers dans les structures « emploi » et développer l'accompagnement personnalisé notamment pour les jeunes et les femmes.

La ville de Floirac souhaite favoriser un accompagnement vers l'emploi en direction des 18-25 ans en menant des actions favorisant la mobilité avec la création des permis citoyens. La ville aide financièrement les jeunes floiracais qui ont de faibles revenus à passer le permis en échange de 30h de service citoyen à la ville. Les structures de proximité accueillent également les 18-25 ans en les orientant vers les structures de l'emploi. La ville a mis en place les aides à la caution

étudiante afin d'aider les jeunes floiracais à poursuivre des études supérieures. Cet objectif s'inscrit dans l'orientation stratégique n°9 de Bordeaux Métropole : porter les efforts en matière d'emploi en direction des jeunes.

Indicateurs : Nombre de permis citoyens, nombre de cautions étudiantes.

Territoires concernés : Quartiers prioritaires et territoires de veille

4.1.8. Favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficultés d'insertion professionnelle notamment les femmes

Cet objectif s'insère dans l'objectif n°2 de Bordeaux Métropole : mieux repérer et mieux accueillir les publics des quartiers dans les structures « emploi » et développer l'accompagnement personnalisé notamment pour les jeunes et les femmes.

En favorisant l'accès à l'emploi et la lutte contre les discriminations en levant les freins interculturels avec l'action d'AIM sur la lutte contre les discriminations.

D'autre part le centre social du bas floirac forme particulièrement des femmes aux métiers d'aide à la personne et aux métiers de services afin de mieux pouvoir s'insérer dans la vie professionnelle.

Le PLIE (plan local pour l'insertion et pour l'emploi) aide également les personnes éloignées de l'emploi et particulièrement les femmes dans l'insertion professionnelle.

Des modes de garde sont développés à Floirac pour favoriser l'égalité hommes/femmes en favorisant la reprise d'activité professionnelle. Un pôle petite enfance devrait être créé afin de respecter les différents temps des parents en prenant en compte leur besoin. L'objectif de la ville de Floirac est de soutenir la parentalité en associant les familles et les professionnels dans les réflexions éducatives.

La fusion de la crèche collective et de la halte-garderie permettront d'accueillir 60 places en continu pour répondre aux besoins des familles, favoriser l'insertion professionnelle des femmes et de développer 10 places en modes de garde occasionnel ou d'urgence. Des ateliers auront lieu autour du jeu avec les familles.

Indicateurs : Nombre de personnes en emploi, nombre de femmes en emploi, nombre de femmes en emploi des quartiers prioritaires suite au développement de modes de garde alternatifs.

Territoires concernés : Quartiers prioritaires et territoires de veille

4.2. Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale

4.2.1. Consolider le programme de réussite éducative autour de 4 axes :

- Développer la cohérence entre les dispositifs entre le temps scolaire et le temps périscolaire
- Travailler sur le contenu et les modalités de gestion des interclasses
- Développer le projet éducatif du territoire (PEDT)
- Evaluer les objectifs initiaux de la réforme des rythmes scolaires

Le dispositif de Réussite Educative concerne un peu plus de 300 enfants sur la commune, et parfois leur famille. Les familles et enfants concernés résident ou sont scolarisés dans des zones prioritaires en Politique de la Ville. Sur Floirac, cela concerne les établissements scolaires suivants: groupes scolaires Curie, Camus, Jaurès et les collèges Mandela et Rayet. La porte d'entrée de ce dispositif est généralement l'école, car il s'agit du seul lieu de passage obligatoire pour un enfant. Toutefois, des travailleurs sociaux, des psychologues, des animateurs ou des familles (c'est plus rare) peuvent solliciter le dispositif directement.

La Réussite Educative permet la mise en place de projets de remédiation pour des enfants (de 3 à 16 ans) chez lesquels un besoin a été recensé. Il peut s'agir de besoins éducatifs, sociaux, culturels, familiaux, sanitaires, sportifs, de bien-être moral (liste non exhaustive). L'enfant est pris

en considération dans sa globalité et de manière individualisée. L'objectif étant de favoriser son épanouissement général.

Dans chaque établissement scolaire concerné, il existe une Equipe Pluridisciplinaire de Soutien qui se compose d'enseignants, directeur, membres des Centres Sociaux, représentants de la MDSI, des Francas, intervenants porteurs de projets. Chaque équipe se réunit, au moins trois fois par année scolaire et un parcours de remédiation est défini pour les enfants chez lesquels un besoin est recensé, puis proposé aux familles qui sont libres d'adhérer ou pas.

La région aide les parents et les adultes à accompagner les enfants dans leurs parcours d'orientations.

Cet objectif s'inscrit dans l'orientation stratégique n°9 de la convention cadre de Bordeaux Métropole : œuvrer pour la réussite éducative en collaboration avec les familles et l'ensemble des partenaires.

Actions développées : Café des parents avec les membres du RASED, rencontres individuelles des familles dans le cadre de la RE et des TAP, élaboration d'une charte de continuité éducative, enrichir le contenu de la pause méridienne, communiquer auprès des familles et les informer, accueil des élèves en situation de handicap, promouvoir les activités suscitant l'éveil et la découverte, ...

Indicateurs : Favoriser la réussite, épanouissement de chacun, diminution de la fatigue et du rythme de l'enfant (sondage, entretiens, enquête auprès des familles...).

Création d'un PEDT/ PEL, progression du taux de réussite au brevet des collèges

Actuellement un ETP sur le projet éducatif de la ville et 2 sur la réussite éducative.

4.2.2. Développer les outils numériques dans les écoles des quartiers prioritaires

Il s'agit de développer dans les écoles des quartiers prioritaires l'utilisation des outils numériques dans la pédagogie des enseignants. Dans ce cadre, un investissement en matériel sera développé par la ville.

4.2.3. Réformer la carte scolaire dans un souci de proximité et de mixité

Les changements démographiques vont amener la ville à modifier sa carte scolaire. En effet, de par les nouvelles constructions programmées dans le cadre des différents projets urbains développés sur la commune dont les opérations de rénovation urbaine, la Ville va devoir adapter sa carte scolaire en conséquence en veillant notamment à respecter les principes suivants :

- La proximité : l'école est par définition un équipement de proximité ; la nouvelle carte scolaire devra donc veiller à ce que le temps ou la distance entre les habitations et l'école soient raisonnables.
- La mixité : dans sa nouvelle géographie, la carte scolaire devra favoriser la mixité sociale.

4.2.4. Mieux coordonner l'offre culturelle entre les villes, mais également continuer à rapprocher le public éloigné de la culture par des actions de proximité et leur faciliter la venue aux spectacles à travers la pratique de tarifs préférentiels

Cet objectif s'inscrit dans l'orientation n°10 du contrat cadre de Bordeaux Métropole : améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sport, loisirs, culture, pour les habitants des quartiers, en particulier les jeunes et les femmes.

La région accompagne les projets favorisant l'accès à la culture, au sport et à la citoyenneté.

La ville de Floirac dans son projet de ville a pour objectif de promouvoir l'inclusion sociale en garantissant la culture et le sport pour tous.

D'autre part, la ville de Floirac développe des parcours de découverte culturelle en direction des

publics scolaires afin de découvrir les facettes de la création contemporaine avec les œuvres, les artistes, les lieux de représentation et les métiers du spectacle avec un temps de sensibilisation avant spectacle, temps de visionnage et une restitution en ateliers.

Indicateurs : Nombre de classes accueillies sur les parcours culturels

Territoires concernés : Quartiers prioritaires et territoires de veille. Ville de Floirac.

- 4.2.5. Eduquer et sensibiliser l'enfant en lui faisant découvrir la démarche créative dans sa globalité et plus largement développer la curiosité auprès du public éloigné de la culture dans l'affirmation des droits culturels

En effet, un partenariat avec la MDSI vise à faire connaître la culture aux personnes en difficultés sociales et financières. Par ailleurs, un partenariat est en cours également avec l'ESAT pour favoriser la culture auprès des personnes handicapées.

Un espace multimédia est présent au sein de la médiathèque dans un équipement dédié à la culture mais aussi à la vie associative ainsi cet espace multimédia est facile d'accès.

Les médiathèques de la ville développent des actions en direction de la petite enfance autour de contes (chococontes), de jeux-expositions. Le développement de la lecture publique sur la ville est une priorité auprès des enfants dans les classes sur le temps scolaire et périscolaires.

Indicateurs : Nombre de personnes fréquentant les spectacles à la M270, diversité de la programmation culturelle.

Territoires concernés : Quartiers prioritaires et territoires de veille. Ville de Floirac

- 4.2.6. Faciliter l'accès au sport à travers une politique tarifaire adaptée

Cet objectif s'inscrit dans l'orientation n°10 du contrat cadre de Bordeaux Métropole : améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sport, loisirs, culture, pour les habitants des quartiers, en particulier les jeunes et les femmes.

La ville de Floirac souhaite aider les mineurs et les familles à pratiquer des activités sportives à travers des aides financières « bourse sport » en partenariat avec le club municipal des sports.

Indicateurs : Nombre de bourses sport attribuées, nombre de jeunes des quartiers prioritaires ayant une pratique encadrée ou libre en matière de sport

Territoires concernés : Quartiers prioritaires et territoires de veille. Ville de Floirac.

- 4.2.7. Développer la programmation culturelle en la diversifiant mais également en organisant des événementiels de type panoramas, festival de la BD...

Afin de diversifier la programmation culturelle, une programmation hors les murs est réalisée dans les parcs de la ville, au centre commercial de Dravemont, sur l'esplanade des libertés aux centres sociaux...

Indicateurs : Nombre d'évènements hors les murs

Territoires concernés : Quartiers prioritaires et territoires de veille. Ville de Floirac

- 4.2.8. Favoriser les pratiques amateurs et la création (résidences d'artistes...) en soutenant le compagnonnage (ABC, Hors-Série) et en favorisant les projets de type côté rock, côté sciences et côté cinéma

Indicateurs : Nombre de projets développés autour de la résidence artistique et les pratiques amateurs.

Territoires concernés : Quartiers prioritaires et territoires de veille. Ville de Floirac, portée intercommunale.

- 4.2.9. Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, améliorer la connaissance de la situation du territoire en matière de santé, développer le partenariat et le travail en réseau, favoriser l'accès aux droits, aux soins et à la prévention, développer la participation active des habitants dans la réalisation d'actions de santé

Cet objectif s'inscrit dans l'orientation stratégique n° 11 : réduire les inégalités en matière de santé en améliorant l'accès aux droits, aux soins et à la prévention.

Actuellement un demi ETP sur la santé.

A une échelle plus large, Floirac travaille à des réponses aux difficultés d'accès aux soins de premier recours relevées par l'IREPS Aquitaine en 2014, à partir d'une réflexion à l'échelle de la rive droite autour du projet d'implantation d'un centre polyvalent de santé (projet porté par le Pavillon de la Mutualité et la Fondation Bagatelle et soutenu par l'ARS Aquitaine). Les priorités de santé et les projets concernant les habitants et notamment ceux des quartiers prioritaires, seront également portés par la ville dans les démarches d'élaboration actuellement en cours du Contrat Local de Santé de la Métropole.

Actions développées :

- Participer à la mise en place du plan local de santé de la ville de Floirac.
- Poursuivre l'action de prévention "les jeudis de la santé" en partenariat avec l'espace social et culturel, les habitants et les professionnels de santé.
- Mise en place d'actions de prévention santé au sein de l'épicerie solidaire.
- Réflexion sur les conditions de mise en place d'un contrat local de santé et d'un centre de santé sur la rive droite.
- Accompagnement vers l'accès à la prévention et aux soins pour les personnes en situation de précarité.
- Développement d'une démarche de prévention précoce de la dépendance par la poursuite des cours de prévention des chutes.
- Diffusion de la thématique santé tout au long de l'année au cours des manifestations locales.
- Prévention du surpoids et de l'obésité en milieu scolaire.
- Conférences publiques sur des thématiques liées à la santé.
- Une épicerie sociale et solidaire s'est développée au cœur du quartier Libération afin de permettre aux populations les plus en difficultés d'accéder à une alimentation variée et accessible et afin de développer l'autonomie financière et alimentaire de ces personnes.

Indicateurs : Nombre de projets d'accès à la santé mis en œuvre par l'atelier santé ville, nombre d'habitants bénéficiaires des actions de l'ASV, nombre de groupes de travail réalisés par l'ASV, ...

Territoires concernés : Quartiers prioritaires et territoires de veille.

- 4.2.10. Consolider l'action socio-éducative en tant qu'outil de prévention de la délinquance, anticiper les questions de tranquillité publique sur les nouvelles résidences, mettre en place un système de vidéo-protection au sein des deux quartiers prioritaires.

Il convient d'avoir une vigilance particulière sur les nouvelles résidences. En amont des livraisons, il peut être nécessaire d'avoir une analyse en matière de prévention situationnelle pour certains immeubles. Après livraison, il est également important d'accompagner les nouveaux habitants sur ces questions de tranquillité et d'éviter des prises de possession de territoires par des catégories de population. Les zones de sécurité prioritaire ont été créées afin de lutter contre la délinquance la plus ancrée dans les quartiers. Les enjeux sur ces nouvelles zones sont de lutter contre la délinquance de voie publique, lutter contre les atteintes graves à la tranquillité publique et au cadre

de vie et lutter contre l'économie souterraine, les cambriolages, les trafics en tous genres, les incivilités et les nuisances. La vidéo protection apparait comme un outil indispensable au service de la prévention, de la répression, des atteintes aux personnes et aux biens. L'utilisation de la vidéo-protection permettra sur les deux quartiers prioritaires de Floirac de détecter des situations de tension et sera également installée dans une volonté préventive de dissuasion.

4.2.11. Prévenir la récurrence à travers l'accueil de TIG en mairie de Floirac et de mesures de réparation.

L'objectif est d'encourager les services municipaux de la ville de Floirac et les associations du territoire à accueillir et à améliorer les offres de postes de TIG afin de prévenir la récurrence, favoriser la réinsertion et garantir un axe éducatif à travers la réparation.

4.2.12. Piloter un conseil local de prévention de la délinquance afin de favoriser les liens entre les différents acteurs de la prévention de la délinquance sur la commune et les quartiers prioritaires

Indicateurs : évolution des chiffres police, ambiance dans les quartiers synthétisés par le CLSPD, moyens mobilisés pour prendre en compte la question de la prévention sur les nouvelles résidences, relevé des problèmes constatés sur les résidences (tags, incivilités), réalisation du système de vidéo-protection au sein des deux quartiers prioritaires et premiers impacts sur les chiffres police, nombre de TIG, nombre d'actions de prévention menées dans les quartiers prioritaires.

Territoires concernés : Quartiers prioritaires et territoires de veille.

Ces objectifs s'inscrivent dans l'orientation stratégique n° 12 de Bordeaux Métropole : favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance.

4.2.13. Développer l'accès aux droits des habitants des quartiers prioritaires

Permanences d'Infodroits, du PRADO, du CIDFF, ALIFS, écrivain public, délégué police population. Ces permanences se complètent dans leurs missions :

- Infodroits : permanences aux droits,
- Prado : aide aux victimes,
- CIDFF : lutte contre les violences intrafamiliales et conseil juridique auprès des familles ...
- ALIFS : permanences d'accès aux droits spécialisés dans le public issu de l'immigration.

La ville de Floirac souhaite une égalité d'accès aux droits juridiques, familiaux, culturels notamment des personnes les plus éloignées de ces droits.

Indicateurs : Nombre de personnes fréquentant les permanences d'accès aux droits.

Territoires concernés : Quartiers prioritaires et territoires de veille.

Cet objectif s'inscrit dans l'orientation stratégique n° 11 de Bordeaux Métropole : réduire les inégalités en matière de santé en améliorant l'accès aux droits, aux soins et à la prévention.

4.2.14. Promouvoir le bien vieillir et favoriser le lien social entre les habitants afin de rompre l'isolement des populations âgées

La ville de Floirac a souhaité s'engager à travers le label « ville amie des aînées », mais également par la mise en place d'une équipe citoyenne MONALISA et le pilotage du comité départemental MONALISA Gironde.

L'association internationale Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone le Réseau mondial des Villes amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé en favorisant les échanges d'informations et de bonnes

pratiques entre les villes adhérentes et créer ainsi les conditions d'une meilleure adaptation de la ville aux aînés. Il promeut un changement culturel et un nouveau regard sur le vieillissement. L'intégration dans ce réseau permet d'obtenir une visibilité à l'échelle mondiale et la possibilité de travailler avec les autres villes.

La méthodologie à mettre en œuvre repose sur un protocole international (protocole de Vancouver) validé par l'OMS.

Cette phase comprend l'établissement d'un diagnostic urbain qui associe les personnes âgées elles-mêmes à la discussion avec les services de la ville, à travers la constitution de groupes de travail thématiques.

Ils sont au nombre de huit et permettent d'identifier les points forts/les points à améliorer dans chacune des thématiques suivantes :

- Espace urbain, voirie, aménagements extérieurs
- Transports
- Habitat et logement
- Participation sociale
- Respect et inclusion sociale
- Participation citoyenne et emploi
- Communication et information
- Services de santé et actions de solidarités.

Les buts recherchés sont le décroisement des services et le travail en transversalité mis au service d'une politique publique locale qui vise, in fine, à l'intégration de ces populations dans un cadre de vie repensé. Cette nouvelle approche a pour conséquence de profiter également à toutes les catégories de populations.

Actions développées : Associer les seniors au sein des projets éducatifs.

Indicateurs : Nombre de projets co-élaborés avec les aînés et en direction des aînés.

Territoires concernés : Ville de Floirac

Ces objectifs s'inscrivent dans l'orientation stratégique de Bordeaux Métropole n° 13 répondre aux enjeux du vieillissement dans les quartiers politiques de la ville.

4.3. Poursuivre/favoriser l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants

4.3.1. Sur le quartier prioritaire de Dravemont

Le futur projet de renouvellement urbain devra répondre aux objectifs opérationnels suivants :

4.3.1.1. Créer un pôle d'équipements publics attractifs et de qualité, notamment en termes scolaires



École élémentaire Camus : 13 classes



École maternelle Mauriac : 5 classes



Les équipements publics, notamment, les écoles constituent des éléments d'attractivité à l'échelle d'un quartier. Les écoles publiques actuelles ne parviennent pas, de par un secteur scolaire centré sur le quartier d'habitat social et une vétusté des équipements, à être attractives. Elles se trouvent même directement en concurrence avec l'établissement privé Sainte Claire jouissant d'une très bonne réputation. Il est donc nécessaire d'avoir une ambition forte en direction de ces deux écoles afin de sortir de l'image de l'école « ghetto ».

Pour cela, il est nécessaire de constituer un groupe scolaire cohérent et renouvelé sous l'égide de Bordeaux Métropole, gestionnaire des deux écoles. Pour cela, deux actions sont à envisager :

- Démolir et reconstruire les deux écoles publiques Camus et Mauriac paraîtraient la meilleure des solutions : ce scénario a le mérite de permettre la constitution d'un groupe scolaire unifié à proximité de l'actuelle école Mauriac et d'adapter la capacité de l'établissement en fonction de la montée future des effectifs. Elle a aussi l'avantage de rationaliser et de valoriser le foncier, notamment en créant un îlot de logements en lieu et place de l'actuelle école Camus.
- Elargir le secteur scolaire : la construction d'un minimum de 150 logements diversifiés permettra d'apporter plus de mixité au secteur. Toutefois, ce nombre doit être rapproché des 650 logements sociaux du secteur. Par conséquent, afin d'apporter une meilleure mixité, et de manière à contredire l'image « ghetto » de ces écoles, il est prévu d'élargir le secteur scolaire des deux établissements.

Au niveau des autres équipements, les actions suivantes doivent être approfondies :

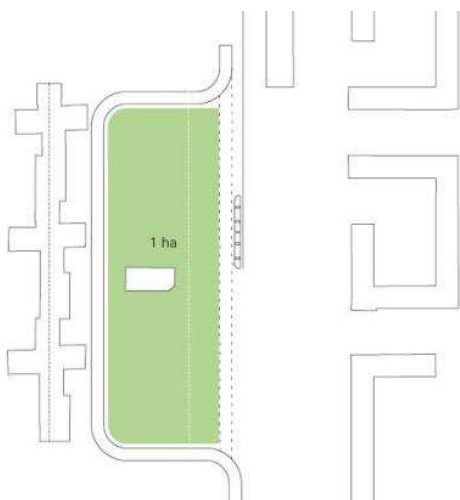
- Le Centre social : organisant des activités régulières à destination des jeunes et adultes, le centre social est un équipement dont l'utilité sociale est indispensable au sein du quartier. Ses locaux dont la commune est propriétaire sont exigus eu égard aux besoins du centre et montrent des signes de vétusté. Il convient donc d'intégrer dans le projet urbain l'agrandissement de ces locaux.
- La médiathèque Roland Barthes : elle constitue un lieu culturel reconnu à l'échelle de la commune. Au-delà de sa vocation de prêts, elle joue un rôle d'animation culturelle local important pour tout un ensemble de projets culturels qu'elle mène. A travers l'ORU, il convient de s'interroger sur sa place et son ouverture au quartier. Des synergies avec d'autres services seront à rechercher.

- La mairie annexe et la police municipale implantée actuellement dans la galerie marchande du centre commercial devront être déplacées dans la cadre de la construction / démolition de cette galerie.



Carte des équipements : en jaune, le quartier prioritaire adjoint des équipements dans le cadre du quartier « vécu »

4.3.1.2. Offrir des espaces publics et des voiries de qualité pour une plus grande urbanité et centralité



Si l'effet du tramway est peu présent aujourd'hui à Dravemont c'est sûrement car on a l'impression d'arriver à la fin de quelque chose et non pas dans un espace central. Malgré les nombreux programmes et équipement présents sur le quartier la sensation du vide persiste. Par ailleurs, la prédominance de voies de circulation nord-sud coupe l'espace central en plusieurs morceaux distincts et fait émerger une rive « positive », celle de l'est avec la résidence Jules Verne et des espace publics récents, et une « rive négative », celle de l'ouest avec le centre commercial, la

résidence BPC et la ligne haute tension.

La recherche d'un espace central de qualité, permettant d'articuler les activités de part et d'autre du tramway et d'encourager les porosités est-ouest, apparaît comme un préalable pour encourager le renouvellement du quartier.

Avec la présence du pôle éducatif à l'Est du quartier, c'est l'ensemble du « parc du rectorat » qui devra être reconfiguré de manière à desservir l'ensemble des équipements.

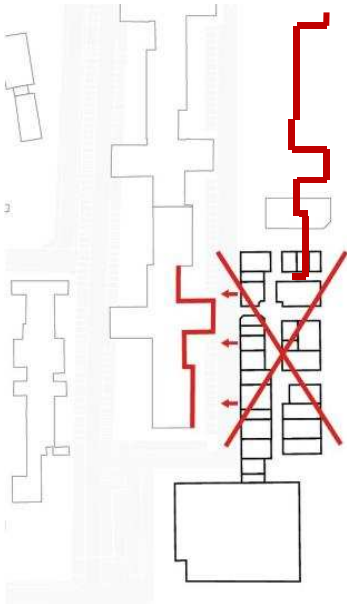
Par ailleurs, le plan de déplacement devra être revisité de manière à tenir compte de la mise en scène des équipements comme le centre commercial. Ce plan devra favoriser une augmentation des liaisons douces à l'échelle du quartier.

Bordeaux Métropole a prévu de revoir le système de voiries à l'Ouest du quartier. L'objectif premier de cette révision est de mettre en cohérence ce système avec les usages du quartier et les équipements présents (établissement Sainte-Claire, le centre commercial).

4.3.1.3. Développer une polarité commerciale à l'échelle du plateau

Le projet urbain et l'idée de faire du quartier un lieu de destination ne peuvent pas tenir sans une programmation économique approfondie. En effet, comme évoqué précédemment, le centre commercial est en désuétude et participe au déclassement de Dravemont. Pire, par sa configuration, il apporte son lot d'insécurité et d'incivilités. C'est pourquoi le projet urbain et le projet économique ne sont pas dissociables dans la réflexion, ils doivent être synergiques. L'activité commerciale est un facteur de renouveau primordial pour des quartiers de périphérie délaissés comme Dravemont. De plus, Dravemont possède de fortes potentialités pour déployer une polarité commerciale au niveau du plateau :

- son potentiel de chalandise est extérieur au quartier et peut rayonner bien au-delà. Le positionnement de Dravemont paraît stratégique par rapport à l'offre commerciale à proximité plus ou moins immédiate
- l'accroche est forte depuis les flux d'agglomération, le quartier jouit en effet d'une bonne accessibilité depuis le réseau viaire, jouant le rôle de porte d'entrée d'agglomération
- l'accessibilité est également renforcée par le stationnement aisé sur le quartier
- la visibilité est importante depuis l'axe de passage constitué par Salvadore Allende et la rue Blaise Pascal
- des locomotives fonctionnent très bien comme le Lidl qui tire l'ensemble des activités économiques du secteur vers le haut.



La galerie du centre commercial devra être démolie

A partir de ces potentialités identifiées, il apparaît nécessaire de compléter l'idée de centralité et d'urbanité en démolissant la galerie commerciale en désuétude. Les activités à conserver devront être relocalisées dans le quartier. Les premiers résultats de l'étude pré-opérationnelle réalisée par le cabinet GRAU mettent en avant l'utilisation des rez-de-chaussée de Blaise Pascal Corneille pour accueillir ces activités, ceci afin de renforcer l'urbanité et l'intensité du site.

Concernant le Lidl, véritable locomotive de l'ensemble du quartier, celui-ci souhaite redévelopper son offre de magasin via une nouvelle architecture, un nouveau design, une nouvelle organisation.

L'idée est de rendre Lidl plus urbain tout en garantissant son fonctionnement actuel.

4.3.1.4. Développer la mixité à travers une nouvelle offre résidentielle

Dans le but de développer la mixité résidentielle et d'amener de nouvelles populations sur Dravemont, il est nécessaire d'identifier les fonciers disponibles afin de réaliser de nouveaux programmes de logements. Ces programmes devront donc amener de la diversification en proposant d'autres produits que des logements sociaux. Environ 150 nouveaux logements pourront être construits, tout en préservant le cadre de vie des logements existants.

Du fait de la présence d'une ligne électrique de haute tension entre la résidence BPC et le tramway et dont l'enfouissement semble peu probable du fait de son coût prohibitif, d'autres fonciers pourront être mobilisés, notamment à l'Est du quartier.

4.3.1.5. Réhabiliter les résidences de logements sociaux sur Dravemont

Pour développer l'urbanité à Dravemont, en plus d'en faire un lieu de centralité et de destination, il est nécessaire de réfléchir tout d'abord au devenir de la résidence Blaise Pascal Corneille. Plusieurs idées fortes consistent à faire de cette résidence, qui marque fortement l'espace, l'un des socles pour le renouvellement urbain sur Dravemont. Cette barre de logements en R+13 est extra-visible, sur tous les hauts coteaux mais également depuis le centre historique bordelais. Il marque l'espace et constitue un élément de paysage à lui seul, caractérisant l'ensemble du quartier Dravemont. De plus, son positionnement sur le plateau en R+13 confère une qualité paysagère indéniable aux logements orientés côté coteaux, renforçant le cadre de vie des habitants.

La densité d'habitants du bâtiment, avec 345 logements et une empreinte au sol très faible (plus de 15 fois plus dense que les quartiers pavillonnaire à l'ouest), représente une masse critique capable de faire ville et un potentiel pour l'ensemble de Dravemont

Néanmoins, cette massivité et son manque de porosité peuvent aussi être reprochés à ce bâtiment, d'autant plus que les entrées aux immeubles « tournent le dos au quartier ».

Cette situation, couplée avec l'état d'usure du patrimoine, nécessite la mise en œuvre d'une réhabilitation de qualité réalisée par le bailleur Aquitanis. Ce dernier a d'ores et déjà lancé les études préalables à cette réhabilitation.

Par ailleurs, d'autres actions de réhabilitation pourront être étudiées :

- La résidence « Clos des Vergnes » de 17 logements (Aquitanis) : située à l'arrière de la résidence BPC, cette résidence ne pourra pas rester en l'état. Une action de réhabilitation devra être étudiée.
- La résidence Jules Vernes (Aquitanis) : bien que cette résidence soit en bon état et entretenue, une action de valorisation de cette résidence (actions sur les aménagements à l'extérieur de la résidence ou ravalement de façades) pourrait être mise en œuvre dans un contexte de construction de nouveaux logements à proximité.

4.3.1.6. Les actions déjà lancées

Sur le secteur Dravemont, différentes études ont été réalisées :

- 2007 – 2008 Etude urbaine et sociale en préfiguration d'un projet urbain sur Dravemont (cabinet PLACE)
- 2011-2012 Etude de définition pour la réalisation de nouveaux logements sur Dravemont dans le cadre de l'appel à projet « 50 000 logements autour des axes de transport en commun »
- 2011 Etude de programmation en termes d'habitat et d'économie (Adequation)
- 2012-2013 Diagnostic social sur le quartier Dravemont (Arcus Mandouze)
- 2012 Diagnostic de sécurité secteur Dravemont (DDSP 33)
- 2014 – 2015 Etude pré-opérationnelle pour la définition du projet urbain axée autour de 3 volets :
 - o Etude de stratégie urbaine et de potentiel constructif (cabinet GRAU)
 - o Programmation commerciale et de prescription d'urbanisme commercial (Intencité)
 - o Mission d'AMO concernant les réseaux
- 2014 – 2015 : études préalables à la réhabilitation de BPC (Aquitanis) et premiers travaux de mise en sécurité de la résidence
- 2015 Constitution effective du Conseil citoyen et premières réunions de travail lancées sur le futur PRU
- 2015 Mise en place de la vidéoprotection sur le quartier

4.3.1.7. Le programme de travail à court terme

Concernant la question foncière qui nécessite une anticipation certaine, il est nécessaire de mettre en place une procédure de DUP concernant le centre commercial de Dravemont.

Cette procédure permettra de garantir la maîtrise foncière en vue de la démolition de la galerie marchande.

Sur la question du pôle d'équipements publics, une étude de programmation permettant d'établir les usages, les stratégies et les surfaces à mettre en œuvre devra être réalisée.

4.3.1.8. Les points de vigilance en termes de gestion urbaine de proximité

La perspective du renouvellement urbain sur Dravemont consiste à la fois à accompagner et à associer les habitants au projet urbain, mais aussi à gérer l'attente légitime de la population désireuse d'un meilleur cadre de vie. Articuler le court, moyen et long terme est donc une obligation, dans le respect de la charte de gestion urbaine signée en 2011.

A court terme :

La question de la tranquillité publique évoquée précédemment sur ce quartier est primordiale, notamment le trafic et les regroupements qu'il induit, mais aussi d'une manière générale les actes d'incivilités. En réaction à ce problème, la Ville de Floirac a fait le choix d'implanter dès l'année 2015 un système de vidéoprotection sur ce quartier. Le travail mené en coordination dans le cadre du CLSPD et de la ZSP est également indispensable à l'atténuation de la délinquance sur ce quartier. Les gestionnaires des espaces verts et de l'éclairage, en complément de ce dispositif, porteront une attention particulière à l'entretien de cet espace de manière à générer des transparences et de la visibilité, à la fois nécessaires pour la vidéoprotection mais aussi pour les forces de l'ordre.

Concernant la question des logements, le bailleur Aquitanis, à la demande de la Ville, met en œuvre une réhabilitation de l'ensemble Blaise Pascal Corneille de manière plus avancée dans le temps. Par ailleurs, le bailleur s'est engagé à mettre en place un projet de gestion de site selon le label qualirésidence.

En matière d'actions en contrepartie de l'abattement de TFPB, une convention d'utilisation de cet abattement sera annexée à la convention territoriale du contrat de ville. Cette convention fera l'objet d'une collaboration étroite entre le bailleur, la Ville, Bordeaux Métropole, l'Etat et les habitants concernés (association de locataires..) et s'appuiera sur les diagnostics en marchant d'ores et déjà menés dans le cadre de la GUP. Elle donnera lieu à la détermination d'un programme d'actions triennal et elle précisera également les modalités de suivi et d'évaluation.

D'une manière générale, quel que soit le gestionnaire, il s'agit de garantir un bon niveau d'entretien de manière à enrayer tout sentiment de délaissement de la part des habitants.

Sur la question de la participation des habitants et de l'appropriation du projet de renouvellement urbain, il s'agit d'intégrer cette démarche au plus tôt de manière à se saisir des besoins et de l'expertise d'usage des habitants. Ainsi, le conseil citoyen est désormais opérationnel sur Dravemont. Il convient désormais de mettre en place au plus tôt la maison du projet de façon à bâtir une médiation urbaine autour du partage du projet urbain.

A moyen et long terme :

Le projet urbain, dans sa conception et sa mise en œuvre, devra intégrer les approches de prévention situationnelle (ci-après synthèse des prescriptions de la mission de prévention situationnelle au sein de la DDSP 33).

Ainsi, par exemple, les aménagements d'espaces extérieurs devront tendre à favoriser la vie sociale en dehors du chez "soi". En rendant à cet espace une qualité et une "attraction" souvent perdues, on lui attribue son rôle premier; lieu d'échange, de rencontre et de loisirs. De sa capacité à attirer un public nombreux et varié, dépendra son appropriation positive. Une attention particulière devra être portée sur le choix et l'implantation du mobilier urbain, sur sa résistance et sa capacité de ne pas induire un détournement d'usage. Pour rappel, la Ville a mis en place une charte esthétique et du mobilier urbain que les aménageurs devront respecter.

L'intégration de ce mobilier dans l'environnement ne devra pas perturber la visibilité des espaces,

faire obstacle au regard ou polluer les dégagements visuels.

Le stationnement public ainsi que le stationnement rivé du centre commercial devra être suffisant afin d'éviter tout stationnement anarchique.

L'attribution des locaux commerciaux devront être attribués en fonction de la sensibilité de l'activité du commerce vu la configuration du site. Beaucoup de zones d'ombre ont été constatées dû aux dents creuses du bâtiment existant.

L'éclairage public et privé devra être suffisant selon les normes. La végétation du secteur devra être également contrôlée. La qualité d'un espace et le sentiment de confort à le fréquenter sont des facteurs de résistance au développement d'une situation d'insécurité.

Ce sont les raisons pour lesquelles ces espaces doivent faire l'objet d'une attention particulière: la clôture, les accès, les espaces verts... doivent, par leur entretien, leur aménagement et leurs conditions d'utilisation, contribuer à accroître la sécurité des usagers et riverains (limiter la hauteur des haies, des parterres et des massifs à moins d'un mètre, de maintenir un entretien régulier de tous ces espaces, d'ébrancher le fût des arbres jusqu'à une hauteur de 2,50 mètres).

Au-delà de ces questions de prévention situationnelle, le projet urbain devra permettre une approche intégrée, urbaine, sociale et économique. Ainsi, la gestion urbaine de proximité devra être incluse dans la démarche projet du renouvellement urbain, au même titre que les opérations physiques, que ce soit dans la conception, la mise en œuvre (notamment dans le référentiel planning) et l'évaluation du projet. Ceci afin que le projet de renouvellement soit bien vécu par les habitants, avant, pendant et après.

4.3.2. Sur le quartier prioritaire Jean Jaurès

Ce quartier prioritaire comporte à la fois des projets de renouvellement urbain futurs ainsi qu'un projet en cours de réalisation (Libération).

4.3.2.1. Le projet de renouvellement urbain de Floirac / Libération

Dans le cadre de ce projet faisant l'objet d'un conventionnement avec l'ANRU, deux objectifs sont à atteindre :

4.3.2.1.1. Finaliser le projet dans les meilleures conditions possibles

Pour rappel, dans le cadre du PRU / Floirac Libération, trois sites de projets sont concernés. Sur le site Libération les démolitions de 532 logements sociaux sur les 710 que comportait le quartier sont désormais finalisées de même que tout le volet équipement et l'essentiel du volet espaces publics / voiries. Les constructions de logements sont en cours mais sont ralenties de par le risque d'inondation (secteur Libération phase 2). De même, un certain nombre d'îlots sont également inconstructibles sur le deuxième secteur du PRU, à savoir les Clairières de Flore. 207 logements sur les 690 logements que comporte ce programme sont en attente de la levée de l'inconstructibilité. Concernant les Etangs, le quartier est aujourd'hui finalisé à l'exception de l'îlot de Foncière Logement.

La principale conséquence de l'inconstructibilité liée au risque d'inondation est la présence de friches préjudiciables à la complète réussite du projet, notamment en plein cœur du quartier Libération. En effet, il est à noter que c'est particulièrement les opérations de diversification de l'offre de logement intervenant en fin de projet qui se trouvent ainsi bloquées (opérations de Foncière Logement, de Domofrance et la promotion immobilière). De plus, la dédensification en nombre de logements au cœur du quartier ne va pas dans le sens du maintien de l'activité au sein du centre commercial de la Gravette. Il est donc nécessaire de privilégier pour Bordeaux Métropole les travaux de confortement des digues permettant ainsi de lever l'inconstructibilité.

Les opérations restant à réaliser sont les suivantes concernant le secteur Libération :

- Les opérations de diversification de logements au Sud de l'avenue Libération (Domofrance et Foncière logement), ainsi qu'au nord en complément du projet d'accession sociale engagée par Axanis ; il s'agira également de finaliser l'opération de logements Rosa Parks
- L'opération d'élargissement de la rue de la Gravette

Concernant Clairières de Flore (désormais en quartier de veille) :

- Les opérations de logements sur les îlots actuellement inconstructibles : îlots 1, 8, 12, 14 et 15.

Pour le secteur des Etangs :

- L'opération de logements de Foncière.

A noter que l'avenant de sortie à la convention ANRU est désormais signé.

4.3.2.1.2. Mettre en place le plan stratégique local

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Stratégique Local (PSL), Bordeaux Métropole,, maître d'ouvrage de cette élaboration confiée à un prestataire, organisera avec la Ville les réunions de travail nécessaires à la réalisation du document. Le lancement de la tranche conditionnelle du marché correspondant au site libération doit intervenir au plus tard fin 2015 pour un affermissement au 31 décembre 2016. Elle doit correspondre à l'engagement et la réalisation minimale de 50% des travaux programmés

Ce PSL a vocation à définir et réactualiser des orientations de poursuite de la dynamique des projets au-delà du temps des conventions ANRU.

En particulier le PSL formalisera des orientations concertées relatives :

- à la transformation urbaine du quartier, en lien avec son environnement immédiat et les projets de développement de l'agglomération. Il doit prendre en considération les documents d'orientations communautaires ;
- à la diversification de l'habitat, aux services et fonctions dans le quartier, à la mobilité et aux déplacements, ainsi qu'à l'action foncière et le développement économique ;
- aux conditions de pérennisation des investissements réalisés dans le cadre du projet de renouvellement urbain avec des protocoles de Gestion Urbaine de Proximité ;
- à la stratégie de pérennisation de la politique d'insertion s'appuyant sur la généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics portés au niveau de l'agglomération et le dispositif de la Zone Franche Urbaine décliné sur certains territoires.
- à l'équilibre du peuplement du parc social sur le quartier et l'agglomération par une maîtrise concertée de la politique d'attribution et l'observation de l'occupation du parc social.

4.3.2.1.3. Les points de vigilance en termes de gestion urbaine de proximité

Dans un contexte de renouvellement urbain ayant pris du retard à cause du risque d'inondation, une vigilance particulière est à porter sur Libération, de manière à gérer l'attente des habitants impatients de voir finaliser leur quartier. Ainsi, réunions de concertation, communication de projets, accompagnement des nouvelles résidences, bonne gestion des chantiers, diagnostics en

marchant constitueront les moyens principaux de la gestion de cette attente.

La question de la délinquance est encore prégnante sur le quartier, notamment autour du centre commercial. Ainsi, à l'instar de Dravemont, un système de vidéoprotection sera mis en place par la Ville de Floirac en 2016 sur l'ensemble du quartier de façon à enrayer le sentiment d'insécurité.

La gestion du stationnement mérite une grande attention. Certaines nouvelles rues font l'objet d'un stationnement sauvage récurrent et abondant (rue du Général de Gaulles), alors même qu'un stationnement résidentiel privé est proposé. Il convient de proposer une action conjointe des aménageurs, des bailleurs et des forces de police de manière à réaliser une offre acceptable de stationnement résidentiel (en termes de prix notamment), des aménagements sur voies limitant le stationnement sauvage et une politique de répression si nécessaire. Il est vrai que le quartier Libération pâtit de l'absence de TCSP qui permettrait de limiter le nombre de véhicules par ménage.

En matière d'actions en contrepartie de l'abattement de TFPB, une convention d'utilisation de cet abattement sera annexée à la convention territoriale du contrat de ville. Cette convention fera l'objet d'une collaboration étroite entre le bailleur, la Ville, Bordeaux Métropole, l'Etat et les habitants concernés (association de locataires..) et s'appuiera sur les diagnostics en marchant d'ores et déjà menés dans le cadre de la GUP. Elle donnera lieu à la détermination d'un programme d'actions triennal et elle précisera également les modalités de suivi et d'évaluation.

A noter qu'une charte de gestion urbaine de proximité s'applique sur ce quartier depuis 2008.

4.3.2.2. Le futur projet de renouvellement urbain « Bély »

Libération se réalisant, des secteurs interstitiels, intégrés ou jouxtant le quartier posent aujourd'hui question. C'est le cas des secteurs Bély et Paul Gros. Sur le quartier Bély, Bordeaux Métropole maîtrise aujourd'hui l'ensemble du site qui représente environ 1ha en plein cœur du quartier Libération. Il s'agira sur ce secteur de proposer, dans la mesure du possible, une mixité des fonctions.

Une première étude programmatique avait été réalisée en 2009 par Dominique Petermuller qu'il convient de réexaminer et d'actualiser en fonction de la programmation souhaitée.

Marqué spatialement comme étant un îlot à part entière du secteur Libération, le projet d'aménagement fera l'objet du même dispositif de pilotage que Libération.

4.3.2.3. Le futur projet de renouvellement urbain « Joliot Curie »

Le futur projet a fait l'objet d'une étude préopérationnelle sous maîtrise d'ouvrage du GIP GPV et de la Ville Bordeaux et confiée au cabinet d'architectes urbanistes Bouriette / Vaconsin. Le projet défini répond aux objectifs opérationnels suivants :

4.3.2.3.1. Revaloriser ce secteur par un projet ambitieux en termes de requalification des logements existants

Parce que ce territoire constitue le nœud de raccordement de plusieurs projets urbains ambitieux (l'ORU du Bas Floirac / Libération, l'OIN), son ambition de requalification doit être à la hauteur de sa situation stratégique, que ce soit en termes d'habitat, d'espaces publics et de maillage permettant son désenclavement.

La réhabilitation est une occasion historique pour la cité du Midi de se hisser au niveau des standards actuels en matière de logements, les vues sur le paysage et la proximité des équipements en plus. Aussi, l'enjeu sur les réhabilitations n'est pas qu'une question de performance thermique mais aussi de confort pour les habitants.

Amener des usages nouveaux, changer l'image des bâtiments, tels devront être les maîtres-mots de cette réhabilitation. La difficulté majeure est de parvenir à réhabiliter ces logements en

maintenant un reste à vivre qui permet aux résidents actuels les plus fragiles économiquement de rester dans leur logement ou sur le quartier. Pour la qualité du site et des logements, la cité mérite cet investissement supplémentaire dans une réhabilitation qui offre des espaces supplémentaires.

A noter qu'il n'est pas prévu de démolition sur la cité du Midi au niveau des logements. Seuls des garages sont voués à la démolition pour mobiliser du foncier pour une nouvelle offre de logements. Plusieurs raisons ont présidé à ce choix de ne pas démolir de logements :

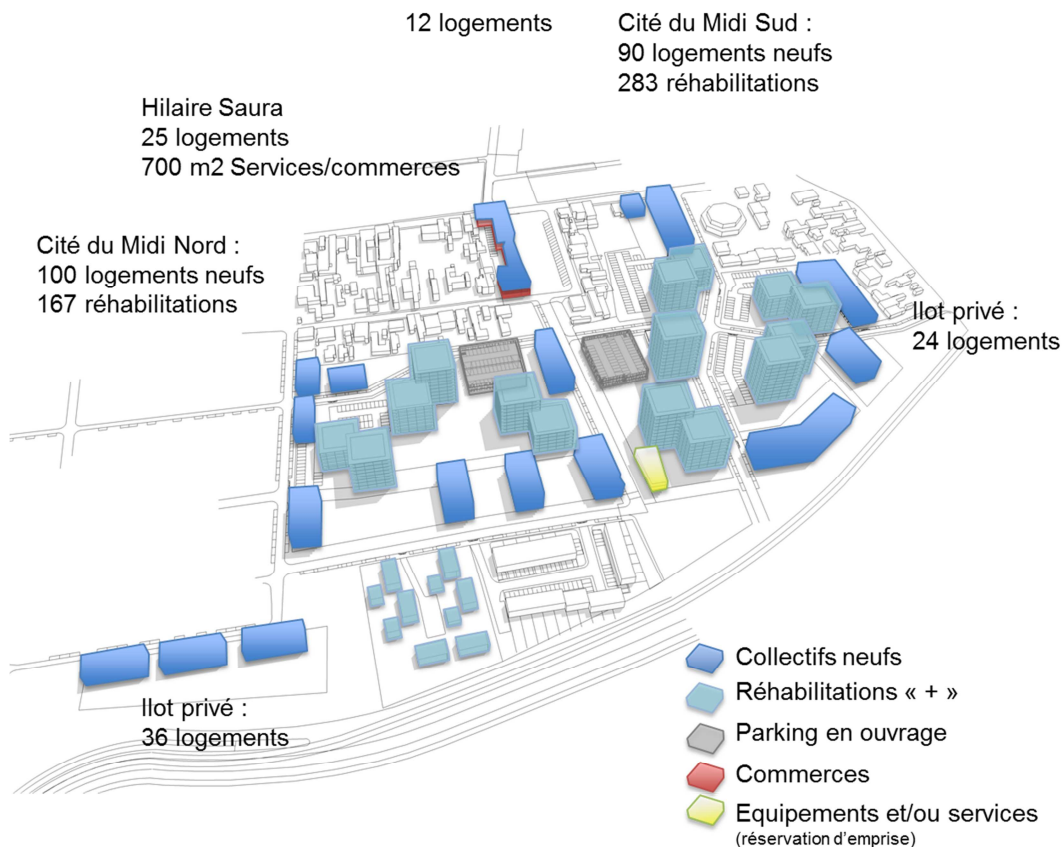
- La réalisation d'un maillage viaire permettant de désenclaver la cité ne nécessite pas de démolition
- Aucun bâtiment, de par sa configuration, son mode constructif et son intégration dans le quartier, n'induit l'obligation de démolir ; au contraire, il convient de réaliser une qualification exceptionnelle à la mesure de l'ambition du territoire.

Par ailleurs, Mésolia, en phase de travail sur son PSP, s'interroge sur certains patrimoines situés dans différentes zones, et à ce titre, sur le devenir de la résidence Alfred Giret. Les arbitrages seront précisés par le Conseil d'administration de Mésolia au mieux en fin d'année 2015.

4.3.2.3.2. Développer une nouvelle offre de logements pour favoriser la mixité et changer l'image

La Cité du Midi, de par sa configuration (nombreux espaces libres) et sa position stratégique, est un site pouvant proposer une diversification de logements intéressante le long du futur TCSP. Ces constructions neuves seront implantées sur les emprises des anciens garages ou sur des espaces libres. Le plan de composition urbaine réalisé dans le cadre de l'étude intercommunale Joliot Curie fait référence au tissu urbain déjà constitué et ce dans toute sa diversité. Il ne s'agit pas de remplacer une forme urbaine par une autre mais au contraire de jouer avec les morphologies du tissu urbain existant en jouant sur les échelles. Ainsi, le plan guide propose de préserver des reculs, une certaine irrégularité dans les alignements de façades, la présence forte des jardins visibles sur la rue, autant de caractères identitaires empruntés à ce tissu d'habitat ouvrier caractéristique du Bas-Floirac. Dans cet esprit, le projet restaure la rue comme outil de continuité urbaine en bousculant le plan de masse d'origine de la Cité du Midi dominé par le stationnement résidentiel. Pour autant, l'offre de stationnement réorganisée en profondeur reste constante.

L'accent est surtout mis sur les connexions avec les autres quartiers voisins, par le maillage des voiries ou l'ouverture de la cité sur l'extérieur. L'épannelage des constructions neuves se situe entre R+2/R+3 et ponctuellement R+4. Ces bâtiments constituent des jalons intermédiaires entre le tissu d'échoppes ou de pavillons et les tours R+4 ; R+9. Les implantations privilégient les orientations Sud et ne cherchent pas à recomposer un front urbain continu le long de la voie Bordeaux-Eymet mais plutôt d'aborder la forme urbaine de la profondeur en alternant des séquences bâties avec des séquences plantées.



Au niveau programmatique, un potentiel de 275 logements respectant les principes ci-dessus pourra être atteints en priorisant la diversification : accession sociale / abordable et accession libre.

4.3.2.3.3. Développer une nouvelle façon d'aménager en secteur inondable et de concevoir le paysage

Comme précisé précédemment, le secteur de Floirac est impacté fortement par le risque d'inondation. Actuellement inconstructible, la zone pourra faire l'objet de nouvelles constructions dès que les digues auront démontré leur pérennité. Le plan guide en 2012 avait d'ores et déjà pris en compte cette contrainte dans la définition des formes urbaines et des aménagements. Il devra toutefois être actualisé dès la connaissance de la carte d'aléa en situation de digues pérennes. En tout état de cause, le projet urbain devra être certainement actualisé dans un souci d'une meilleure gestion du risque d'inondation.

Dans le cadre de la gestion du risque, le plan guide propose des bâtiments compacts limitant au maximum l'impact au sol. Par ailleurs, une organisation en peigne le long de la rue Alfred Giret permettra de marquer les continuités paysagères vers les coteaux et limitera les vis-à-vis avec les bâtiments existants. Les contraintes d'inondabilité invitent à travailler sur des formes urbaines qui laissent circuler l'eau ou qui la stockent temporairement puis la drainent par un réseau de noues notamment. Les formes urbaines doivent s'organiser autour de vides largement dimensionnés et qui gèrent par la même les reculs des constructions nouvelles vis-à-vis des tours existantes.

L'offre de stationnement se répartit sur des parkings pour les résidents à l'intérieur des îlots, des places sur le domaine public le long des rues. Dans le plan guide, afin de limiter le stationnement de surface, du stationnement en ouvrage est prescrit de manière non seulement à diminuer l'impact sur l'imperméabilisation des sols et de proposer des boxes à la location en remplacement des garages-boxes qui sont à démolir. Par ailleurs cette solution peut, selon l'échelle qu'on lui donne, se substituer en toute ou partie aux stationnements des nouveaux programmes prévus initialement dans l'enceinte des bâtiments (semi-enterrés ou pilotis).

A travers cette nouvelle manière d'aménager et de réaliser le projet urbain, l'enjeu est de passer du paysage « écrin », du décor, à un paysage des usages et des régulations. Un paysage de « l'utile » autant que du plaisir.

Le volet paysager du plan guide s'inspire en cela des pratiques ouvrières et cheminotes en matière d'approche du rôle des jardins dans les cités. Ainsi, des bandes de terrains sont réservées pour créer des jardins familiaux le long de la voie Bordeaux Eymet. Pour compléter ce dispositif, un ou deux jardins partagés seraient intéressants sur ce quartier, les espaces ouverts disponibles sont suffisants pour leur trouver une place.



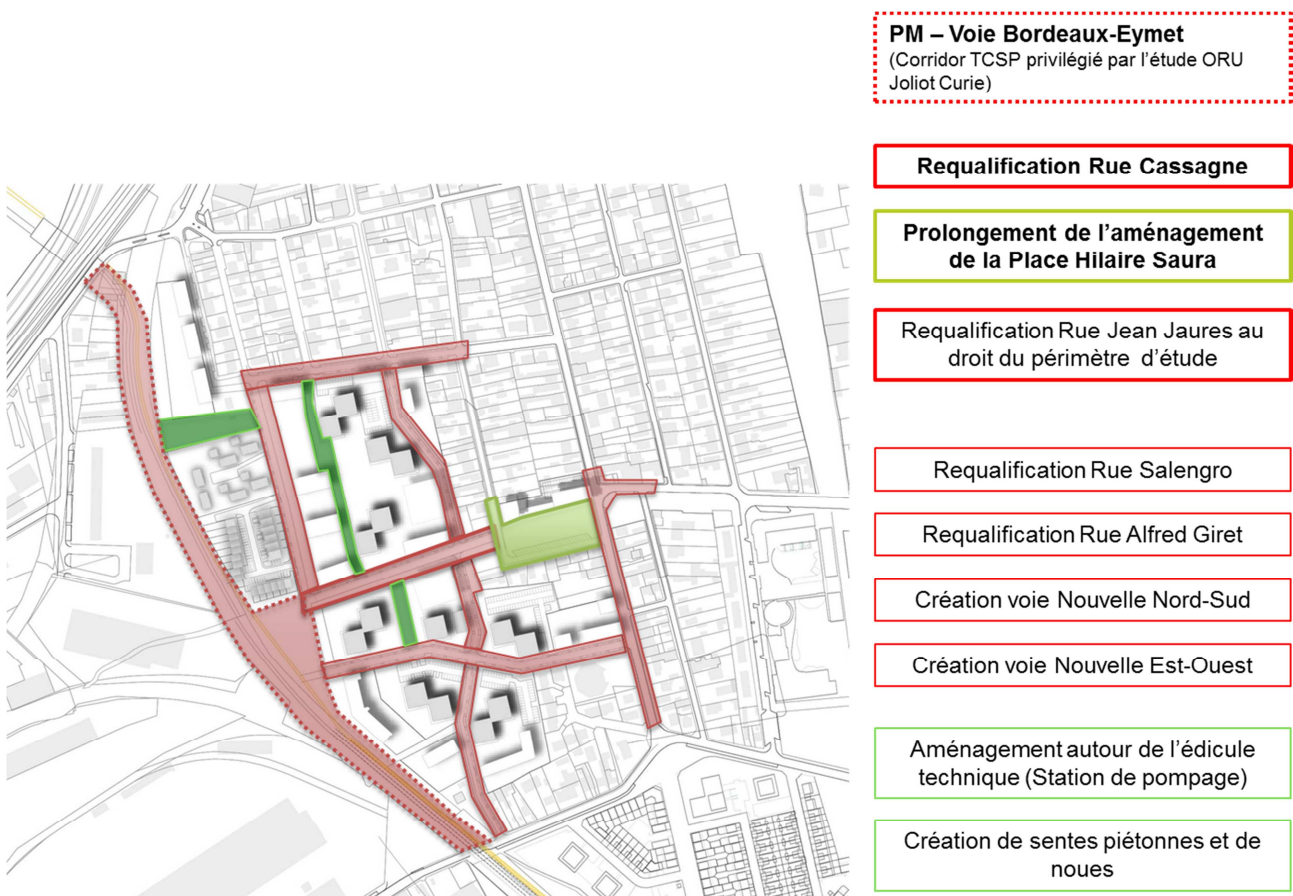
4.3.2.3.4. Désenclaver le quartier et favoriser la mobilité

Le plan urbain repose sur un désenclavement du quartier structuré autour des axes majeurs suivants :

- La voie Bordeaux Eymet accueillant le futur TCSP : cet axe participant au bouclage des ponts sera non seulement primordial pour désenclaver le quartier mais aussi à l'échelle du projet Joliot Curie et de la plaine. Dans le cadre de cet aménagement qui sera une des conditions de réussite du projet et dont la programmation dans le temps ne devra pas tarder, il sera nécessaire d'implanter au droit de la cité Alfred Giret un arrêt du TCSP ainsi que la réalisation d'un espace public majeur concomitamment à cet arrêt.
- l'avenue Cassagne. : située dans le prolongement du mail Libération, l'avenue R. Cassagne en reprend la logique. Lien entre le mail et la future polarité de quartier créé par l'arrêt de TCSP face à la cité du Midi, elle devient la colonne vertébrale du quartier, soutenant une programmation d'équipements et d'activités. Le réaménagement de la rue René Cassagne sera réalisé dans le même esprit que l'avenue de la Libération et la place Hilaire Saura.

La place Hilaire Saura est elle-même étendue pour ouvrir une perspective sur la rue René Cassagne au débouché de l'avenue de la Libération. En matière d'aménagement, la reconduction des mêmes choix de matériaux, d'éclairage et de plantations serait le mieux pour qu'à terme on ne lise qu'un seul et même espace.

Le plan guide prévoit des aménagements sur les autres rues essentiellement pour refaire les trottoirs, planter des alignements d'arbres et avoir un traitement cohérent dans le quartier. Deux voies nouvelles sont créées : l'une traverse en son centre la Cité du Midi Sud en partant de l'avenue Jean Jaurès vers la voie Bordeaux Eymet ; l'autre se trouve dans le prolongement de la rue Marcel Sembat et se termine sur l'avenue Pierre et Marie Curie.



4.3.2.3.5. Développer une polarité commerciale

Les terrains qui bordent au Sud la Place Hilaire Saura appartiennent à Bordeaux Métropole à l'exception du Restaurant Chez Carmen et des annexes. L'objectif est de préserver cette petite polarité commerciale tout en recomposant totalement cet îlot pour créer une continuité urbaine et visuelle entre la cité du Midi et le quartier Libération. Cette recomposition urbaine s'organise autour d'espace public stratégique qui doit assurer l'enchaînement de l'Avenue de la Libération et de la rue René Cassagne et par là même prolonger sur la cité du Midi, le grand axe piéton structurant, amorcé sur le quartier Libération, qui ira du Parc des Coteaux au débouché du pont Eiffel en bord de Garonne.

4.3.2.3.6. Les points de vigilance en termes de gestion urbaine de proximité

Au même titre que le quartier Dravemont, le secteur du Midi / Giret – Muscaris s'inscrit dans le cadre d'une gestion de l'attente des habitants. Ces derniers ont vu leurs logements se dégrader au fil des années, des espaces extérieurs sans réels usages et un réseau viaire mal organisé. Néanmoins, le bailleur ICF sur la Cité du Midi a consenti à investir sur du mobilier et sur l'aménagement de certains espaces : jeux d'enfants, aires pour boulistes, terrain de sport...

Une gestion de ce site doit donc combiner les différents temps : le temps des habitants nécessairement à court terme, et les temps du projet urbain sur le moyen et long termes.

En matière d'actions en contrepartie de l'abattement de TFPB, une convention d'utilisation de cet abattement sera annexée à la convention territoriale du contrat de ville. Cette convention fera l'objet d'une collaboration étroite entre le bailleur, la Ville, Bordeaux Métropole, l'Etat et les habitants concernés (association de locataires..) et s'appuiera sur les diagnostics en marchant d'ores et déjà menés dans le cadre de la GUP. Elle donnera lieu à la détermination d'un programme d'actions triennal et elle précisera également les modalités de suivi et d'évaluation.

A court terme :

L'impatience des habitants de la Cité du Midi est aujourd'hui palpable et nécessite une réhabilitation de leurs logements le plus rapidement possible. Il s'agit de la première phase du projet urbain qui enclenchera une dynamique positive sur le quartier.

D'une manière générale, quel que soit le gestionnaire, il s'agit de garantir un bon niveau d'entretien de manière à enrayer tout sentiment de délaissement de la part des habitants : vigilance sur les voitures épaves notamment.

Concernant la participation des habitants et l'appropriation du projet de renouvellement urbain, il s'agit d'enclencher cette démarche avec les habitants qui avait été suspendue de par l'incertitude engendrée par le risque d'inondation. A noter que le conseil citoyen est désormais opérationnel sur le quartier Jean Jaurès.

A moyen et long terme :

A l'instar de Dravemont, le projet urbain, dans sa conception et sa mise en œuvre, devra intégrer les approches de prévention situationnelle (voir précédemment la synthèse des prescriptions de la mission de prévention situationnelle au sein de la DDSP 33).

La question de la vidéoprotection se pose sur ce quartier qui fait l'objet, par vagues, d'actes de délinquance (trafics, dégradations, nuisances...). La Ville de Floirac, après avoir expérimenté le système sur Dravemont et Libération, examinera l'opportunité d'un tel système sur le secteur du Midi.

Au-delà de ces questions de tranquillité, le projet urbain devra permettre une approche intégrée, urbaine, sociale et économique. Ainsi, la gestion urbaine de proximité devra être incluse dans la démarche projet du renouvellement urbain, au même titre que les opérations physiques, que ce soit dans la conception, la mise en œuvre (notamment dans le référentiel planning) et l'évaluation

du projet. Ceci afin que le projet de renouvellement soit bien vécu par les habitants, avant, pendant et après.

4.3.2.4. Le secteur « Fraternité / Espérance »

Ce secteur étant situé en « secteur OIN », c'est effectivement le projet Garonne Eiffel qui s'applique. Bien que l'échéance soit plus lointaine comparativement au projet de renouvellement urbain évoqué précédemment, il est néanmoins nécessaire de préciser ci-après la philosophie du projet de manière à « préparer les esprits » et à engager les démarches de gestion urbaine nécessaire en amont.



Les objectifs de ce projet intercommunal avec la Ville de Bordeaux sont les suivants :

4.3.2.4.1. Développer une offre de logements diversifiée ainsi qu'une mixité des fonctions

L'enjeu du logement est au centre du projet urbain : 7 500 logements seront construits qui accueilleront près de 12 500 personnes sur l'ensemble des deux communes Bordeaux et Floirac. Une ville plus dense se développe en rive droite avec ses fonctions et ses services, tout en conservant certaines typologies de faubourg. L'offre en logements sera diversifiée, adaptée aux nouvelles manières d'habiter, en particulier des familles, dans le respect de la mixité sociale.

Un quartier à forte dominante de bureaux sera implanté en façade du parc Eiffel (côté Bordeaux donc), à l'entrée du pont Saint-Jean (à proximité directe des 2 autres ponts), comme belvédère sur la Garonne et le Bordeaux XVIIIe, en cohérence et directement connecté au centre d'affaires de la gare Saint-Jean.

4.3.2.4.2. Créer une entrée de métropole

Plus que nulle part ailleurs à Bordeaux, ce site est la convergence entre la Garonne d'une part et les infrastructures à portée métropolitaine d'autre part.

Avec la proximité de quatre franchissements (pont Saint-Jean, pont ferroviaire, passerelle Eiffel et futur pont Jean Jacques Bosc) réunissant à terme toutes les mobilités et toutes les vitesses (piétons, vélos, voitures, tramways, trains et TGV), le franchissement majeur du fleuve se situe ici.

Ceci positionne le site Garonne Eiffel et son ouverture au-dessus du fleuve, comme un événement métropolitain primordial à Bordeaux : le rendez-vous particulier entre les habitants et usagers en mouvement d'une ville et son fleuve. Mais au-delà de cet événement extraordinaire qui s'exprime à la confluence de deux grands paysages (le fleuve et l'épaisseur des infrastructures ferroviaires et routières), c'est tout le site Garonne Eiffel qui est caractérisé par la double thématique des infrastructures et de la nature. L'enjeu essentiel est ici de métamorphoser ou de convertir cette dualité en une alliance urbaine réelle qui ferait basculer ce site important pour Bordeaux vers une ambiance, une cohérence et une qualité de vie particulièrement désirables. Cette construction s'apparente à un processus de métamorphose, qui associe l'idée de transformation radicale mais durable à celle de conservation : un territoire passe d'un état à un autre en produisant des qualités nouvelles à partir des mêmes constituants essentiels.

L'objectif pour Garonne Eiffel est donc de faire correspondre l'aménagement urbain à une phase de métamorphose. En s'insérant dans la culture de ce territoire et en la renouvelant, l'ambition est de lui donner à la fois une grande désirabilité et une capacité d'évolution et d'adaptation aux transformations des modes de vie des générations futures.

La future Zone d'Aménagement Concerté s'étendra sur un territoire de 127 ha avec 88 ha sur Bordeaux et 39 ha sur Floirac.

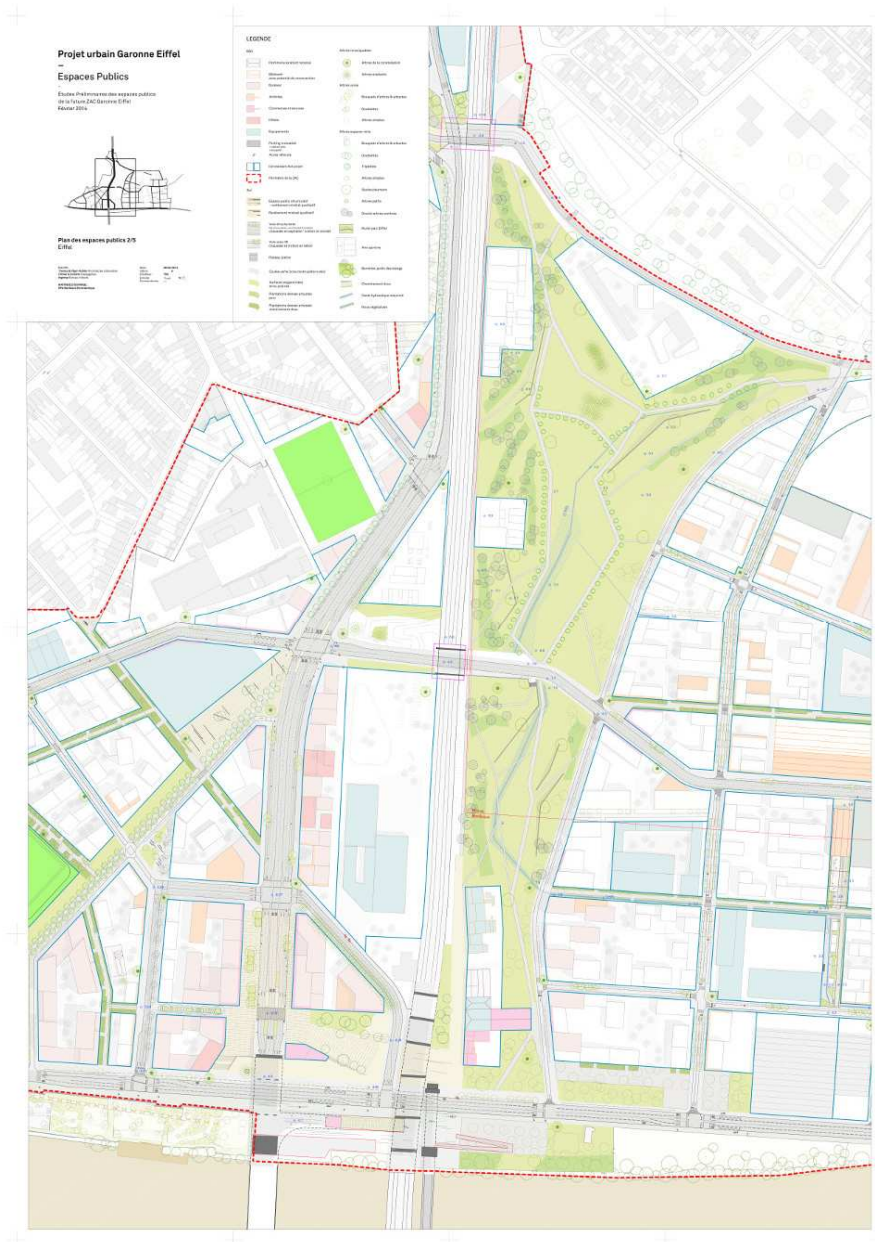
4.3.2.4.3. Créer une trame verte et gérer le risque d'inondation

A l'instar du quartier du Midi, le secteur Garonne Eiffel est également inondable.

En ce sens, ce projet urbain est un site expérimental dont l'objectif principal est de réduire par le projet la vulnérabilité du site et des quartiers existant à ses abords. La prise en compte des contraintes permet de concevoir de nouveaux types d'espaces de grande qualité paysagère et d'usage et d'apporter des solutions urbaines particulières et innovantes. La principale ambition du projet est de réaliser une nouvelle « nature », un paysage intégrant les espaces publics, desservant les quartiers et transformant la réalité des infrastructures routières et ferroviaires.

Ainsi, un vaste parc public d'intérêt d'agglomération – le parc Eiffel- verra le jour le long de la LGV. Ce parc, de cette ambition, participera de la composition d'un vaste paysage coulant des coteaux de Floirac vers les berges de la Garonne, rive droite et rive gauche en dialogue.

Il permettra une gestion naturelle des nuisances sonores liées aux infrastructures, sera une solution naturelle pour le stockage des eaux en cas d'inondation, et un site dédié à la dépollution des sols durant les travaux, le tout dans une logique de gestion durable.



4.3.2.4.4. Proposer une offre d'équipements adaptée

L'arrivée de nouveaux habitants impliquent d'adapter l'offre d'équipements en conséquence, notamment en terme de groupe scolaire. Cette offre devra être affinée en fonction de la programmation de logements.

4.3.2.4.5. Les points de vigilance en termes de gestion urbaine de proximité

La résidence Fraternité a fait l'objet d'une réhabilitation récente assez réussie. Le bailleur investit (Domofrance) sur sa résidence également sur les extérieurs en aménageant des bacs à planter. La question du retournement de la résidence vers la voie Bordeaux Eymet sera à traiter concomitamment à l'aménagement de cette voie avec un TCSP.

La résidence connaît quelques problèmes de squats dans les entrées d'immeuble qui provoquent des nuisances sonores. Sur ce point, le bailleur a fait le choix de mettre en place une vidéosurveillance en 2016.

En matière d'actions en contrepartie de l'abattement de TFPB, une convention d'utilisation de cet abattement sera annexée à la convention territoriale du contrat de ville. Cette convention fera

l'objet d'une collaboration étroite entre le bailleur, la Ville, Bordeaux Métropole, l'Etat et les habitants concernés (association de locataires..) et s'appuiera sur les diagnostics en marchant d'ores et déjà menés dans le cadre de la GUP. Elle donnera lieu à la détermination d'un programme d'actions triennal et elle précisera également les modalités de suivi et d'évaluation.

Logévie, depuis plusieurs années, met en place des actions d'entretien de son patrimoine, notamment la reprise du parking extérieur. Le bailleur, suite à des problèmes de squat sur une entrée, a mis en place un système de vidéosurveillance. Depuis, ces problèmes ne se sont pas reproduits. Dans l'attente du projet Garonne Eiffel qui interviendra à partir des années 2020, il semble important que le bailleur Logévie perpétue son action d'entretien et de veille concernant son patrimoine, afin d'éviter tout sentiment d'abandon de la population.

Les bailleurs Domofrance et Logévie se sont investis dans le projet d'aménagement initié par la Ville de Floirac dans le cadre de la gestion urbaine de proximité. Suite à un souhait des habitants de bénéficier d'un meilleur cadre de vie, la Ville de Floirac et ses partenaires ont donc décidé d'investir les espaces communs en aménageant à la fois la placette de la résidence Fraternité et l'espace qui était en friche derrière la résidence Espérance. Ce type d'actions, dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, devra donc être perpétuer.



4.3.3. Le « quartier vécu » du Parc des Coteaux

Le Parc des Coteaux peut être considéré aujourd'hui comme un lieu emblématique au même titre que la plaine de Garonne. L'ambition affichée par les villes du GPV est de faire valoir les potentialités de ces 400 hectares de nature, situés en articulation entre le plateau et la ville basse. Il s'agit de prendre en compte le « patrimoine arboré » existant (véhiculant une image forte pour les habitants) et de le faire évoluer vers un projet global. La connaissance des usages est une clé de compréhension des lieux qui permettra de donner du sens à ce parc, d'en redessiner l'espace et d'anticiper sur les pratiques futures.

Des vallons transversaux perçant la falaise en cinq endroits et permettant la relation douce entre plateau et vallée, autorisent d'une certaine manière la constitution d'une ville, basse et haute, autour d'une armature verte qui relie les parcs entre eux du Nord au Sud.

Les enjeux est triple de par la spécificité et les dimensions de ces espaces :

- offrir aux habitants un espace urbain "de nature" de grande qualité, fonctionnant comme élément structurant dans l'évolution de tissu urbain.
- rendre identifiables et accessibles ces espaces à l'échelle de l'agglomération pour contribuer à la mise en œuvre d'une « Métropole durable » et une intégration spécifique des Hauts de Garonne dans le système urbain de l'agglomération bordelaise.
- faire coexister et développer des usages à la fois différents et très complémentaires : culturels, de nature, sportifs, de détente.
- le projet de parc s'inscrit naturellement dans le cadre des cheminements doux entre les espaces « naturels » de l'agglomération bordelaise (Boucle Verte de Bordeaux Métropole et boucles locales, Plan départemental des itinéraires de randonnée).

Il permet de :

- Valoriser l'attractivité de la Rive Droite
- Rendre signifiant la continuité paysagère des Coteaux au travers de la mise en lien du patrimoine, les parcs, les espaces naturels.
- Ouvrir des espaces de nature et de loisirs aux habitants locaux et territoriaux.
- Créer une continuité de biodiversité
- Mettre en lien ce projet avec les autres aménagements pédestres ou cyclables du territoire de Bordeaux Métropole

C'est par cette valorisation et la contribution du parc des coteaux au changement d'image de la rive droite que la Ville de Floirac a souhaité inscrire ce territoire en « quartier vécu » de la politique de la ville.

Le Parc des Coteaux constitue, en ce sens, un outil d'aménagement et de développement environnemental, urbain et social du territoire

Si l'aménagement et l'ouverture au public des parcs relèvent des compétences individuelles de chaque commune, la réalisation d'un lien vert linéaire sur 25 km relève d'une volonté intercommunale. Néanmoins chaque portion de réalisation du Fil Vert sur un territoire communal est pilotée par chaque commune concernée.

Les objectifs sur Floirac à terme sont de créer une continuité du Fil Vert du Domaine de Sybirol (jonction pénétrante) jusqu'au Domaine de la Burthe. Une première phase a d'ores et déjà été réalisée et permet de relier l'avenue François Mitterrand au chemin des plateaux. Une seconde phase permettra ensuite de le relier le chemin des plateaux au chemin de Beaufeu.

Au-delà de l'ambition du fil vert, c'est également la question de la valorisation des parcs qui se posent.

Parmi eux, le domaine de Sybirol, composé d'une chartreuse du XVIIIe siècle et de ses communs, est érigé sur une parcelle de 23 Ha constituant la toile de fond verte du coteau Floiracais. Il constitue l'un des parcs les plus exceptionnels sur Bordeaux Métropole, par sa situation en belvédère au-dessus de Bordeaux, son parc dessiné par le paysagiste FISCHER et son petit patrimoine bâti des XVIIIe et XIXe siècles de grande qualité : fontaine du XVIIIe siècle, bassin et salle souterraine (pièce fraîche), belvédère, ermitage, ancien mur pignon de la serre (décor de rocaille).

Son propriétaire a souhaité faire don de la propriété à la ville pour assurer la sauvegarde et la restauration de ce patrimoine.

Le site de Sybirol d'une valeur patrimoniale et paysagère forte est inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 26 octobre 2000. Par acte notarié du 31 janvier 2014, l'essentiel du domaine a été transférée en nue-propriété à la ville, une part d'un montant de 350 000 € vendue avec conservation de l'usufruit, pour financer à hauteur de 50 % du montant des travaux, la restauration de la chartreuse prise en charge par le propriétaire. Pour cette acquisition le Département a participé au financement à hauteur de 154 000 €.

Le petit patrimoine de Sybirol constitue un atout majeur du futur projet de mise en valeur du domaine, notamment dans le cadre des aménagements d'itinéraires de randonnées du parc des coteaux. Certains bâtiments sont aujourd'hui dans un état de dégradation assez avancée et nécessitent des travaux de sauvegarde dans l'attente d'une restauration et mise en valeur ultérieure.

Au-delà de l'urgence de la restauration, l'ouverture à venir du site au public nécessite une approche partenariale pour définir les aménagements et les modalités de gestion.

L'examen des champs des possibles en termes d'usages, avec l'ensemble des partenaires, devra prendre en compte les contraintes du site :

- Préservation du milieu naturel

- Mise en valeur et protection du petit patrimoine
- Organisation de l'interface entre la partie ouverte au public, qui sera évolutive dans le temps, avec la partie privative objet de l'usufruit (à ce jour ensemble de la propriété).

Ce projet se traduirait par une ouverture partielle limitée à la continuité du fil vert dans l'immédiat, puis par l'élaboration, avec l'ensemble des partenaires et l'usufruitier, d'un projet public à long terme pour le parc et les locaux mobilisables.

On compte également parmi les parcs le site de l'Observatoire. Depuis la fin du XIX^e siècle ce site est utilisé par l'université de Bordeaux pour abriter son laboratoire d'astro-physique. Cette longue histoire prenant fin, le foncier reste propriété de l'Etat qui, n'en ayant plus un usage délégué, serait alors amené à le vendre.

Pour autant, compte tenu de la qualité exceptionnelle du site, de son classement, de sa présence au sein d'un projet global de valorisation des espaces de nature (parc des Coteaux) et bien sûr de la présence de nombreux instruments d'observation céleste non délocalisables, il a été décidé, d'un commun accord entre l'Etat, l'Université de Bordeaux et les collectivités territoriales, d'étudier un projet de valorisation alternatif, respectueux de l'histoire du site et porteur d'une ambition nouvelle, et qui permettra une ouverture, au moins partielle, au public.

Une étude diagnostic et de programmation a donc été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du GIP-GPV de manière à examiner sa faisabilité et de cibler un repreneur. Les enjeux sont les suivants :

L'enjeu de ce projet de reconversion est de conserver au site :

- son histoire, son passé, sa singularité
- de tourner cette spécificité vers des usages résolument innovants
- d'intégrer sa vocation au projet de territoire et au réseau existant ou en projet
- d'ouvrir le lieu à de nouveaux publics, réguliers et/ou ponctuels.

4.3.4. Sur les quartiers de veille

4.3.4.1. Le secteur Bourbon (Haut Floirac)

Le quartier Bourbon est situé dans l'ancienne ZUS du Haut Floirac, non loin de Dravemont. Réparti en 6 secteurs (de Bourbon 1 à Bourbon 6), le quartier est relativement calme et assez agréable, se partageant entre copropriétés privées et parc social appartenant au bailleur Domofrance. Ce quartier était composé essentiellement de logement d'habitat 130 logements locatifs et 140 logements en accession à la propriété. Le bailleur Domofrance vend au fur et mesure son patrimoine ; on compte aujourd'hui 75 logements locatifs et 195 logements en accession à la propriété.

Malgré la présence d'une crèche et de bureaux sur la placette (Bourbon 2), il y a un manque d'équipements dans ce quartier ainsi que de commerces de proximité. L'état des voiries est par endroit assez dégradé, résultat d'une association syndicale libre restée en veille. Les immeubles sont globalement corrects, les bureaux sur la placette de Bourbon 2 ont été repris. Toutefois, nombre d'espaces publics restent à aménager pour rendre ce quartier plus agréable (la placette, des squares, des clairières, des bosquets...). Ces différents espaces appartiennent à différents copropriétaires et les choix d'aménagements doivent être proposés et discutés en Conseil Syndical des Copropriétaires pour que Bourbon bénéficie pleinement de son potentiel architectural et paysager. Bordeaux Métropole a entamé la reprise des voies ouvertes à la circulation.

Il est constaté un désengagement et/ou un accompagnement insuffisant des syndicats dans la gestion des copropriétés. La Métropole est désormais compétente en matière d'amélioration du parc immobilier bâti et son intervention est graduée en fonction du profil et du degré de dégradation des copropriétés. L'OPAH étant l'outil curatif à mobiliser pour les copropriétés les plus dégradées avec des dysfonctionnements importants, son application sur Bourbon n'est donc pas envisagée. Il s'agit plutôt de mettre en place un accompagnement technique avec peut-être

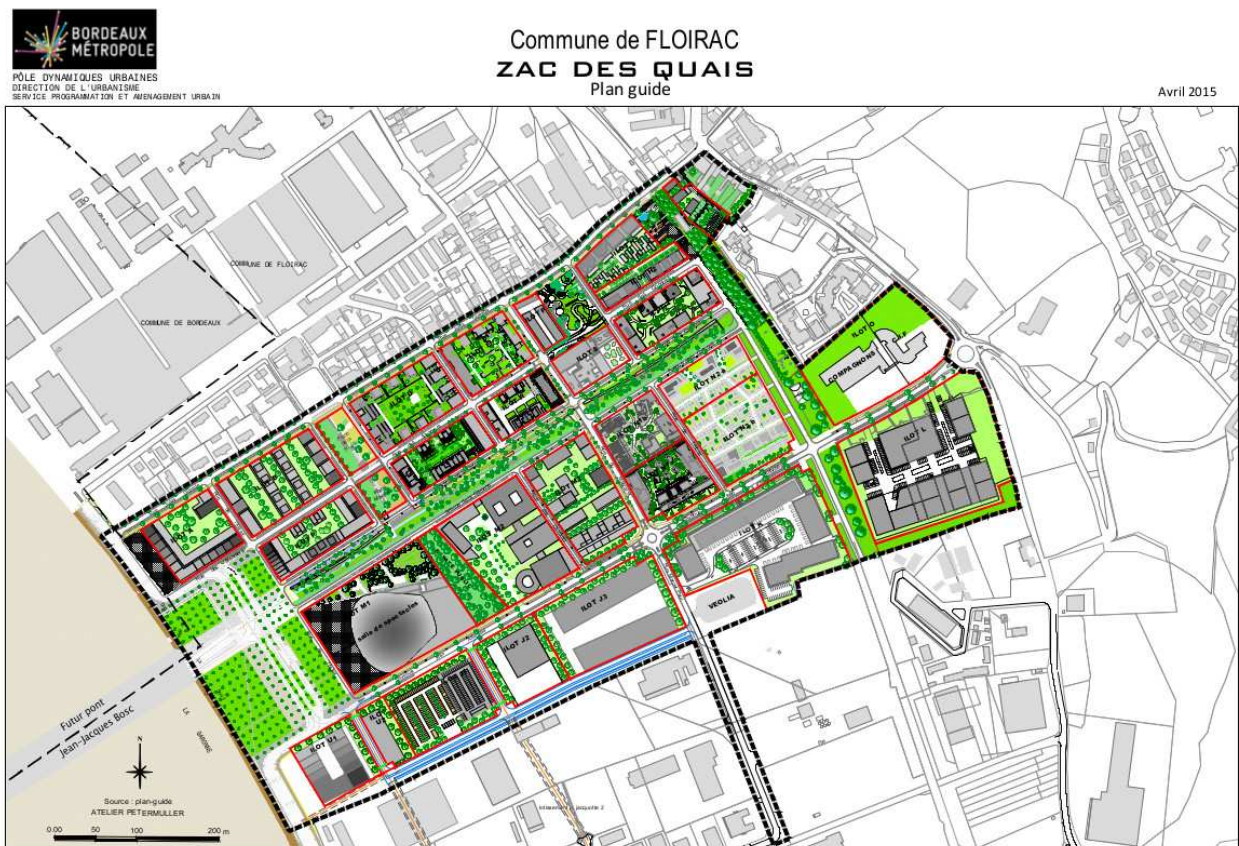
quelques financements dans le cadre du PIG, si les travaux concernent les aspects économie d'énergie (plan climat de Bordeaux Métropole).

Les points de vigilance en termes de gestion urbaine de proximité :

- Veiller au bon fonctionnement du stationnement et anticiper les conflits d'usage : bien que qualifié suffisant en termes de nombre de places, le stationnement sur Bourbon est l'objet de nombreux conflits d'usage (stationnements sauvages, utilisation des garages à d'autres fins que pour du stationnement...) ; ces conflits sont particulièrement prégnants sur la place de Bourbon 2 qui rassemblent des usages parfois contradictoires (stationnement sauvage, vie économique, jeux de ballon...)
- Mettre de la cohérence dans la domanialité des espaces et la gestion : La répartition du foncier et des espaces est devenue confuse entre les différentes copropriétés, d'autant que les syndicats de copropriétaires sont en grande partie en veille. Ainsi, de nombreux espaces paraissent délaissés ; certaines voiries mériteraient une reprise.
- Redynamiser la vie du quartier, en créant des espaces de rencontre : comme précisé précédemment, certains espaces peu qualifiés ont pour autant un potentiel certain en termes d'attractivité et mériteraient un traitement paysager de manière à leur donner une valeur d'usage.

4.3.4.2. Le secteur ZAC des Quais (Bas Floirac)

Initialement situé dans l'ancienne ZRU sur le Bas Floirac, ce secteur aménagé par Bordeaux Métropole fait l'objet d'un projet urbain ambitieux qui s'étale sur 45 ha, en centre ville de Floirac. A terme, ce sont environ 1 600 logements et 2 000 emplois qui seront créés sur cette opération de cœur d'agglomération.



4.3.4.2.1. Valoriser le positionnement stratégique du site et son accessibilité

Le nouveau quartier des Quais de Floirac est voisin de l'Hôtel de ville. Il bénéficie d'une très bonne accessibilité par la voie des quais, directement relié à la rocade ainsi qu'au centre-ville de Bordeaux auquel on accède aisément par le pont Saint-Jean. En 2018, cette accessibilité sera encore renforcée par la création du franchissement Jean-Jacques Bosc, dont la mise en service est prévu en 2019, qui bouclera la ceinture des boulevards depuis le quartier. Parallèlement, comme indiqué précédemment, le nouveau TCSP traversera l'ensemble du quartier, le reliant à la rive gauche de l'agglomération et au cœur de la Bastide

4.3.4.2.2. Développer la ville-jardin

Par son implantation entre Garonne et coteaux, le quartier présente un paysage exceptionnel qui sera renforcé par les nombreux espaces verts et plantations réalisés. Le quartier s'assemblera en une véritable ville-jardin, composée de rues et places publiques arborées ouvrant sur un vaste jardin-promenade et parcourue par des cheminements cyclables et piétonniers sûrs et agréables. Une allée-promenade plantée de 45 m de large traverse ainsi déjà tout le quartier, reliant la Garonne au Parc du Castel. Ce parc linéaire de 2,5 ha offre un précieux lieu de promenade et de détente sur près de 800 mètres de longueur.

Au cœur de ce nouveau quartier, deux places ont été aménagées : place de la Souys et place Mayensa, très largement plantées et équipées de bancs propices aux rencontres. Devant le futur groupe scolaire, un nouveau square a également été créé (place Dulong).

Au débouché du franchissement Jean-Jacques Bosc, une large esplanade ouvrant sur la Garonne, aussi vaste que la Place Stalingrad, sera dessinée en mail planté.

Les cœurs des parcelles privées sont également largement plantés, afin de constituer des jardins communs aux résidents des logements. De nombreuses percées visuelles permettent de bénéficier des espaces verts extérieurs. Chaque logement bénéficie ainsi d'une vue agréable sur des espaces verts.

4.3.4.2.3. Réaliser un quartier en centre ville, animé et fonctionnel

Situé à quelques dizaines de mètres de l'Hôtel de Ville, le quartier des Quais de Floirac constitue l'extension du centre-ville historique de Floirac. A ce titre, le quartier bénéficiera de toutes les qualités et facilités d'un cœur de ville : des équipements publics nombreux et proches, des commerces et services de proximité, des parcs et jardins accessibles...

Un nouveau groupe scolaire de 16 classes (6 maternelles et 10 élémentaires) sera construit dans le quartier pour une ouverture en 2017. Un gymnase est également prévu.

À proximité des quais, la Grande Salle de spectacles, de rayonnement métropolitain, accueillera dès 2017 des spectacles relevant des variétés au sens large (de la variété traditionnelle aux musiques actuelles, en passant par l'humour ou les comédies musicales ainsi que des spectacles ou événements sportifs et toute autre manifestation pour laquelle elle est adaptée. Cette salle de spectacles d'une capacité de 10 000 permettra d'accueillir des manifestations d'envergure européenne. Des restaurants et commerces de proximité offriront animation et vitalité au nouveau quartier.

Le quartier comptera 1 600 logements, répartis en maisons de ville, immeubles-villas et immeubles collectifs. La nature des occupations sera variée afin de permettre à chacun de se loger : accession à la propriété, locatif privé, accession aidée et locatif social. Un soin particulier est apporté à la qualité d'usage des logements, afin d'offrir un confort optimal et de l'intimité. Les appartements sont de taille agréable, avec des vues dégagées sur des espaces verts et un maximum d'espace extérieur en jardin, terrasse ou loggia.

4.3.4.2.4. Les points de vigilance en termes de gestion urbaine de proximité

Au-delà de la mission d'OPC urbain confié au cabinet Algoé, Bordeaux Métropole a mandaté ce même cabinet sur une mission d'expertise en termes d'usages. Le travail mené en partenariat avec la Ville a permis de dégager les lignes de forces suivantes :

- Communiquer sur le projet et la vie du nouveau quartier
 - o Réaliser des supports de communication institutionnelle, dans le cadre à la fois d'une information de proximité et d'une politique de marketing territorial : plaquettes, sites internet... ; l'implication de Bordeaux Métropole et de la Ville de Floirac sur ce point doivent être à la hauteur des ambitions du projet
 - o Associer les habitants de la ville à l'élaboration du projet, notamment par la mise en place d'ateliers urbains sollicitant l'expertise d'usage des habitants (comme cela a été fait sur l'aménagement des espaces publics)
 - o Intégrer les nouveaux équipements de proximité : anticiper la mise en place du nouveau groupe scolaire (impact sur les autres écoles et refonte de la carte scolaire), impact également de la grande salle sur la vie du quartier...

- Animer le quartier des Quais
 - o Animer les espaces en friche : mettre en place des actions d'accompagnement en termes artistiques et culturels afin de travailler sur l'identité du quartier des Quais.
 - o Bâtir des actions événementielles autour de la mise en œuvre des projets qualifiants (grande salle, pont...)
 - o Installer un mode d'animation pérenne : l'enjeu est d'initier l'organisation d'événements/ activités phares en vue de créer une animation propre au quartier des Quais au même titre que sur les autres secteurs de Floirac (activités sportives...)

- Dynamiser la vie économique du quartier :
 - o Activer les pieds d'immeuble : solliciter un développeur et mettre en place un comité de suivi pour approbation des activités à implanter
 - o Accompagner le déploiement des activités, de manière à ce que celles-ci ne soient pas source de nuisances pour les habitants ; une charte pourrait être réalisée en ce sens par Bordeaux Métropole
 - o Accompagner la pérennité des activités existantes

- Travailler sur l'offre de stationnement et la tarification :
 - o être vigilant sur l'offre tarifaire des bailleurs sur les stationnements résidentiels,
 - o veiller à la bonne sécurisation du stationnement privé,
 - o intensifier la politique de verbalisation du stationnement gênant afin que les « bonnes » habitudes soient prises avant la mise en service des équipements structurants (grande salle, parking en ouvrage...)
 - o veiller au remplacement des moyens techniques empêchant le stationnement sauvage (potelets...)
 - o être vigilant quant au stationnement provisoire lié à la dépose des enfants à proximité de l'école

- Assurer le dialogue avec les usagers
 - o Assurer une présence sur le quartier ; la tendance actuelle des bailleurs étant de faire appel à des entreprises privées, examiner la possibilité d'un gardien partagé à l'échelle de plusieurs résidences
 - o Développer « l'esprit de quartier » à travers des moments festifs notamment

- Veiller aux points de GUP suivants :
 - o Mettre en relation usages et domanialités
 - o Définir et faire respecter les règles de circulation et de stationnement : adapter la signalétique et la vitesse, faire respecter les règles de stationnement...
 - o Maintenir la propreté des espaces et protéger les espaces dangereux : assurer une bonne maintenance des immeubles et des espaces extérieurs, mettre en place des dispositifs de protection de l'environnement (points de collecte supplémentaires...), programmer des investissements pour améliorer le cadre de vie
 - o Prévenir les actes d'incivilités et les nuisances sur le quartier : périodiquement des actes d'incivilités perturbent la tranquillité des habitants ; veiller à mettre en place le travail de maillage social des différents acteurs du territoire, assurer par des moyens techniques la tranquillité des habitants (vidéosurveillance, sécurisation des accès...).

4.3.4.3. Le secteur Dulong

Le site des Chais Dulong constitue une vaste emprise foncière en centre ville en articulation entre les différentes opérations programmées sur le Bas Floirac, ce qui en fait un secteur de proximité au cœur des projets communautaires. Desservi par la voie Eymet, situé entre la Mairie, le site des Etangs et la ZAC des Quais, la mutation de ce secteur se présente comme une véritable opportunité de compléter le maillage des espaces publics en accompagnement d'un projet de densification du centre-ville (en logements, commerces, services et locaux d'activités).

De plus ce secteur permet de réaliser la greffe urbaine du nouveau quartier de la ZAC au centre ancien.

Une première étude urbaine préalable menée sur le site, par l'A'Urba pour le compte de la Cub, a permis de dégager les enjeux de recomposition du centre-ville à travers la création ou le renforcement d'une centralité. Une étude pré-opérationnelle menée également par la Communauté a par la suite été engagée et confiée au cabinet O'zone architectures / Florence Mercier Paysagiste. Celle-ci a permis de dégager un projet urbain articulé autour des objectifs suivants :

- prendre appui sur la dynamique de renouvellement urbain et résidentiel de la Rive Droite notamment par le développement de l'offre résidentielle le long de la voie Eymet,
- favoriser la mixité des programmes permettant également de pérenniser les îlots commerciaux et d'affirmer la complémentarité de l'offre à d'autres sites à dominante économique stratégiques,
- d'assurer des continuités paysagères entre coteau et Garonne à travers le développement de liaisons douces,
- compléter le maillage des espaces publics en accord avec l'identité du centre-bourg,

- mutualiser les stationnements,
- préserver le patrimoine bâti identifié,
- renforcer le principe de maillage Nord-Sud assurant la desserte de proximité,
- d'anticiper sur le programme de restructuration de la Mairie par l'optimisation d'une emprise foncière municipale.



4.3.4.4. Le secteur des Etangs et Clairières de Flore

Ces deux secteurs inscrits dans le projet de rénovation urbaine de Floirac / Libération sont sortis de la nouvelle géographie prioritaire. Ce sont également les deux sites les plus avancés en termes de réalisation. Sur les Etangs, sur les 211 logements à construire, 201 sont livrés. Seul le programme de l'AFL n'est pas encore réalisé (10 logements). Celui-ci a pris beaucoup de retard pour des raisons juridiques et de programmation financière. L'ensemble des voiries et espaces publics est livré.

Sur les Clairières de Flore, sur les 701 logements prévus, 452 sont livrés. 42 le seront en 2016. 207 logements sont gelés par rapport au risque d'inondation.

4.3.4.5. Le secteur Gambetta / Paul Gros

Le secteur Paul Gros situé au nord du quartier Libération est, à l'instar de Bély, une extension logique du projet de rénovation urbaine. Le prolongement de la rue Yves du Manoir en la rue Simone de Beauvoir va générer de la constructibilité le long de cette voie. C'est pourquoi il est important que la Ville émette ses souhaits quant à l'évolution de ce site par une étude de programmation actuellement en cours de réalisation (Dominique Petermuller, en tant qu'architecte

coordinateur, en est le prestataire). La Ville, de son côté, a réalisé un diagnostic de l'activité économique présente sur le site. Le mode opérationnel d'aménagement du site reste à préciser.

Le réseau viaire est incomplet sur le secteur. Le nouveau maillage devra s'intégrer avec les voies existantes : cours Gambetta, rue Paul Gros, Rue Simone de Beauvoir. La question du maintien ou du déménagement de certaines activités étant abordée, celle de leur relocalisation sera également traitée à travers les projets urbains présents sur la commune.

Concernant le reste du secteur Gambetta, celui-ci est composé pour l'essentiel de maisons anciennes de type échoppes. Celui-ci ne fait pas l'objet d'un projet urbain si ce n'est les secteurs en interface avec le renouvellement urbain environnant (Joliot Curie, OIN, Libération).

Les points de vigilance en termes de gestion urbaine de proximité :

- Veiller au respect des règles de circulation et de stationnement : Le cours Gambetta qui constitue l'artère principale du quartier enregistre une circulation très dense. Le stationnement y a sa place. Toutefois, il peut constituer par moment une gêne importante pour la circulation et les riverains (stationnement sauvage...)
- Maintenir un bon niveau d'entretien des espaces publics ou privés : par exemple, Le square Monrepos nécessite une meilleure prise en compte paysagère ; certains espaces privés servent de lieu de décharge
- Accompagner les transformations urbaines environnantes (Garonne Eiffel, secteur Paul Gros, Joliot Curie).

Un programme d'actions relatif à l'abattement TPFB sera annexé à cette convention.

4.4. Favoriser la citoyenneté

La citoyenneté à Floirac est un des objectifs poursuivis dans le projet de ville en donnant à chaque citoyen l'occasion de développer la capacité de chacun à bien vivre ensemble à travers le soutien des émergences citoyennes.

4.4.1. Impliquer la famille dans la construction et l'animation de projets

En particulier sur les centres de loisirs, un conseil consultatif sera mené afin de favoriser les échanges parents enfants afin d'identifier au mieux les problématiques de chacun et d'y apporter des solutions, de permettre d'adapter au plus près le projet pédagogique au regard de l'attente des enfants et des parents, d'impliquer les enfants et les parents à la vie de l'A.C.M.S.H, d'engager les enfants à exercer leur rôle de futur citoyen, de comprendre le rôle et les fonctions du personnel de l'A.C.M.S.H.

4.4.2. Poursuivre la stratégie initiée en termes de participation des habitants et développer des conseils citoyens

En effet, la ville de Floirac a développé plusieurs instances de participation des habitants : les conseils de quartiers, le conseil de sages, le groupe Floirac éco-citoyen en lien avec l'agenda 21 ainsi que le groupe relais habitant en lien avec le projet de rénovation urbaine. Des conseils citoyens sont également présents sur les deux quartiers prioritaires de Floirac (Jaurès et Dravemont).

Indicateurs : Mise en place des deux conseils citoyens sur Floirac, nombre et qualité des actions tenant compte de l'expertise d'usage des habitants.

Territoires concernés : Quartiers prioritaires et territoires de ville. Ville de Floirac.

Actuellement, 2,5 ETP sur l'animation et la participation des habitants.

- 4.4.3. Proposer au département de s'associer à la politique de développement social et de citoyenneté avec le conseil départemental afin de développer les conditions d'une vie citoyenne et la participation des habitants à la participative locale

Ce programme se développera autour de trois axes :

- Pour une relation de confiance avec les services publics
- Pour une citoyenneté active
- Pour la promotion des personnes

Plusieurs actions seront développées au sein du conseil de développement social piloté par le directeur du pôle territorial de solidarité et présidé par un conseiller départemental désigné par le Président du Département. Les conseillers départementaux et les maires des communes du territoire en seront membres.

Ces objectifs s'inscrivent dans l'orientation stratégique n°19 : promouvoir une éthique républicaine et développer des pratiques citoyennes dans l'ensemble des dispositifs publics et des interventions associatives déployés sur les territoires prioritaires et l'orientation n°20 « Renforcer l'accès aux droits, lutter contre la discrimination et contre les inégalités femmes/hommes pour redonner confiance dans la valeur « égalité » et promouvoir « l'art du vivre ensemble ».

4.4.4. Lutter contre les discriminations

La ville de Floirac veille à créer des conditions de mixité dans les équipes et à organiser des animations et des activités permettant des échanges filles/garçons.

D'autre part, un observatoire de la mixité à l'école dans les trois moments de la journée de l'enfant : temps scolaire, périscolaire et les ateliers devrait être mis en place afin de permettre à la communauté éducative de mesurer le degré de vivre et être ensemble filles/garçons à travers la vie des enfants dans les différents lieux de l'école. La mission égalité propose de travailler avec une école pilote sur un projet égalitaire en lien avec les associations et les structures partenaires du territoire. L'objectif est de parvenir à terme à des espaces de jeux ensemble filles/garçons pendant les temps récréatifs.

La ville de Floirac met en place des formations ou ateliers partagés avec les familles sur la laïcité afin de développer une conscience citoyenne et afin d'avoir un message cohérents avec les enfants.

Pour atteindre ces objectifs, il sera nécessaire de former les acteurs et les partenaires aux questions de discriminations, d'assurer l'effectivité du droit, d'accompagner les publics « discriminables » pour une amélioration / adaptation des services, d'agir avec les employeurs privés et publics.

Le GIP GPV a réalisé un plan d'actions égalité des chances, prévention et lutte contre les discriminations. Il recense plusieurs actions notamment celle du PLIE qui vise à accompagner les publics exposés aux discriminations en réalisant des actions de formation auprès des professionnels de l'insertion. Le festival Planète sur la rive droite met à l'honneur pendant une journée le refus des discriminations et des exclusions autour de la solidarité locale et internationale.

LES AOC sont aussi le lieu de débats sur une problématique dans le champ de l'égalité et des luttes contre les discriminations.

4.4.5. Lutter contre l'inégalité hommes/femmes

La charte européenne de l'égalité hommes/femmes dans la vie locale va être signée sur Floirac. Un plan d'actions en découlera autour de trois grands champs : le marché du travail, le couple, la famille et la parentalité, le sujet social avec la citoyenneté, les espaces publics et les loisirs. Plusieurs thématiques de travail seront priorisées : vaincre les violences faites aux femmes ou

violences de genre, casser les stéréotypes entre le groupe social des femmes et celui des hommes, l'égal accès et l'égal redistribution du service rendu aux hommes et aux femmes.

Le CIDFF intervient d'ores et déjà dans les écoles afin de lutter contre les stéréotypes sexués.

Ces objectifs s'inscrivent dans l'orientation de Bordeaux Métropole n°20 renforcer l'accès aux droits, lutter contre la discrimination et contre les inégalités femmes/hommes pour redonner confiance dans la valeur « égalité » et promouvoir « l'art du vivre ensemble ».

Indicateurs : Suivi des actions (nombre de personnes bénéficiaires, de dossiers suivis, de participants aux événements). Construire un projet éducatif égalitaire, organiser un forum des métiers sous l'angle de la mixité

Un demi ETP sur la mission égalité qui sera mutualisé à Bordeaux Métropole par la suite.

Territoires concernés : Quartiers prioritaires et territoires de veille

5. Pilotage et suivi de la convention territoriale

5.1. Gouvernance

Le pilotage stratégique du contrat de ville sera réalisé par Bordeaux Métropole en coordination avec l'Etat et l'animation opérationnelle de la convention territoriale sera réalisée par la ville.

Une gouvernance locale est réalisée selon les thématiques du contrat de ville.

Insertion /Emploi : Un comité technique sur la clause d'insertion a lieu tous les trois mois pour suivre les bénéficiaires de la clause d'insertion et permettre un suivi sur les chantiers.

Un comité de direction est réalisé deux fois par an afin de réaliser un bilan quantitatif et qualitatif sur la clause d'insertion.

Une personne est chargée au PLIE du suivi de la clause d'insertion (1 ETP) et une personne en Mairie coordonne le partenariat local sur la clause d'insertion (0,3 ETP).

Réussite éducative et éducation : Un projet éducatif du territoire est élaboré avec les partenaires dans le domaine de l'éducation sur la ville est en cours de validation et sera partagé au sein d'un comité de pilotage annuel. Concernant la réussite éducative : 3 réunions d'équipes pluridisciplinaires de soutien ont lieu par an et par établissement scolaire REP, un conseil consultatif a lieu en début d'année pour présenter le bilan de l'année précédente et les orientations de l'année à venir.

Santé et accès aux soins : Comité de pilotage partenarial atelier santé ville une fois par an et des comités techniques thématiques (alimentation, nutrition, accès à l'information aux droits et aux soins, prévention et éducation à la santé) par tranches d'âges (petite enfance, enfance, adolescence, jeunes adultes, adultes, personnes âgées) trois fois par an. Le plan local de santé est en cours de réflexion, son pilotage sera défini ultérieurement.

Gestion urbaine de proximité : Un comité de direction de gestion urbaine de proximité a lieu tous les trois mois sur les quartiers. 10 diagnostics en marchant ont lieu par an sur 20 secteurs sur la ville de Floirac.

Prévention de la délinquance : Le conseil local de prévention de la délinquance se réunira une fois par an en comité de pilotage partenarial afin de faire un point sur la situation communale en terme de prévention de la délinquance et deux fois par an en comité de direction pour aborder les contenus des différents comités techniques. Des comités techniques ont lieu sur différentes thématiques (offre de vacances, vie des quartiers, sécurité, tranquillité publique, insertion, prévention spécialisée, collèges, cellules de veille...).

Citoyenneté : Le groupe relais habitant se réunit une fois par mois, le conseil des sages se réunit 2 à 3 fois par an et sur des réunions thématiques régulièrement.

Renouvellement urbain sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville : La compétence en la matière étant transférée à Bordeaux Métropole, les moyens correspondant sont donc également transférés. Les projets de renouvellement urbain concernés sont donc Dravemont, la partie floiracaise du projet Joliot Curie et enfin le secteur Libération de manière à assurer la continuité du pilotage. En matière de gouvernance, le pilotage technique (revues d'opérations, comités techniques...) sera assuré par le Chef de projet renouvellement urbain anciennement personnel communal de Floirac et qui sera transféré à Bordeaux Métropole. Des comités de

pilotages seront également organisés sous la présidence du Maire de Floirac. Sur la question des moyens, les projets de renouvellement urbain n'étant pas finalisés, les participations des différents partenaires restent à définir en prévision des futurs projets.

Renouvellement urbain hors quartiers prioritaires (y compris quartiers de veille) pour mémoire : la gouvernance est à géométrie variable selon les projets et leurs portages (ex. ZAC des Quais : portage par Bordeaux Métropole).

5.2. Conseil citoyen

Sur Floirac, il y aura deux conseils citoyens, un sur Jean Jaurès et un sur le quartier Dravemont. Ces conseils citoyens ont pour objet de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de valoriser une expertise d'usage des quartiers en gardant les principes de liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité.

Des représentants des conseils citoyens participeront aux instances de pilotage des contrats de ville et seront ainsi associés au suivi et à l'évaluation de ces contrats.

Les conseils citoyens seront composés de quarante membres selon deux collèges : le collège habitants composés de 26 habitants tirés au sort ainsi que sur la base du volontariat et le collège des associations comportant 14 représentants d'associations de quartiers et acteurs locaux selon les préconisations du cadre de référence des conseils citoyens. Le collège habitants sera composé à parité d'hommes et de femmes et représentatif de la population floiracaise avec un minimum de 10% de jeunes de 18-25 ans.

Le conseil citoyen sera animé par les membres de ce conseil et sera chargé d'élaborer une charte dans le cadre fixé par le contrat de ville fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement.

5.3. Suivi et évaluation

Le contrat de ville sera évalué à travers les bilans des actions développées ainsi que par les indicateurs associés. Des réunions thématiques partenariales (insertion, GUP, CLSPD...) sont aussi le lieu pour échanger sur les enjeux et les moyens pour atteindre les objectifs fixés.

Concernant spécifiquement le renouvellement urbain, pour les futures opérations de rénovation (Dravemont et Joliot Curie), une démarche d'évaluation devra être mise en place. Celle-ci pourra s'appuyer sur une démarche d'évaluation par les résultats et sur la méthodologie développée par exemple sur la ZAC des Quais par Bordeaux Métropole. Un référentiel d'évaluation devra donc être réalisé à l'état initial et fera l'objet d'un suivi dans le temps de manière à observer les résultats liés au projet.